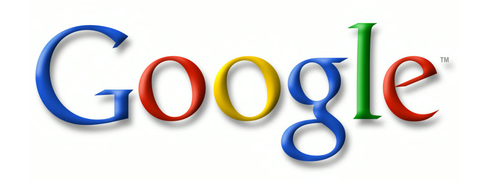
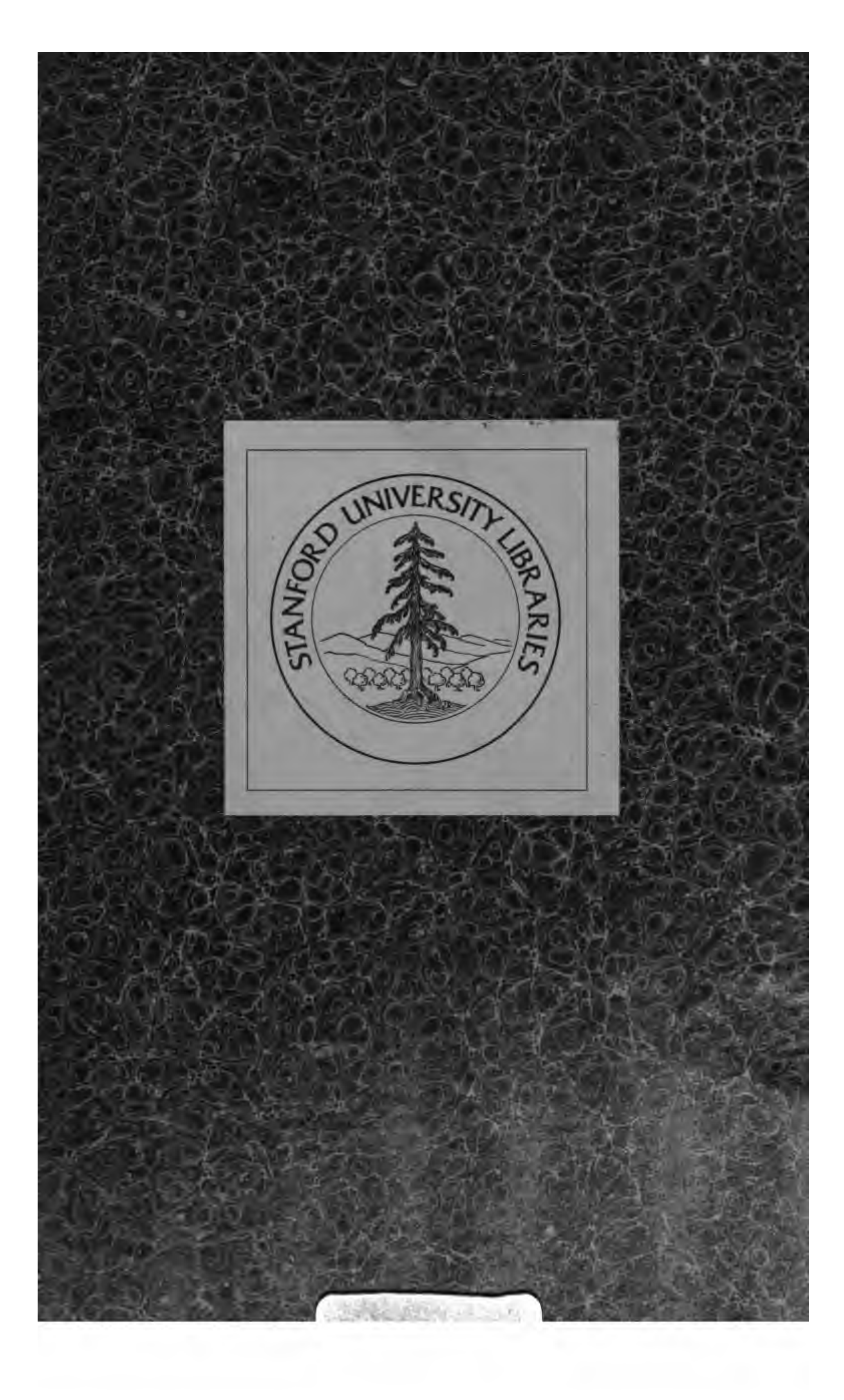
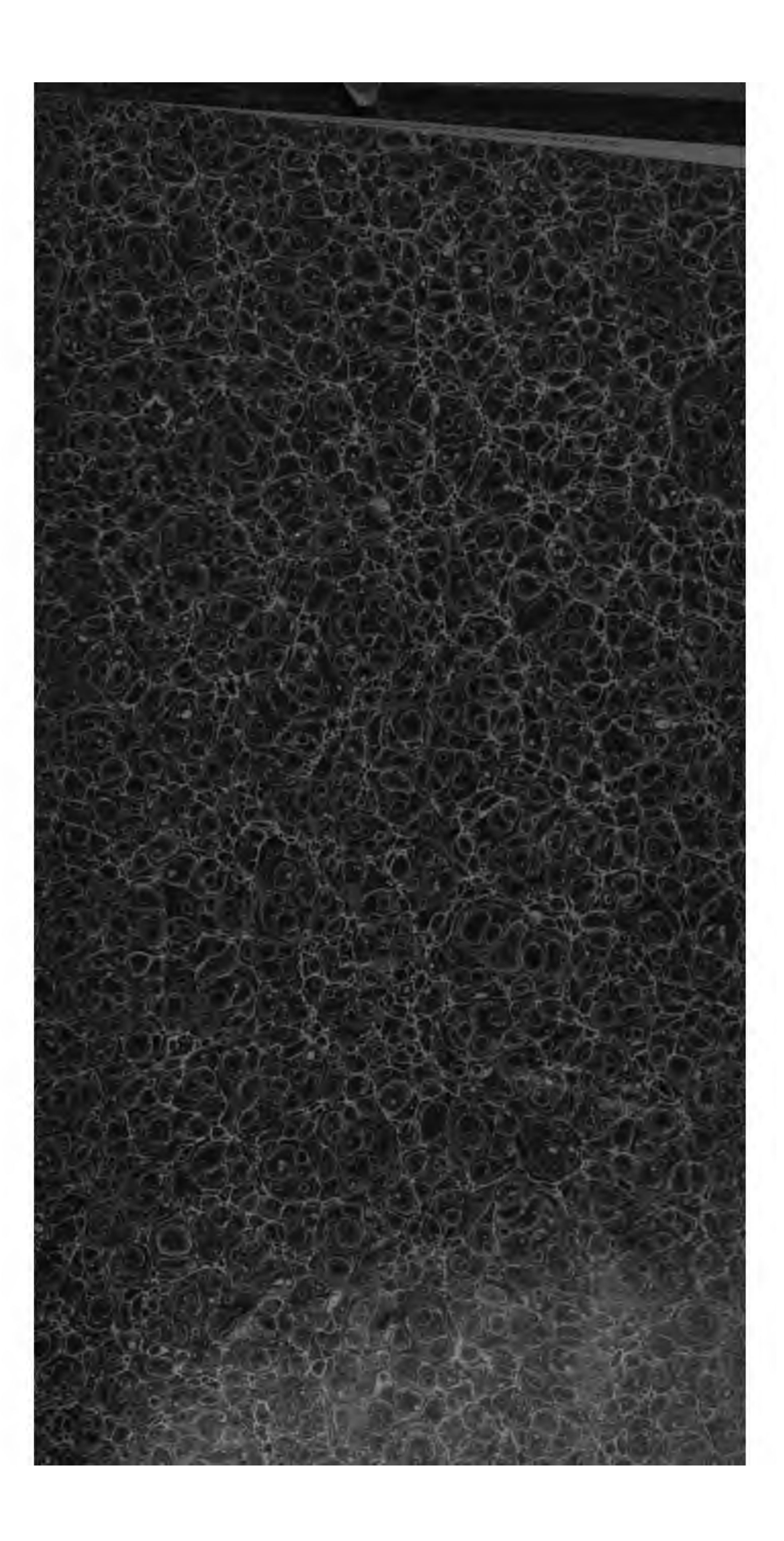





STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES



Extrêmement rare

RECHERCHES

SUR

L'INTRODUCTION

DE

L'IMPRIMERIE

dans les localités dépendant de

L'ANCIENNE PRINCIPAUTÉ DE LIÉGE

ET DE LA PROVINCE ACTUELLE DE CE NOM

PAR

Ulysse CAPITAINE

//



BRUXELLES

CHEZ FR.-J. OLIVIER, LIBRAIRE

1867.

Extrait du Bibliophile Belge.

Bruxelles, Imprimerie de TOINT-SCOHIER, rue de la Commune, 11.

Le travail que nous publions a pour but de fixer l'époque de l'introduction de l'imprimerie dans les différentes localités dépendant de l'ancienne principauté de Liége et de la province actuelle de ce nom. Il résulte des recherches auxquelles nous nous sommes livrés, que trente-six de nos villes et villages possèdent ou ont possédé des ateliers de typographie (1). Ce sont, dans l'ordre chronologique :

Date	Localité	Premier imprimeur.
1552	— Maestricht	— *J. Bathen.*
1556	— Liége	— *H. Rochefort.*
1670	— Hasselt	— *G. Monsieur.*
1679 (?)	— Dinant	— *J. Morard.*
1703	— Malmedy	— *L. Thonon.*
1730	— Herstal	— *Bronckart.*
1751 (?)	— Stembert	— *Q. F. Lejeune et J. B. Depouille.*
1762 (?)	— Spa	— *F. J. Desoer.*
1778	— Herve	— *H. J. Urban.*
1787	— Tignée	— *Le même.*
1788	— Trond (Saint)	— *J. Michel.*
1788	— Verviers	— *J. J. Oger.*
178..	— Zepperen	— *les Begards.*
1789	— Battice	— *F. J. Vieillevoye.*
1795	— Ingihoul	— *Baron H. de Villenfagne.*
1804	— Horion-Hozémont	— *F. Rouveroy.*
1808	— Voroux-Goreux	— *P. J. Dachet.*

(1) Dans ce nombre figurent les imprimeries de Horion-Hozémont, d'Ingihoul, de Voroux-Goreux et de Zepperen créées par des particuliers pour leur usage personnel.

Date	Localité	Premier imprimeur.
1816	— Huy	— *P. N. J. Goffin.*
1818	— Maeseyck	— *J. J. Titeux.*
1829	— Tongres	— *J. Billen.*
1830	— Ans	— *L. Lhoest.*
1834	— Thuin	— *E. Pinelle et F. Guyaux.*
1839	— Châtelet	— *A. Werotte.*
1839	— Hannut	— *F. X. Hallet.*
1842	— Dison	— *A. Marechal.*
1844	— Stavelot	— *S. J. A. Lamberty.*
1845	— Visé	— *J. Riga.*
1846	— Ciney	— *P. D. J. Greuze.*
1847	— Peer	— *P. J. Hendrix.*
1848	— Aubel	— *J. H. Willems.*
1849	— Waremme	— *A. J. A. Moureau.*
1858	— Marchienne-au-Pont	— *A. Battelet.*
1859	— Fosses	— *I. Maillien.*
1859	— Seraing	— *J. Goffin.*
1864	— Florennes	— *A. Jacquemain.*
1866	— Ougrée	— *E. G. Hanlet.*

Les détails dans lesquels nous sommes entrés sur des imprimeries jusqu'ici très insignifiantes paraîtront peut-être puerils à certaines gens. Voilà bien du temps et des soins dépensés, dira-t-on, pour un mince résultat. A une époque où la lettre moulée est appelée à jouer un rôle de plus en plus considérable, il nous a semblé intéressant de noter, pas à pas, l'extension progressive, dans notre pays, de l'art civilisateur par excellence. Telle localité qui ne produit aujourd'hui que des affiches aura ses journaux dans un temps peu éloigné ; la présence d'un établissement typographique suffit souvent pour les faire éclore. A ce titre, les humbles commencements que nous nous sommes plu à signaler ont certainement leur importance. Quant aux bibliophiles, nous n'avons rien à craindre de leur jugement, si ce n'est qu'ils ne trouvent pas notre répertoire assez complet.



ANS

Commune de la province de Liége.

Laurent Lhoest, d'Ans, ouvrier typographe, quitta en 1830 l'atelier de M. Joseph Lebeau, alors imprimeur et l'un des rédacteurs du journal liégeois *le Politique*, pour venir s'établir dans sa commune natale et y monter une presse à bras.

Plus tard, Lhoest eut à subir la concurrence de MM. Jean Pierre Masset, d'Alleur, Simon Vanherck et Hubert Jamar, d'Ans. Les deux premiers exercent encore l'état d'imprimeur.

Aucun livre ou brochure n'est sorti de ces petites imprimeries spécialement affectées à des travaux de ville.

—

AUBEL

Commune de la province de Liége.

Le seul imprimeur qui se soit encore fixé dans cette populeuse commune est M. Jean Henri Willems. Après avoir exercé l'état de libraire à Eupen, lieu de sa naissance, il fonda à Aubel, en février 1848, une imprimerie qu'il inaugura le 3 mars suivant par la publication du premier numéro du journal hebdomadaire allemand *die fliegende Taube.*

Les premiers livres sortis des presses d'Aubel portent pour titres :

1° Das Kind Maria. Ein Andachts-und Gebetbuch gesammelt Vater und Gottesgelehrten für fromme Verehrer der allerseligsten Jungfrau. Aubel, Druck und Verlag von J. H. Willems, 1849 in-32 de 250 pp. et 1 pl. sur bois. — Dritte, vermehrte und verbesserte Auflage. Aubel, Willems, 1850, in-32. — Fünfte allein rechtmaetzige Auflage. Aubel, Willems, 1856, petit in-32, de 314 pp. et 1 pl. sur bois.

2° Der Schutzengel. Erstes Gebetbüchlein für die christeliche Jugend. Aubel, Druck und Verlag von J. H. Willems. 1850, petit in-32, de 120 pp. et 1 pl. sur bois. — (Seconde édition), Aubel, Willems, 1853, petit in-32, de 127 pp. et 1 pl.

3° Das Kind Jesu. Katholisches Gebetbüchlein den allerheil. Herzen Jesu und Maria, gewidmet von den Verfasser des Kind Maria. Aubel, Druck und Verlag von J. H. Willems, 1852, in-32, de 243 et 16 pp. avec figures sur bois dans le texte.

BATTICE

Commune de la province de Liége.

L'imprimeur F. J. Vieillevoye, d'après M. Ferd. Henaux (1), aurait établi une presse à Battice vers l'an 1780, puis serait venu s'établir à Herve où il publia vers 1784 un volume de *Coutumes*.

Nous croyons que notre honorable confrère se trompe quant aux dates. Vieillevoye ne se fixa à Battice que vers 1789, et n'y séjourna qu'environ deux ans. On voit en effet, par la seconde brochure que nous citons ci-après, qu'il imprimait encore dans ce village en 1791; d'autre part, il publia à Herve (2), la même année, sous le titre de *Le Limbourg illustré*, un recueil de poésies, chronogrammes, etc., composés à l'occasion du passage, des gouverneurs généraux des Pays-Bas autrichiens par le duché de Limbourg.

Le volume de *Coutumes*, cité par M. Henaux, a été imprimé à Herve par Urban et non par Vieillevoye; ce dernier n'a fait que substituer son nom à celui de son devancier sur le titre des exemplaires qui, en 1791, restaient encore en librairie.

Nous ne connaissons que deux impressions de Battice :

1° Règlement général en matière de houillerie pour la province de Limbourg. A Bruxelles, chez P. Vleugart, imp. et marchand-libraire, 1694. Et se trouve à Battice, chez Vieillevoye, imprimeur. (Sans date) in-8°.

Comme l'indique la souscription, c'est une réimpression de l'édition donnée à Bruxelles en 1694.

---

(1) Voir *Bulletin du bibliophile belge*. T. III, 1846, p. 134.

(2) Voir notre article *Herve*.

2° Ode à Leurs Altesses Royales Marie-Christine Archiduchesse d'Autriche et le Duc Albert Casimir de Saxe-Tesschen, Gouverneurs généraux des Pays-Bas autrichiens, au sujet de leur passage par le Limbourg, avant leur retour triomphant à Bruxelles. A Battice, chez F. J. Vieillevoye, imprimeur (juin 1791), in-12, de 12 pp.

Brochure comprenant une ode, des couplets et une chanson pastorale par Proyart, professeur de rhétorique au collége royal de Herve. Ces poésies se trouvent reproduites dans le *Limbourg illustré.*

CHATELET

Ville de la principauté de Liége, aujourd'hui province de Hainaut.

M. Alexandre Werotte, de Namur, est venu habiter Chatelet en 1839, et y a exercé la profession d'imprimeur jusqu'en 1842, époque où M. Jacques Joseph Lambillon, également de Namur, lui succéda. Le seul travail de labeur qui soit sorti de cet atelier consiste en une petite brochure sur les comètes, publiée récemment.

Il y a environ huit ans que M. Gustave Delacre, de Dunkerque, a créé à Chatelet une seconde imprimerie; jusqu'aujourd'hui (1865), elle n'a encore produit que de menus ouvrages tels qu'affiches, etc.

CINEY

Ville de la principauté de Liége, aujourd'hui province de Namur.

C'est le 15 octobre 1846 que M. Pierre Dieudonné Joseph Greuze, de Namur, frère de l'imprimeur bruxellois, a fait rouler

pour la première fois, une presse à Ciney; jusqu'à ce jour, elle n'a produit que des travaux de ville.

Le 11 août 1857, M. Louis Pesesse, de Ciney, ouvrit un second atelier et commença, le 1er septembre suivant, la publication du journal hebdomadaire l'*Écho du Condroz*. Une autre feuille, le *Journal du canton de Ciney*, possède également le siége de sa rédaction dans cette localité, mais il s'imprime à Namur.

D'après M. le juge de paix Hauzeur, de qui nous tenons les renseignements qui précèdent, M. Pesesse doit avoir mis au jour, pour la commune de Leignon, un *Règlement* comportant une vingtaine de pages.

DINANT

Ville de la principauté de Liége, aujourd'hui province de Namur.

Nous ne pouvons préciser la date de l'établissement de la première imprimerie en cette ville. Il n'est pas douteux cependant que Dinant possédait, dès 1679, un atelier typographique d'où sortit un petit volume portant pour titre :

Le bouclier spirituel contre les dards redoutables de la mort subite, du foudre et de la peste. Dinant, de l'imprimerie de Jean Morard, 1679, in-8°.

Cet ouvrage, qui nous est signalé par M. X. de Theux d'après la *Bibliotheca Scriptorum Leodiensium* de Vander Meer, mérite de fixer l'attention des bibliophiles belges. Le nom de l'auteur, Hubert Jassogne, curé de Saint-Georges, à Leffe-lez-Dinant, se lit au bas de l'épître dédicatoire. Les approbations sont datées de 1665, époque où l'ouvrage parut pour la première fois.

Morard eut, croyons-nous, pour successeur, Philippe Wirkay.

M. Alex. Pinchart, dans ses recherches (1) mentionne trois livres publiés par cet imprimeur de 1719 à 1721. Plus heureux que l'honorable archiviste, nous constatons, par le catalogue suivant, que la presse de Wirkay, déjà en activité en 1713, fonctionnait encore en 1766.

1° Manuductio ad coelum sanctorum patrum veterumque philosophorum medullam continens. Opusculum praestantissimum Emin. Card. J. Bona, paucis multa complexum, adauctum, metroque rythmico concinnatum per P. F. Ev. P. D. (Pierre François Evrard, prêtre dinantais). Dionanti, apud Ph. Wirkay typographum. Anno 1713, in-12, de 366 pp. sans les lim.

Petit volume peu commun, exécuté avec infiniment plus de soin que les autres ouvrages de cet imprimeur. Les caractères sont nets et le texte disposé avec goût. Le titre est orné de la marque que nous reproduisons pl. 1, n° 1.

2° Recueil des indulgences octroyées à l'archi-confrérie du cordon du P. Seraphique S. François, par divers Souverains Pontifes. Le tout réimprimé en faveur des confréries des Églises des Frères Mineurs conventuels de Liége, de Huy et de Dinant. A Dinant, chez Ph. Wirkay 171... in-12, de 142 pp.

Le dernier chiffre de la date qui se trouve sur le titre de l'exemplaire que nous avons sous les yeux, est surchargé. Nous croyons lire 1715. Ce recueil, approuvé à Liége le 20 août 1626, a été souvent réimprimé.

3° Le Grand Thresor de graces, indulgences et priviléges de l'archiconfrérie de la Très-Sainte Trinité, institué par le pape

---

(1) Voir *Bulletin du bibliophile belge*, T. III, 1844 p. 309.

Innocent III. Et 48 de ses successeurs jusqu'à notre Saint Père Alexandre VII ont octroiez et confirmez ces indulgences, etc. A Dinant, chez Ph. Wirkay, 1717, in-32, de 34 pp.

4° Paraphrase ou réflexions chretiennes en forme de prieres sur chaque verset du pseaume 78 Deus venerunt gentes, etc., que l'on chante tous les jours dans l'église pendant la guerre contre les Turcs. Par le P. Louis Lipsin, docteur en théologie, etc. A Dinant, chez Ph. Wirkay, imprimeur, 1718, in-12, de 72 pp.

Ces *réflexions* avaient déjà paru, en 1717, à Liége, chez J. F. de Milst, in-12, de 84 pp.

5° Bouclier spirituel contre les darts redoutables de la mort subite, du foudre (sic) et de la peste, etc., (par Fr. Hubert Jassogne, curé de St-Georges, à Leffe-lez-Dinant). A Dinant, chez Ph. Wirkay, imprimeur, 1719, très-petit in-8° de 7 feuil. lim., 143 pp. et 1 feuil.

L'épître dédicatoire est signée de l'auteur. Les approbations portent la date de 1665, époque à laquelle la première édition de ce livre parut probablement à Liége ou à Namur.

6° Exercice de piété pour participer dignement au saint sacrifice de la messe, par Ant. Godeau, évêque de Grasse. Quatrième édition. A Dinant, chez Ph. Wirkay, imprimeur, 1721, in-18.

7° Abrégé de la vie et des miracles de S. Perpete, évêque de Liége et patron de Dinant, avec un exercice de piété pour la messe, confession et communion. Par P. F. Evrard, prêtre. A Dinant, chez Ph. Wirkay, imprimeur, 1721, in-16 de 76 pp. pour la *Vie* et 96 pp. pour l'*Exercice*, orné d'un portrait en pied de St-Perpete.

8° La vie pure et sainte, par un Père de la compagnie de

Jésus (par Jean Baptiste de Maurage, jésuite de l'ancienne province Gallo-Belge). Jouxte la Copie à Mons. A Dinant, chez Ph. Wirkay imprimeur et marchand libraire, 1734, 2 vol. in-12, de 218 pp. sans les lim. et 178 pp.

Cet ouvrage, dédié aux membres de la congrégation des Jeunes hommes établie dans les collèges de la compagnie de Jésus, parut d'abord à Mons, Havart, 1699, in-4°.

9° Traité instructif et familier des accouchemens enseignant aux sages-femmes ce qu'il (sic) doivent faire et éviter pour bien réussir dans l'art d'accoucher, par F. L. Fabry, docteur en médecine etc. A Dinant, chez Ph. Wirkay, impr. et libraire, 1736, in-12, de 184 pp. sans les lim.

10° Abrégé de l'histoire de Notre Dame de Foi avec un traité préliminaire, historique et dogmatique sur le culte des Saintes images. Composé par le P. Louis Lipsin, docteur en théologie, etc. A Dinant, chez Ph. Wirkay, imp. et libraire, 1736, in-12. — Dédicace à Perpete Renson, abbé de Leffe.

Réimpression conforme à l'édition de Liége. J. Thiriar, 1734, in-12, de 60 et 87 pp.

11° Abrégé de la vie et miracles de St-Bertuin, évêque et patron du très religieux monastère des chanoines réguliers de St-Augustin, à Malone. A Dinant, chez Ph. Wirkay, 1741, in-32, de 31 pp.

Cet abrégé de la vie de St Bertuin, approuvé, en 1651, par le vicaire général Jean de Chokier, a été plusieurs fois imprimé à Liége.

12° Breves observationes morales de horis canonicis per Pet. Jos. Henry, sacrae theologiae baccalaureum formatum, pastorem

in Surice. Dionanti, apud Ph. Wirkay, typographum 1766, très-petit in-12, de 82 pp.

On trouve souvent, relié à la suite du volume, un second ouvrage de Henry intitulé *Brevissimus tractatus de praeparatione ad Sacros Ordines*, publié par Wirkay la même année et comprenant 29 pp.

Les imprimeurs J. A. Leroux, vers 1776, et J. J. Oger (1) vers 1780, sont également venus se fixer à Dinant. Le premier fit paraître, à la fin de 1777, le prospectus d'un journal littéraire qu'il se proposait d'intituler la *Feuille utile et amusante*. Il organisait la publication de ce recueil, lorsqu'un ordre supérieur, porté sous le prétexte d'interdire le débit de livres immoraux, lui enleva son permis d'imprimer. Loin de se laisser rebuter, Leroux fit transporter sa presse au hameau de Ban-du-Mont (2), situé sur le territoire de l'Empire, à environ deux lieues de Dinant, et y imprima, le 14 janvier 1778, format in-4° à 2 colonnes, le premier n° de la *Feuille utile* avec la rubrique : *Ban-du-Mont, de l'imprimerie de la Société*. Ce recueil, très inoffensif, ne renferme que des anecdotes, des comptes rendus littéraires, des variétés scientifiques, etc. Nous ignorons s'il a eu quelque durée.

---

(1) Voir article *Verviers*.

(2) *Ban-du-Mont*, qui ne doit pas être confondu avec le village *Mont-le-Ban* (Luxembourg), était au siècle dernier un hameau dépendant de la commune de Blaimont, aujourd'hui province de Namur. Il formait l'extrême limite du Pays de Liége et des terres de l'Empire. V. le *Traité entre le Roi et le Prince de Liége*. 1772, in-4°, p. 53.

DISON

Commune de la province de Liége.

Vers la fin de 1842, l'imprimeur Alexandre Marechal monta une presse à Dison, qu'il dirigea simultanément avec celle qu'il possédait à Spa (1). Cet essai ne fut pas heureux. En quelques mois il publia à peine une dizaine d'affiches et de circulaires. Aussi ne prolongea-t-il pas son séjour en cette commune au delà de l'année 1843.

De 1844 à 1851, Dison n'eut plus d'imprimerie. C'est seulement en 1852 que M. Bertrand Debois, de Petit-Rechain, y a fondé un nouvel atelier typographique, d'où sont sortis plusieurs ouvrages peu importants il est vrai, mais exécutés avec soin.

Voici les titres des premières impressions de Dison (2):

1° Petite Théologie des sept glaives de douleur de la mère de Dieu, précédée d'un exercice de la messe, d'une méthode pour la confession, l'assistance au saint Sacrifice et à la Communion. Dison, imprimerie de B. Debois, 1854, in-12, de 96 pp.

Bien que tiré à grand nombre, cet ouvrage, écrit par un ecclésiastique du diocèse de Liége, n'a pas été mis dans le commerce.

2° *Bulletin communal de Dison, paraissant le samedi.* Journal de format petit in-folio à deux colonnes, qui a paru du 1 juillet 1855 au dernier samedi de juin 1856, soit 52 nos.

---

(1) Nous croyons ces renseignements exacts, bien qu'ils ne concordent pas tout-à-fait avec ceux que donne M. A. Warzée dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, T. III, 1846, p. 257. — Voir notre article *Spa*.

(2) Nous avons vu des affiches datées de 1854, portant la rubrique: *à Dison, imprimerie de Depouille fils.* M. Depouille n'a jamais eu à Dison, où il faisait élection de domicile, qu'une enseigne d'imprimeur-libraire. Sa presse se trouvait à Verviers.

3° Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune de Dison, fait en séance publique du Conseil communal par le collége des Bourgmestre et Échevins. Dison, imprimerie de B. Debois, petit in-8°.

Chaque année, depuis 1855, le collège Échevinal de Dison fait imprimer son rapport. Cette innovation est due à M. le bourgmestre Bleyfuesz.

En 1858, il a paru à Dison une pasquée en dialecte verviétois, intitulée : *Lu Triof dell Société musicale du Dison au Côcour du chant kou lieu à Anvers lu* 22 *de meu d'aout* 1858. *Pot-pourri chanté par ôk dè mouwai d'ciss Societé.* (D. J. Closset, notaire à Dison et ancien représentant). Dison, imprimerie de Bietran Debois, 1858, in-12, de 26 pp.

FLORENNES

Ville de la principauté de Liége, aujourd'hui province de Namur.

M. Auguste Jacquemain, de Fosses, a débuté comme imprimeur à Florennes en novembre 1864. Il n'a encore publié que des affiches, des lettres de faire part et autres menus travaux.

FOSSES

Ville de la principauté de Liége, aujourd'hui province de Namur.

Fosses ne possède une imprimerie que depuis le mois d'octobre 1859, époque où M. Ignace Maillien, de Bossière-St-Gérard, s'établit dans cette localité.

En fait de travaux de labeur, M. Maillien n'a publié que deux ouvrages classiques, dus à M. F. J. Derestin, savoir :

1° Recueil de devoirs d'Arithmétique, à l'usage des élèves du 3e et du 4e cours des écoles primaires. Fosses, I. Maillien, imp. lib. 1861, in-12 de 80 pp. — 2e édition, Bruxelles et Fosses, Maillien, 1865, in-12 de 104 pp.

2° Recueil d'exercices de rédaction et d'intuition, à l'usage des Écoles primaires. Fosses, I. Maillien, impr. lib. 1863, in-12 de 84 pp. — 2e édition, revue et augmentée. Liége, Dessain, 1865, in-12 de 84 pp.

HANNUT

Commune de la province de Liége.

Au mois de mars 1839, M. François Xavier Hallet, d'Esemael (Brabant), a crée à Hannut un atelier typographique qui prospère encore aujourd'hui. Il n'a publié qu'un seul ouvrage de labeur. C'est une réimpression de la

Nouvelle grammaire française, sur un plan très-méthodique, avec de nombreux exercices d'orthographe, de syntaxe et de ponctuation, par MM. Noël et Chapsal. Ouvrage mis au rang des livres classiques adoptés en Belgique. Trente sixième édition, corrigée et munie de l'approbation des autorités ecclésiastiques belges. Hannut, X. F. Hallet, imprimeur libraire, 1840, in-12, de 3 feuil. et 175 pp.

HASSELT

Ville de la principauté de Liége, aujourd'hui chef-lieu de la province de Limbourg.

Hasselt a longtemps passé pour la première localité du pays de Liége qui ait eu une imprimerie. Voici l'explication de cette erreur : les bibliographes du XVIIIe siècle, Marchand, Mercier, etc., décrivent quelques incunables portant pour rubrique : *In Hasselt finitum, etc.* Confondant la capitale du comté de Looz avec la localité du même nom située près de Zwoll, le baron de Villenfagne revendiqua pour la ville lossaine, l'honneur d'avoir possédé une presse dès 1480. «.... La petite ville de Hasselt, écrivait cet historien, avait une imprimerie 80 ans avant Liége. En effet, on cite un livre exécuté à Hasselt en 1481, dont l'imprimeur ne s'est désigné que par les lettres P. B., intitulé *Epistelen en Evangelîen, etc.*, et M. Mercier, abbé de St-Leger, en a vu un autre, également exécuté à Hasselt en 1480, par le même imprimeur, qui ne s'est fait connaître que par les deux initiales que j'ai rapportées, qui sont certainement les lettres initiales de son nom (1). »

Quoique Lambinet eût écarté cette attribution dès 1798, elle fut répétée par plusieurs bibliographes. Il était réservé à M. Fiess, conservateur de la bibliothèque de Liége, de prouver à l'évidence la confusion dans laquelle on était tombé. Voici la note qu'il adressa, en 1835, au *Messager des Sciences historiques* (2).

---

(1) *Mélanges de littérature et d'histoire*. Liége, 1788, p. 120.

(2) Tome III, p. 454. Le baron de Reiffenberg a rendu compte de cette découverte dans le *Bulletin du Bibliophile* de Techener, 1836, p. 326.

« Jusqu'à ce jour, tous les bibliographes qui se sont occupés de l'histoire de l'imprimerie en Belgique pendant le xve siècle, ont cru que la ville de Hasselt, dans le pays de Liége, avait joui de cette précieuse invention dès l'année 1481. Cette conjecture était fondée sur ce que le ***Recollectorium ex gestis Romanorum*** portait la souscription suivante : ***In Hasselt finitum. Anno domini MCCCCLXXXI,*** et au-dessous les lettres P. B.

Cependant Lambinet, dans le prospectus annonçant la publication de la première édition des ***Recherches historiques, littéraires et critiques sur l'organe de l'imprimerie,*** avait énoncé la conjecture que cet ouvrage, dont il avait vu un exemplaire dans la bibliothèque de la ville de Mons, devait avoir été imprimé, non pas à Hasselt dans le pays de Liége, mais bien à Hasselt dans l'Overyssel, à deux lieues de Zwol, et que les lettres P. B. sont les initiales du prénom et de la ville de l'imprimeur, Peter Van Os, de Breda, qui avait ses presses à Zwol en 1479 et 1480 (1). Lambinet en était probablement resté à cette conjecture, sans pouvoir la confirmer par aucun fait positif, puisque l'on ne trouve rien à cet égard dans son ouvrage postérieurement (2).

Je viens de découvrir, dans la bibliothèque du séminaire de Liége, un livre sorti des mêmes presses que le ***Recollectorium*** et qui confirme enfin complétement la conjecture de Lambinet. Voici le commencement de la souscription de ce livre :

---

(1) M. Holtrop, conservateur en chef de la Bibliothèque royale de La Haye, a démontré, dans ses ***Monuments typographiques des Pays-Bas au xve siècle,*** que les initiales P. B. ne cachent pas le nom de ***Petrus Bredensis*** (Pierre Van Os, de Breda), mais bien celui de P. Barmentlo, dont les presses fonctionnèrent à Hasselt, près de Zwol, de 1480 à 1490 et peut-être plus tard.

(2) L'honorable bibliothécaire se trompe. Dans la première édition de ses ***Recherches*** (1798, p. 246), Lambinet décrit le ***Recollectorium*** de 1481 d'après l'exemplaire des Minimes de Mons, et le donne comme imprimé à Hasselt, près de Zwol. « J'augure, ajoute-t-il, que les lettres P. B. sont les initiales du prénom et de la ville de l'imprimeur Peter Os de Breda, qui avait ses presses à Zwol en 1479 et 1480. »

Hier beghint een boeck dat men noemt Summe Le Roy of des Conincs-Summe eñ leert hoe dat men de sunden biechten en beteren sal.
et à la fin :

Hier geet wt dat boeck dal men noemt Somme le Roy of des Coninx somme : ende woert Vollenbrocht te Hasselt indẽ sticht van Utrecht. ter eren gods. ende sijnre ghebenedider moeder Marien in den jare doe mẽ screef na gods gheboerte dusent vierhondert ende eenentachtentich. Des achtentwintichsten daghes van October op sinte Simon ende Jude avot der heilligher Apostelen. Et au-dessous les deux lettres P. B.

Le volume contient V feuill. de préface et 222 f. de texte.

Les mots *te Hasselt in de stichte van Utrecht* que porte la souscription ci-dessus et les deux lettres P. B. qui se trouvent au-dessous, de même que la souscription du *Recollectorium,* démontrent que ce dernier livre est sorti des mêmes presses que la *Summe le Roy*, et que définitivement la ville de Hasselt et le pays de Liége doivent renoncer à l'honneur d'avoir possédé une imprimerie pendant le XVe siècle. »

Hasselt reste néanmoins la troisième localité de la principauté de Liége qui ait eu un atelier de typographie.

M. de Corswarem nous écrivait naguère, qu'il a vu un mémoire en faveur des droits de l'Espagne sur les provinces-unies des Pays-Bas, format petit in-4°, de 20 à 30 pages, portant la rubrique : *Tot Hasselt, by Franchoys den Hollander, in den Regen-boog*, et la date 1659 ou environ. Il considère ce document comme le plus ancien spécimen connu de l'imprimerie de Hasselt (Limbourg). Malgré l'autorité de notre honorable correspondant, et bien que la maison dite *Regen-boog* (1) existe toujours, nous ne pouvons voir dans la pièce qu'il signale qu'une de ces nombreuses brochures politiques du XVIIe siècle publiées sous des rubriques supposées.

---

(1) Au commencement de ce siècle, cette maison a été transformée en fabrique de chapeaux. Elle est aujourd'hui habitée par M. le chanoine Wauters.

Le premier typographe dont les archives de la ville de Hasselt font mention (1), est Gilles Monsieur. On voit, à la date du 11 février 1670, que les seigneurs bourgmestres, jurés et conseil, statuant sur une requête de cet imprimeur, l'autorisent non-seulement à exercer son industrie, mais l'exemptent encore des devoirs de bourgeois et des droits d'accises.

Nous n'avons retrouvé que trois impressions de Monsieur :

1º Reverendo admodum et eximio Patri P. M. Guilielmo Roevenich Ord. Erem. S. P. Augustini, sacrae Thèol. Doctori, Provinciae Coloniensis sive inferioris Germaniae priori provinciali meritissimo, conventum Breanum visitanti. Hasseleti, apud Ægidium Monsieur, MDCLXXI, in-4°, de 2 feuillets.

Pièce rare dont M. Xavier de Theux possède un exemplaire. C'est un recueil de distiques, d'anagrammes et de chronogrammes latins.

2º Den predickenden Jonas van desen tydt ofte het II. deel vanden Spiegel der Sondaeren, behelsende sedelyke Lessen ende Bemerckingen op verscheyde Konsten, Oeffeningen ende Ambachten. Ghetrocken uit het H. Schrift, Concilien, HH. Vaders ende Leeraers, voor-gestelt door den eerw. pater Fr. Fran: Vanden Werue minder-broeder, priester, predikant, en Biecht-Vader. Tot Hasselt, by Gillis Monsieur Boeck-drucker, 1686. in-8°, de 15 feuillets, 426 pages, 4 feuillets de table et un frontispice gravé par G. Bouttats, d'après le dessin de G. Maes. Dédi-

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Van Neuss, secrétaire de la ville de Hasselt, les extraits des registres aux délibérations que nous publions en notes. M. Henaux, dans ses *Recherches*, fixe également à l'année 1670 l'introduction de l'imprimerie dans la capitale du comté de Looz.

cace au baron Charles Godefroid de Loë de Wissen, commandeur de Pitzemborgh, etc.

Cet ouvrage est l'une des productions typographiques les plus importantes et les plus soignées qui soient sorties des presses de Hasselt.

3° S. D. Innocentii Papae XI bulla confirmatoria ordinis S. Salvatoris vulgo S. Brigittae pro monasteriis simplicibus. Juxta exemplar impressum Romae, MDC. LXXXIII. (In fine) Hasseleti, apud Ægidium Monsieur (1687), in-4°, de 4 feuillets.

La bulle d'Innocent XI, contresignée par le cardinal de Sluse, célèbre bibliophile liégeois, est suivie d'une seconde, concernant le même objet et portant la date de 1687.

Voici quelques données complémentaires sur les imprimeurs de la ville de Hasselt au XVII et au XVIII[e] siècles :

Ernest Stravius.

Ernest Strauven, dit *Stravius*, appartient à une famille noble originaire de la ville de Looz (1). Il fut admis à exercer le métier d'imprimeur, avec jouissance des mêmes exemptions que son

---

(1) Cette famille, dont le nom primitif *Struven* fut changé en *Strouven, Strauven*, et latinisé au XVI[e] siècle en *Stravius*, a produit plusieurs ecclésiastiques de mérite, entre autres François et Richard Stravius, successivement agents du prince de Liége près la cour de Rome, Henri Stravius, chanoine de St Lambert et conseiller privé de Ferdinand de Bavière, etc. Elle fut anoblie le 18 mai 1640, par l'empereur Ferdinand III. V. DARIS. *Histoire de Looz*, t. II, p. 32. et de Herckenrode, *Collection des tombes de la Hesbaye*, page 166.

prédécesseur, et prêta serment, le 15 septembre 1692, entre les mains des bourgmestres (1).

Les ouvrages suivants sont sortis de ses presses :

1° Godvruchtig broederschap van den H. Joseph in de kerk van de religieusen canonickerssen des H. graf tot Hasselt, in het jaer 1689. Tot Hasselt, by Ernestus Stravius, Drucker. Petite brochure in-18. Sans date.

Cette brochure, dont le titre nous a été communiqué par M. de Corswarem, a paru postérieurement à 1692.

2° Regulen, Privilegien, Aflaeten, Jubileen, van het aerts-broederschap van de alder-heylighste Dryvuldigheidt, ende verlossinge der ghevanghene Christene Slaven by de Turken ende andere Barbaren, ende van de Heylige Maghet Maria, moeder van remedie. Op-gerecht in de Parochiale kercke van den H. Martelaer Quintinus, binnen Hasselt. Tot Hasselt, by Ernestus Stravius, 1696, in-32, de 84 pages.

3° Den Bij-een-raapinghe van D. Menso Heydenryk beroemde Leeraer der soo genaamde Gereformeerde Religie tot Maastricht, uytgegeven op den naam van het uytgedoofde vagevier : uyt haar verwarringh getrocken door Fr. Bonaventura Moors Augustyn. Ghedruckt tot Hasselt, by Ernestus Stravius (1701), in-12, de 7 feuilles, 197 pages et 1 feuillet. Dédicace aux bourgmestres de Hasselt René de Geloës et Arnold Briers.

---

(1) « Den 15 september 1692. Die Heeren Borgemeesters, Gesworen ende Raedt, op het request van Ernestus Stravius, boeckdrucker, is den zelven in deze Stad tot het exerceeren van het selven boekdruckers ampt geadmitteert ende aen hem geaccordeert en vrydom van die alde stads accysen te weten dry S. op ieder vat biers ; als mede die andere alde accysen van synen consumptie welke geweest syn voor den oorlogh van t'jaer 1672 als oock die exemptie van die wacht, ende heeft den behoorlycken eedt gepresteert in handen van die heeren Borgem. vortz. »

Robert Wrerix.

Robert Wrerix, bourgeois de Hasselt, adressa en juillet 1707, la requête suivante aux bourgmestres et conseil de cette ville :

« Eerenf. Achtbaere, weyse, en de voorsinnige heeren, Bor-
» gemeesteren, gesworen ende Raedt,
« Alsoo met allen behoorleycken respect Robert Wrerix, borger
» en ingezetene dezer Stad Hasselt van intentie is alhier eene
» druckerey op te stellen, vermits den voorgaenden van Hasselt
» vertrockken, oversulkx den voorgemelden Robert in syne
» plaetse sich presenteert met versoek van in plaetse van synen
» predecesseur Gilis Monsieur te worde geacceptiert ende voor
« stads geswooren drukker te worden ontvangen, biddende aen
» dito te willen vergunnen deselve privilegien, ende indien
» datter quaemen voor te vallen eenige garnisoene dewelke tot
» dezer borgerlykcke laste sauden koemen door militaire voor te
» vallen van den voormelden Robert te willen voor synen laste
» te laeten, soo in dit aenstaende als ander naer coemende gar-
» nisoenen, met twee losse voetsoldaeten vry te laeten, hier in
» beloeve met alle neerstichheyd tot een ieder dienste te wezen,
» welke gunste, ick suppliant van myn Eerenf., achtb., weyse en
» voorsinnige heeren ben verhoepende. »

Hetw. doende
Robert Wrerix.

L'autorité communale accueillit favorablement cette demande, à la condition que le postulant prêtât le serment de ne publier aucun livre contraire à la religion catholique romaine, ni aucune chanson pouvant blesser les mœurs (1).

---

(1) « Den Heeren Borgemeesters, Geswooren ende Raedt favorabelyk reflecteerende op die Requeste aen ons deur Robert Wrerix gepresentiert, admit-

On remarquera que Wrerix, dans sa requête, postule la succession de Monsieur, qui avait quitté Hasselt, et ne fait aucune mention de Stravius.

Adrien Wilms.

Tout ce que nous savons d'Adrien Wilms, c'est qu'il était en 1710 imprimeur juré de la ville de Hasselt.

Pierre Van Langenacker.

En moins de cinq ans, trois typographes ont successivement obtenu le brevet d'*imprimeur juré de la ville de Hasselt* : Robert Wrerix, en 1707, Adrien Wilms, peu après, et enfin Pierre Van Langenacker, en 1711. Voici la supplique par laquelle ce dernier postule la succession de Wilms :

« Peeter Van Laegenacker ingeboren borger dezer stadt
» Hasselt hoe dat hy exponent die loffelycke conste der
» Druckerye geleert ende geexerceert heeft mitsgaeders hoe hy
» ten eynde van oprichtinge van een formele druckery sich
» swaerlyck heeft becostight, van intentie synde deze syne conste
» binnen deze stadt Hasselt tot gerieft van UU. EE. HH. ende

---

teren denselven tot gesworen drucker dezer stad, aen den selven oversulx vergunnende vrydom van die alde stads accysen, signantelyk van dry St. op ieder vat bier, mede van alle andere accysen van syne consumptie welcken geweest syn voor den oorlogh van t'jaer 1672; eximerende daerenboven den voors. suppliant van alle tochten en wachten eventuelik voor te vallen, behaudens den behoorlycken eedt van gheene ongeorlofde boeken, continerende ketterse leeringen, lasteringen oft andere dusdanige aen de Roomsche leeringhe contrarierende noch eenige onbetamelycke liedekens oft desgelyx te drucken, in onse handen te presteeren. Actum op het stadhuis, den 30 july 1707. Frederici, Secret. ten bevel. M. H. H. »

» van een ieder voor te setten ende terwylen deze voorsch. stadt
» tegenwoordig honverzien is van eenen inwoonenden geswooren
» stadts drucker, zoo ist dat hy exponent sigh tot UU. EE. HH.
» is keerende verhoopende dat UU. EE. HH. sullen gelieven
» gedient te wezen van hem exponent tot dusdanigen te admit-
» teeren met vergunninge van alsulcke privilegien als aen syne
» voorsaeten ten respect van dien syn verleent geweest. Welck
» doende, enz. » Was onderteekend :

Petrus Langenacker.

Cette requête fut favorablement apostillée le 9 décembre 1711 (1). Van Langenacker se mit immédiatement en mesure de profiter de l'autorisation qui lui était accordée, mais il paraît qu'il ne composa dans le principe que des travaux de ville, bien qu'il eût monté un atelier relativement important.

Les livres suivants sont sortis de ses presses :

1° Privilegien, Statuyten ende Reglement der stadt Hasselt van oude tyden vergunt, geapprobeert door menighvuldighe successive Bischoppen ende Princen van Luyck, Graven van Loen, enz. Ende nieuwelycks den 18 junii 1716 gheconfirmeert door zyne keurvorstlycke Hoogheyt Josephus Clemens, etc. Achter syn by-gevoeght de Politicke Ordonnantien ofte Recessen, ende Jaer-gedinghen der stadt voorsz. Tot Hasselt,

---

(1) « De Heeren Borgems., Gesworen ende Raedt naer overzien dezer request hebben den voorsch. Petrus Van Langenacker suppliant geadmitteert tot stadsdrucker ende aen hem toegestaen den vrydom van de alde stads-accysen alsoo aen synen voorsaet Adriaen Wilms syn vergunt geweest mits nochtans doende in onse handen den gewoonlicken eedt. Aldus geschiet op het stadhuis dezen 9 december 1711. »

Quoique *né-natif* de Hasselt, Van Langenacker est originaire d'une famille de Looz.

by P. Van Langenacker, stadts-drucker (1716), in-4°, de 2 feuil., 123, 25 et 43 pp.

Volume exécuté avec soin. Notre exemplaire renferme, avant la page 117, un feuillet coté 116 au recto et au verso. C'est l'édit de confirmation donné le 18 juin 1716 par Joseph Clément de Bavière. Ce feuillet, au bas duquel nous avons trouvé la grande marque de Van Langenacker, manque presque toujours.

Un imprimeur anonyme publia en 1789 le Nieuw Reglement wegens den keus der Borgemeesters, Geswooren, en de Raedt der stadt Hasselt, geemaneert en goet-gekeurt den 17 junii 1725. Beneffens een by-voeghsel van het voorsz. Reglement de dato den 31 mey 1728. Vergunt door syn hoogheyt Georgius Ludovicus a Berges, Bisschop ende Prince van Luyck, etc. Ghedruckt in het jaer MDCCXXIX, in-4°, de 2 feuilles et 20 pp.

Les caractères usés et empâtés qui ont servi à l'impression de cette brochure diffèrent essentiellement de ceux de Van Langenacker.

2° Animadversiones Domini L. C. de Decker decani metropolitici Mechliniensis, in librum damnosum, cui titulus : Tractatus de promulgatione legum ecclesiasticrium, etc. Authore J.-B. Van Espen, presbytero J. U. D. et SS. Canonum professore in Academia Lovaniensi. Hasseleti, typis P. Van Langenaeker, bibliopolae nec non Civitatis typographi, 1716, in-4°, de 6 f. lim., 46 pp. et 1 f. d'errata.

C'est une réimpression. L'édition originale parut en 1713, avec les approbations de J.-B. De Smet, Président du séminaire de Malines, et de G.-J. de Quareux, Censeur. L'ouvrage de Van Espen, réfuté par le doyen de Decker, avait été publié, en 1712, à Bruxelles, chez t' Serstevens, in-4°, de 10 f. lim. et 304 pp.

3° Opganck en voert-ganck van het alderheylichste Sacra-

ment Mirakeleus rustende in het edel en religieus clooster Herckenrode, etc., door F. Rumoldus Costerus minderbroeder Recollect eertyts gardiaen tot Hasselt. Tot Hasselt, by P. Van Langenacker, 1716, in-12.

Petit volume rare, dont de Servais possédait un exemplaire (voir son catalogue nº 4903), et que Coster publia pour la première fois à Liége, en 1674 sous le même titre, avec la rubrique : *Tot Luyck, by P. Danthez*, in-12, de 124 pp. fig.

4° Tractatus de opinione probabili, ejusque usu. Hasseleti, typis P. Van Langenacker, 1716, in-12.

L'auteur de ce traité est Gaspard Bormans, de Beringhen, religieux carme et professeur en théologie, connu en religion sous le nom de Gaspard de Sainte-Marie-Madelaine de Pazzi. Voir Paquot. *Mémoires*, t. I, 589.

5° Het Goddelyck Camerken, mit syn toe-behoorten ende fundamenten, bereyt voor den hemelschen bruydegom komende tot de ziele door de H. Communie, etc. Beschreven door P. Albertus van St. Hertogenbosch, capucien. Tot Hasselt, by P. Van Langenacker, 1716, in-12, de 201 pp., sans la table et l'errata.

6° Lux Evangelizantium è sacris praesertim litteris, M. Augustini aliorumque Patrum Testimoniis etc. refulgens in omnia totius anni Festa. Authore F. Bonaventura Moors Hasselensi, Ord. Eremitarum S. P. Augustini. Hassseleti, typis P. Van Langenacker, bibliopolae nec non oppidi typographi, 1718, in-8°, de 8 feuill. et 432 pp.

7° Sermoonen op alle de feestdaghen vant jaar, dus in het latyn opgeset door F. Bonav. Moors. Tot Antwerpen, by J. P. Robyns. Tot Brussel, by Aegid. Dams. Tot Maestricht,

by L. Bertus. Tot Hasselt, by P. Van Langenacker. Sans date (1723), in-8°, de 8 f. lim. et 645 pp. Dédicace à Catherine de Mombeke, abbesse d'Herckenrode.

Traduction flamande de l'ouvrage précédent. Nous croyons, avec M. de Corswarem, que ce livre dont il possède un exemplaire ainsi que des n°s 4 et 6, ne sort pas des presses de Van Langenacker, mais bien de celles de l'imprimeur Robyns, d'Anvers.

Van Langenacker habitait encore Hasselt après 1723, et cependant, nous n'avons rencontré aucun produit de ses presses postérieur à 1718. Continua-t-il longtemps son industrie, ou vendit-il son matériel pour rester simple libraire, c'est ce que nous ignorons. On remarquera que, déjà dans sa requête, il déclare qu'il s'est endetté pour monter son atelier.

Van Langenacker s'est servi simultanément de deux marques distinctes. L'une, figure les armes de Hasselt, l'autre, ses initiales entrelacées, au centre d'une guirlande de fleurs et de fruits. Voir planche 1. n°s 2 et 3.

Nous ne croyons pas que Van Langenacker ait eu un successeur immédiat, puisqu'en 1733 et en 1740 les magistrats de Hasselt durent avoir recours aux presses de Jacob Lekens, de Maestricht, pour mettre au jour leurs règlements.

Jacques Moers sollicita, peu avant la révolution liégeoise de 1789, l'autorisation de monter une imprimerie, mais sa demande ne semble pas avoir été agréée. N. Van Gulpen, de Maestricht, fut plus heureux. Parmi les travaux publiés à la fin du siècle dernier par ce typographe, nous nous bornerons à signaler les deux suivants :

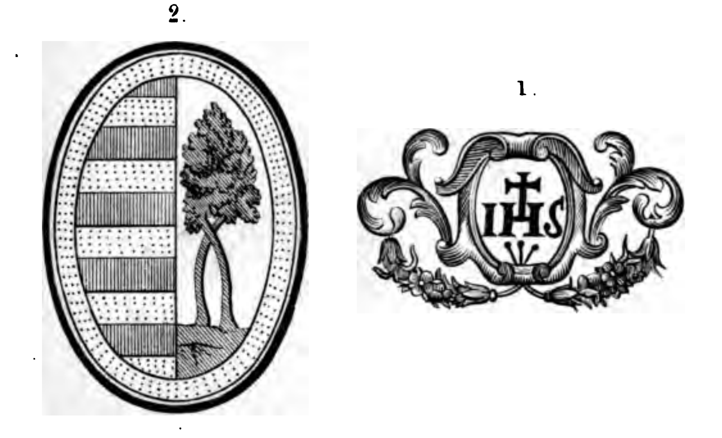
1° Den grooten Hasselschen Almanach dienende voor het Jaer 1793. Inhoudende de Beschryvinge der XXII Steden van

3.



2.

1.



het Land van Luyck. Voor deezen zeer nouwkeuriglik opgesteld door eenen Liefhebber van dit Land. Als nu vermeerdert en verbeterd. Tot Hasselt, by N. Van Gulpen, boekdrukker en boekverkooper op de Hoog-Straet, in-12.

Les douze premiers feuillets de ce curieux petit volume, que nous n'avons encore trouvé décrit nulle part, sont consacrés au calendrier et à quelques renseignements sur la supputation du temps. *Beschryvinge der XXII steden van het Land van Luyck* est la réimpression du livre publié en 1738 sous le même titre à Maestricht, par Lambert Bertus.

2° Description ou analise des eaux minérales ferrugineuses de la fontaine proche de la ville de Tongres, où l'on prouve qu'elle convient en tous ses points avec celles que Pline a décrite etc., imprimé en 1700 et depuis augmenté de tout ce qu'on a écrit sur la fontaine de Pline, avec quelques observations déclaratoires et les observations de M. le docteur Driesen, tongrois. A Hasselt, chez N. Van Gulpen, imprimeur et libraire, à la grosse Carotte, 1796, in-12, de 3 ff. lim. et 154 pp.

Une édition flamande de ce livre parut la même année à Maestricht. Elle porte pour titre : *Derde uitgeevinge der beschryvinge of analise van de bergstoffelyke, en yzeragtige Waters van de Fontyne kort by de stad van Tongeren, etc.* Tot Maestricht, uit de drukkerye van G. B. Van Gulpen. (1796), in-8°, de 2 ff. lim., 139 pp. et 4 ff.

HERSTAL

Commune de la province de Liége.

Vers 1730, l'imprimeur liégeois Bronckart tomba en déconfiture ; il dut se réfugier pendant quelque temps à Herstal, village

situé aux portes de Liége et dépendant alors de la Prusse. Là, il fonda un nouvel atelier et publia différents ouvrages. L'une des pasquées wallonnes les plus importantes du XVIIIe siècle nous fournit quelques détails sur cet industrieux typographe. Nous lisons dans la *Prumire response dè Calottin à loigne auteur dè Supplement* (1732).

« C'est surmen ine belle invention
Po évité de rfé cession :
Si deut à Lîge, il est d'Hesta.
A Coronmouse i n'est nin d'la.
A-t-on defindou cial d'imprimé
C'est à Hesta qu'on l'vat trové.
C'est là qui dbitte *ab hoc ab hac*
Turtots les lives, les armanacques
Et i n'y a rin qui n'contrefasse.
A donc si ptit fré Sabragasse
Court tot costé comme on Mercure :
Argent, Messieurs, Nouvelle brochure. »

Nous avons vainement cherché un spécimen de l'atelier de Herstal.

A titre de renseignement, nous mentionnerons une brochure intitulée : *Réclamation pour le citoyen A. Devivier, ex-percepteur de la commune de Glons au Préfet du département de l'Ourte.* Herstal, au XII. in-8°, de 50 pp. Elle est sortie des presses de J. A. Latour, imprimeur à Liége. Chacun sait que l'*Echo de Herstal, journal des faits, nouvelles et annonces* n'est qu'un tirage spécial des *Nouvelles du jour*, éditées en notre ville par M. Demarteau.

HERVE

Ville de la province de Liége.

Parmi les institutions dont Marie-Thérèse dota cette ville, on doit citer en première ligne le Collége Royal fondé en 1777. C'est sous les auspices de cet établissement que MM. Deltrappe et Urban ouvrirent quasi-simultanément une maison de libraire et un atelier de typographie.

Théodore Deltrappe faisait imprimer la rubrique Herve, avec ou sans son nom, sur la plupart des ouvrages qu'il mettait en vente (1) et prenait parfois le titre de *libraire du Collége royal.*

---

(1) Nous citerons, comme exemples, les ouvrages suivants qui ont été, croyons-nous, imprimés à Bruxelles :

— Catéchisme des fêtes et autres solennités et observations de l'Église. Par M. Bossuet, évêque de Meaux. A Herve, chez T. Deltrappe, libraire du Collége royal, près la grande Église, 1778, in-18 de 177 pp. sans les lim.

— Réglement pour la province de Limbourg et pays d'Outre-Meuse du 6 février 1680. A Bruxelles, et se trouve à Herve. (Réimpression sans date), in-4° de 22 pp.

— Ordonnance contenant la nouvelle matricule et l'union des États de la province de Limbourg, etc. A Bruxelles, et se trouve à Herve chez T. Deltrappe, libraire, (sans date), in-4° de 16 pp. A cette brochure on trouve généralement joint : Réglement pour la direction de ceux de la commission des charges publiques de la province de Limbourg du 29 janvier 1778, in-4° de 5 pp. et plusieurs tableaux.

La rubrique *Herve,* qui se lit sur le titre des pièces suivantes, est supposée : Entre-actes du procès agité entre le sieur J. J. Bovy, impétrant, et le sieur de Freron, procureur général de S. A. C., gouverneur commandant à Spa, et N. Heptia, son adjudant, intimés, etc. A Herve 1785, in-4° de 35 pp. — Supplément aux Entre-Actes, etc., ut supra. A Herve 1785, in-4° de 14 pp.—

Dès le principe, il s'annonça comme autorisé à débiter « tous les livres nécessaires pour le nouveau plan d'études, l'histoire, les belles-lettres, la piété et la morale, et toutes les nouvelles ordonnances de Sa Majesté. » Nous ne pouvons préciser la date de la mort de ce libraire, mais elle est antérieure à 1790, puisqu'à cette époque la maison de commerce qu'il avait fondée portait le nom de sa veuve.

Henri Joseph Urban, de Dinant (1), fit à Liége son apprentissage, et, vers la fin de 1778, vint s'établir à Herve en qualité d'imprimeur (2). Alors déjà on lui suscitait des entraves. Quelques uns voyaient avec crainte l'introduction d'une industrie qu'ils considéraient comme dangereuse; il fallut toute l'autorité de M. Vandersavel, greffier pensionnaire de la ville, pour faire obtenir l'autorisation nécessaire.

Urban séjourna à Herve pendant environ huit ans. Il fut successivement nommé *Imprimeur patenté de S. M. l'Empereur et Roi pour le duché de Limbourg* et *Imprimeur de la Ville et du*

Mémoire adressé à S. M. l'Empereur et Roi par les Constitués de la province de Limbourg. A Herve, et se trouve à Bruxelles, chez la V[e] Pion, imp. libraire, 1791, in-8° de 22 pp.

(1) Henri Joseph Urban ne doit pas être confondu, comme nous l'avons fait dans un précédent travail, avec son parent *Louis Joseph*, successivement imprimeur à Louvain et à Bruxelles, né à Dinant en 1742, décédé à Saint-Josse-ten-Noode le 18 mai 1833. Ce dernier a édité plusieurs journaux belges, entre autres l'*Esprit des gazettes*, l'*Écho des feuilles politiques*, *le Rapporteur*, *le Compilateur des nouvelles nationales*, *etc.* Il est encore l'auteur d'une brochure intitulée : *l'indicateur général des journaux politiques et littéraires de la capitale de l'Empire français* : le Moniteur, la Gazette de France, le Journal de l'Empire, le Journal de Paris, *depuis le* 17 *janvier jusqu'au* 1[er] *juillet* 1812. Bruxelles, Braeckenier, 1812, in-folio.

(2) Cette date est aussi celle que M. Henaux assigne à l'arrivée d'Urban à Herve. Voir *Bulletin du bibliophile belge*, t. III. p. 134.

Collége royal; mais ces titres ne semblent guère avoir contribué à sa prospérité. Il se trouvait même dans une position très-précaire lorsqu'il publia en 1786 le *Cri général du Peuple Liégeois* (1). Ce pamphlet violent, longtemps attribué à l'abbé Jehin, qui n'en était que le distributeur, eut un grand retentissement et devint, tant pour l'auteur supposé que pour l'imprimeur, une source de persécutions.

Informé que le prince évêque Hoensbroeck cherchait à s'emparer de sa personne, bien qu'il eût fixé sa résidence sur le territoire de l'Empire, Urban crut prudent de quitter Herve dans la nuit du 17 au 18 août 1786 (2). Il voulut d'abord s'établir à Aix-la-Chapelle, mais ne s'y trouvant pas en sûreté, il se réfugia à Cologne, puis enfin à Neuwied. C'est de cette dernière ville qu'il adressa la lettre suivante à l'abbé Jehin :

Neuwied, le 26 *novembre* 1786.

Monsieur,

Vu l'audace avec laquelle des satellites commandés par le Gouvernement de Liége ont été vous arracher avec la violence la plus outrée hors de l'asile sacré que vous aviez pris à Cornesse, duché de Limbourg; vu aussi les allées et venues des mêmes satellites liégeois dans les environs de Herve, lieu de ma résidence, pour me surprendre; surtout faisant attention que les cent louis que ledit Gouvernement de Liége a fait donner à l'officier Freron pour votre saisie, auroient bien pu être doublés pour engager ces algouzins téméraires à me surprendre d'un côté ou d'autre pour me coffrer par un coup de

(1) Il devait notamment une somme de 700 frs. à l'imprimeur liégeois Gerlache pour « certains caractères et outils d'imprimerie. » V. *les franchises et les paix générales de la nation liégeoise vengées* (par l'abbé Jehin), p. 227.

(2) V. *Histoire de la vingt unième persécution de l'abbé Jehin*, 1786, p. 128.

main, comme ils vous avoient fait, j'ai pris le parti prudent de me mettre à l'abri de leurs poursuites attentatoires en me retirant plus avant en Allemagne, jusqu'à ce que je puisse trouver l'occasion de soumettre à la justice et à l'équité de S. M. l'Empereur et Roi le mémoire avec le détail de toute cette affaire, dont voici le précis.

M'étant fixé à Herve, pays de Limbourg, où jamais il n'y avoit eu d'imprimerie, je regardois cet établissement comme nécessaire à cause du Collége Royal qui s'y trouve, du nouveau plan de Réglement, pour les rapports des Cours, à cause des Ordonnances et de quantité d'autres objets qui, par défaut d'une imprimerie, faisoient rouler des sommes assez considérables d'argent hors du pays de S. M. et qui faisoient connoître les affaires des communautés à l'étranger.

Je n'ai pas été peu surpris de voir que plusieurs citoyens de Herve ont voulu mettre des entraves et faire naître des obstacles à un établissement si utile; ces petites menées de quelques ennemis faisoient languir ma typographie. Dans ces moments de langueur, je fus à Liége au commencement de cette année, où je ramassai plusieurs feuilles qui couroient dans Liége publiquement et en fis un petit recueil intitulé : *Cri général du Peuple Liégeois.*

Je crus rendre service aux États de Liége et à la plus saine partie du peuple en les imprimant : mais le Prince de Liége et quelques-uns de ses conseillers dont ces feuilles répandues condamnoient la mauvaise conduite ont été tellement indignés des vérités y énoncées, qu'ils ont employé tous les moyens possibles pour s'en venger, tant sur vous, qui n'y étiez pour rien, que sur moi que les avois imprimées, croiant rendre un service essentiel à la nation Liégeoise que le Prince vouloit tyranniser au mépris des loix et constitutions fondamentales du Pays de Liége.

Et pour justifier la retraite que je viens de faire pour me soustraire aux violences accoutumées des Liégeois, je pourroi rapporter à Sa Majesté plusieurs violations territorielles que ceux-ci ont commises clandestinement, même du tems de feu la Reine Mère. Ces faits, en citant les criminels justifiés à Liége, prouveront qu'ils ont été arrachés par surprise du Pays de Brabant, et que ceux-ci méprisent souverainement le pouvoir sacré d'une si grande puissance.

Apprenant que vous êtes en route pour Vienne, je vous écris celle ci pour vous prier de me donner votre adresse aussitôt que vous serez arrivé à votre destination, afin que je puisse vous faire parvenir le Mémoire auquel je travaille, pour être présenté à Sa Majesté.

En attendant de vos nouvelles, j'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

H. J. Urban.

La réponse suivante de l'abbé Jehin ne laisse aucun doute sur l'état de gêne dans lequel se trouvait Urban lorsqu'il livra à l'impression le *Cri général* :

Lorsque je vous vis la première fois chez vous au commencement de l'année dernière (1786), j'eus le cœur ému de vous voir dans une crise au sujet de ce que vous deviez au Sr Martini fils, qui vous menaçoit de ne vous donner aucun quartier.

Votre détresse dans ces moments, vos instances jointes à celles de la veuve Delepont, votre associée (1) m'engagèrent à vous faire la lettre de change qui a donné lieu à soupçonner au Gouvernement de Liége que je vous l'aurois faite pour que vous imprimeriez le *Cri général*, tandis que je n'en avois pas seulement la moindre idée ni connoissance...... La bonté de mon cœur, en voulant vous obliger vis à vis du Sr Martini, a été la cause innocente de ma perte.

Vous avez quitté Herve parce que vous n'y trouviez pas de quoi vous occuper assez pour gagner votre vie avec votre imprimerie; je vous demande, à vous, qu'en peus-je? Vous avois-je engagé à vous y placer? Je ne vous connoissois pas (2)...

Ainsi qu'il l'avait écrit à Jehin, Urban se rendit à Vienne et obtint une audience de Joseph II, à qui il fit connaître sa position. Qu'advint-il de ce recours suprême? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'au mois de mai 1787, il était de retour dans le duché de Limbourg et établissait une nouvelle imprimerie à

---

(1) Nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur l'association d'Urban avec cette dame.

(2) *Supplément à la vingt-et-unième persécution de l'abbé Jehin*, p. 26 et 31.

Tignée (1), village mouvant de l'Empire, distant de Liége d'environ deux lieues.

Les six ouvrages suivants sont les seuls, à notre connaissance, qui aient été positivement imprimés à Herve par Urban :

1° Style et manière de procéder en matière criminelle au pays de Liége par appréhension des coupables au flagrant délit ou par voie d'enquête, jusqu'à sentence définitive et exécution. Par un Citoyen Praticien (Lamborelle, prélocuteur de la Souveraine Justice de Liége). A Herve, chez H. J. Urban, imprimeur libraire, MDCCLXXIX, in-8° de IX et 200 pp. et 1 feuillet de table.

Une note manuscrite placée sur notre exemplaire dit que ce livre a été corrigé par un écrivain du nom de ***Malebranche.*** Peut-être doit-on lui attribuer le ***discours préliminaire***, rédigé avec infiniment plus de soin que le reste du travail.

2° L'Écolier Chrétien, ou traité des devoirs d'un jeune homme qui veut sanctifier ses études. Par M. Collet, prêtre de la Congrégation de la Mission. A Herve, chez H. J. Urban, imprimeur libraire, 1781, in-12.

Cet ouvrage, publié pour la première fois en France vers 1763, a encore été réimprimé *à Liége, chez J. A. Bollen*, MDCCLXXXIII, in-12.

3° Recueil de différents tarifs pour les communautés respectives dans la province de Limbourg, servant à faciliter la sous-répartition de l'impôt sur les biens fonds compris dans les nouveaux cadastres. A Herve, chez H. J. Urban, imprimeur libraire octroyé par S. M. pour la province de Limbourg, MDCCLXXXII, in-folio de 60 pp.

---

(1) Voir l'article consacré à cette localité.

4° Recueil des édits, ordonnances et déclarations de Sa Majesté l'Empereur et Roi; augmenté de plusieurs dépêches de L. A. R. les sérénissimes Gouverneurs généraux des Pays Bas Autrichiens. A Herve, chez H. J. Urban, imprimeur de la Ville et du Collége Royal-Pensionnat. 1785-1787, 2 vol. in-12 de XII et 107 et VI et 77 pp. pour le tome 1 et le supplément, et V et 126 pp. pour le tome 2.

Dans *l'avis au lecteur*, Urban parle en ces termes de la publication du *Grand Calendrier de la Province de Limbourg* : « on était décidé, dit-il, à y insérer les édits et ordonnances que S. M. l'Empereur a fait émaner depuis le commencement de son règne dans les provinces, mais certaines circonstances particulières ayant fait remettre l'impression dudit Calendrier pour l'année prochaine, les placarts souverains devenant trop considérables pour être insérés tous à la fois dans cet ouvrage, on a cru faire plaisir au public en faisant paraître présentement toutes les ordonnances de Sa Majesté qui ont été émanées avant la fin de 1784. Celles qui paraîtront dans le courant de cette année seront insérées dans le Calendrier du Limbourg de l'année 1786, qui sera de même format que le recueil que l'on publie présentement. Ainsi en se procurant chaque année ce Calendrier, on aura un recueil complet de toutes les ordonnances de Joseph Second. »

Ce n'est qu'en 1792, comme nous le dirons plus loin, que l'imprimeur Vieillevoye a réalisé le projet formé par Urban.

5° Coustumes et Règlement du Pays et Duché de Limbourg; Édit perpétuel; Bulle d'or de Charles-Quint et Joieuse Entrée de S. M. I. R. et A. comme duc de Brabant. A Herve, chez H. J. Urban, imprimeur libraire (1783), in-12 de 244 pp.

Ce recueil devait former plusieurs volumes; le premier seul a paru.

6° Cri général du Peuple Liégeois. *Vox Populi, Vox Dei.* (Par Léonard Defrance, peintre). Sans nom de lieu (février 1786), in-8° de 42 pp. et un tableau.

Deux imprimeries (1) ont encore été fondées à Herve à la fin du XVIIIe siècle; l'une en 1786 par MM. Smits, Lebrun et Cie, l'autre en 1791 par M. Vieillevoye.

J.-J. Smits, Lebrun et Cie.

Fatigués des tracasseries que leur suscitait le gouvernement liégeois, MM. Smits et Lebrun résolurent de transférer à Herve le siége de la rédaction du *Journal général de l'Europe.* « Le sort en est jeté, écrivaient-ils le 17 juillet 1786...... Il est décidé que nous allons porter dans les états d'un grand, d'un sage, d'un puissant monarque (Joseph II), nos personnes, nos familles, notre industrie, le peu de talent dont le ciel nous a fait don et les quelques lumières que nous avons acquises (2). »

La firme sociale du nouvel atelier de Herve fut *J. J. Smits, Lebrun et Cie.* Smits dirigeait l'imprimerie et exerçait aussi la

---

(1) Les registres du Conseil Privé de Bruxelles nous apprennent que Maurice Tondeur, imprimeur-libraire à Neuwied, obtint le 5 mars 1787 l'autorisation de se fixer dans le pays de Limbourg pour y publier notamment un recueil périodique allemand intitulé *Dialogues des morts.*

Tondeur a-t il profité de cette faveur? C'est ce que nous ignorons. Toutefois si le journal annoncé a paru, ce ne peut guère avoir été qu'à Herve.

(2) Nous croyons superflu de reproduire ici les articles étendus que nous avons publiés sur le *journal général de l'Europe* et sur les autres recueils périodiques imprimés à Herve par MM. Smits, Lebrun et Cie. Nous préférons renvoyer à nos *Recherches sur les journaux liégeois,* où l'on trouvera également des notices sur les principaux rédacteurs de ces écrits.

profession de libraire. Lebrun et l'abbé Freville, le troisième associé, s'occupaient plus particulièrement de la rédaction. Leurs affaires prospérèrent ; ils rachetèrent la majeure partie du matériel d'Urban et bientôt le *journal général de l'Europe* prit une importance jusqu'alors sans précédent dans l'histoire de la presse belge.

Mais les rédacteurs avaient encore compté sans la censure ; la sévérité du Gouvernement crut avec la gravité des circonstances, jusqu'à ce qu'enfin ils se virent contraints de revenir se fixer à Liége où, grâce à la révolution, ils reçurent l'accueil le plus sympathique.

Pendant leur séjour à Herve, depuis le mois de juillet 1786 jusqu'à la fin de 1789, MM. Smits, Lebrun et Cie ont encore imprimé :

1° Annonces générales de l'Europe.

Feuille bis-hebdomadaire de format in-8°, qui a paru, avec des interruptions, depuis le 14 novembre 1786 jusqu'au 29 décembre 1789.

2° Bibliothèque raisonnée de littérature, sciences et arts. 1786-1787. 5 vol in-8°.

Cette revue, dont les premiers volumes ont paru à Liége (1), constitue la seconde partie du *journal général de l'Europe*. Elle

---

(1) Plusieurs des ouvrages publiés à Liége en 1785-1786 par Smits et Lebrun, notamment les premiers volumes du *Journal Général de l'Europe* et de la *Bibliothèque raisonnée*, portent la marque distinctive de ces imprimeurs, figurant une sphère, avec la devise *Totum complectitur orbem*. A notre connaissance, cette marque n'a été reproduite sur aucun des ouvrages sortis de l'atelier de Herve.

se publiait par livraisons hebdomadaires de 4 1/2 feuilles. On y trouve l'analyse des principaux écrits de l'époque, la bibliographie des livres nouveaux et de nombreux articles littéraires, philosophiques, scientifiques, etc.

3° Histoire de la vingt-unième persécution de l'abbé Jehin; et comment il en est sorti victorieux par la Grâce toute puissante de S. M. l'Empereur et Roi. De l'imprimerie de la Bastille Liégeoise, 1786, in-12 de 142 pp.

— Supplément à la vingt-et-unième persécution de l'abbé Jehin. Sans nom de lieu ni date (1787) in-12 de 104 pp.

— Suite du Supplément à la XXIe persécution de M. l'abbé Jehin. Sans nom de lieu. Avril 1787, in-12 de 68 pp.

Quel est le lieu d'impression de ces trois brochures? A la page 9 des *Franchises de la nation liégeoise vengées*, autre production de l'abbé Jehin, dont nous aurons à nous occuper bientôt, il écrit « Il y a six mois que ma XXIe *persécution* est à l'imprimerie, et faute d'avoir nanti, elle étoit restée *in statu quo*. Son *supplément* a langui par une maladie mortelle survenue dans la famille de l'imprimeur; la *suite* a été postposée dans une troisième typographie à des ouvrages majeurs qui n'admettoient pas de délai. » Ces détails ne précisent rien. Nous croyons cependant que l'*Histoire de la* XXIe *persécution* est sortie des presses de MM. Smits et Lebrun. On retrouve en effet sur le titre de cette brochure les étoiles à huit rais du *journal général de l'Europe*.

4° Ordonnance de l'Empereur et Roi, portant érection des tribunaux de justice civile et criminelle de première instance dans la province de Limbourg et fixant l'étendue de leurs ressorts respectifs. Imprimerie du journal général de l'Europe, 1787, broch. in-8°.

5° Courrier du Danube, ou histoire des révolutions actuelles du monde politique.

Journal politique hebdomadaire publié par cahiers de 48 pp. Il a paru du 2 avril 1788 au 18 décembre 1789. La collection forme 7 vol. in-12.

6° Éphémérides de l'humanité, 2 vol. in-8°.

Le premier n° de ce recueil bis-mensuel a paru le 15 janvier 1789; l'abbé Freville et Baret en étaient les rédacteurs.

7° Adresse d'un citoyen (P. H. M. Lebrun) aux États de Brabant. De l'imprimerie patriotique, 1789, broch. in-8°.

8° Lettre à M. l'abbé de F. (Feller) sur quelques assertions fausses et mensongères, par un citoyen sans reproche (P. H. M. Lebrun). De l'imprimerie patriotique 1789, in-8° de 32 pp.

9° Forme et manière de procéder en criminel, calquée sur les ordonnances et quantité d'arrêts et jugements notables. Par J. G. Thielen, échevin de la Haute Cour du Duché de Limbourg. A Herve, de l'imprimerie du journal général de l'Europe, MDCCLXXXIX, in-8° de 341 pp. Il existe des exemplaires de ce livre imprimés sur papier fort de Hollande.

10° Schauplatz der Welt.

Journal allemand bis-hebdomadaire créé le 2 juillet 1789 et qui n'a eu qu'une existence éphémère. Il suivait la ligne politique du *journal général de l'Europe*.

11° Voyage du jeune Anacharsis en Grèce (par l'abbé Barthélemy). A Herve, de l'imprimerie du journal général de l'Europe, MDCCLXXXIX. 5 vol. in-8° et atlas in-4° de XXXIV pp. de

texte et 31 planches (la 27me cotée par erreur n° 27 et dernière), exécutées par le graveur liégeois H. Godin.

On cite encore une édition de cet ouvrage en 7 vol. in-12, avec atlas in-4°, datée de 1790, et portant la rubrique : *A Liége, de l'imprimerie du journal général de l'Europe.* Nous l'avons vainement cherchée.

12° Procès-verbaux du Congrès de Franchimont.

D'après M. André Warzée (1), ces procès-verbaux auraient d'abord été imprimés partie à Stembert, et partie à Herve, dans le format petit in-4°. La collection, ajoute-t-il, comprend la relation de 21 séances, mais le compte-rendu de la dernière est devenu introuvable. Nous doutons de l'existence de cette édition originale, et nous avons de bonnes raisons de croire que notre honorable ami a été induit en erreur par des renseignements inexacts.

François-Joseph Vieillevoye.

C'est en 1791 que Vieillevoye a quitté le village de Battice (2), pour venir s'établir à Herve. Dans cette nouvelle résidence, il ne borna pas son activité à l'état d'imprimeur; il fonda encore une fabrique de cartes à jouer, que le *Grand Calendrier de* 1793 annonce en ces termes :

« Vieillevoye ayant considéré que les cartes à jouer venantes de Liége étoient contrebande dans le pays de Limbourg, vient d'établir chez lui une

---

(1) V. le *Bulletin du bibliophile belge*, 1846. T. III, p. 257.
(2) V. l'article consacré à cette localité.

fabrique desdites cartes qui en produit déjà de toutes qualités qu'il débite en gros et en détail à un prix juste et modéré. »

Vieillevoye prenait en 1794 le titre d'*imprimeur des Seigneurs États de la province de Limbourg*. Nous n'avons retrouvé qu'un petit nombre d'ouvrages sortis de ses presses :

1° Le Limbourg illustré par le passage de Leurs Altesses Royales Marie Christine d'Autriche et le Duc Albert Casimir de Saxe-Tesschen, gouverneurs généraux des Pays-Bas autrichiens, et leur entrée triomphante dans la ville de Herve, le 13 juin 1791. A Herve, chez F. J. Vieillevoye, imprimeur, MDCCLXXXXI, in-8°, de XXII et III pp.

Brochure rare, qui présente une bien triste idée des aptitudes poétiques des Herviens à la fin du siècle dernier. C'est un recueil de pièces de vers, inscriptions, chronogrammes etc. composés en l'honneur des gouverneurs généraux, avec une relation des fêtes qui leur furent données. Parmi les poëtes qui célébrèrent *l'heureux retour*, nous voyons figurer MM. Beckoz, fils, de Housse; P. F. Jacquinet, de Charneux; G. L. J. et J. F. Joris, de Soumagne; J. J. T. Monseur, de Herve; P. G. Poyck, d'Erenstein; Prayon, maître tailleur à Herve; l'abbé Van der Linden, préfet des études, et Proyart, professeur d'éloquence au collége de Herve; J. J. Vervier, de Trembleur, etc. L'imprimeur Vieillevoye crut aussi devoir payer son tribut. Voici quelques chronogrammes de sa composition :

Les JUstes VoeUX de La tIpographIe sUpLIante
attenDent LIberté De Vos benIgnes aLtesses.

—

tIpographIe n'aUra nULs CaraCteres qUI soIent
DIgnes De noUs peInDre Vos VertUs.

—

oUI CœUrs, Votre tIpographIe graVera noMs,
VertUs, bIenfaIts Dc LeUrs aLtesses roIaLes.

2° Le grand Calendrier de Herve pour l'année 1792, contenant des notions historiques et commerciales sur le pays de Limbourg, ainsi que les tableaux ecclésiastique, judiciaire et civil de la même province ; les ordonnances souveraines et autres objets remarquables. A Herve, chez F. J. Vieillevoye, imprimeur, MDCCXCII, in-12 de XIV et 183 pp.

— Calendrier de Herve à l'usage de la province de Limbourg et des Pays voisins. A Herve, chez F. J. Vieillevoye et la Ve Deltrappe. A Liége, chez F. J. Dejosez, MDCCXCIII, in-12 de 8 feuillets et 71 pp.

— Le grand Calendrier de Herve pour l'année 1794, contenant, etc. (comme le titre de 1792), in-12 de 2 feuillets XXVIII et 212 pp.

Ainsi que nous l'avons fait remarquer, l'imprimeur Urban avait conçu, dès 1785, le projet de la publication de ce recueil, aujourd'hui l'une des sources les plus utiles que l'on possède pour l'histoire, la statistique et la topographie du pays de Limbourg au XVIIIe siècle. MM. Fafchamps, de Housse, assesseur de l'officialité de Herve, et le notaire H. Scrivers, échevin de la Cour de Dalhem, sont notamment cités comme ayant fourni des matériaux à l'éditeur.

Le volume de 1793 est de la plus grande rareté : on n'en connaît que deux exemplaires.

3° Coustumes et Règlement du Pays et Deuché de Limbourg, etc. — l'Écolier Chrétien, par M. Collet.

Urban est l'imprimeur de ces ouvrages qui ont été plus tard rajeunis par de nouveaux titres, avec la rubrique : *A Herve, chez F. J. Vieillevoye, imprimeur.*

HORION-HOZEMONT

Commune de la province de Liége.

Vers 1804, notre aimable fabuliste, Frédéric Rouveroy, alors maire de cette commune, y fit monter une presse pour son usage particulier. Elle servit exclusivement à l'impression « de petites feuilles volantes, véritables circulaires morales, dirigées contre les croyances superstitieuses, la mauvaise culture, et surtout contre les préjugés dont les campagnes étaient particulièrement imbues à l'égard de la découverte de Jenner (1). »

Nous n'avons pu retrouver aucun de ces curieux spécimens que Rouveroy rédigeait, *composait* et tirait lui-même. Nul doute qu'il s'en rencontre encore dans les archives de certaines communes du canton de Hollogne.

Les circulaires imprimées à Horion-Hozemont constituent en quelque sorte la première édition du livre populaire et si éminemment utile que Rouveroy publia en 1827 sous le titre de : *le Petit Bossu.*

HUY

Ville de la province de Liége.

Les bibliographes placent Huy au troisième rang des villes du pays de Liége qui ont possédé une imprimerie. Les uns donnent l'année 1650 comme la date de l'introduction de la typographie dans cette localité, d'autres reportent cette date

---

(1) Discours prononcé sur la tombe de Rouveroy par M. Laurent, alors préfet des études à l'Athénée de Liége.

à l'année 1659. Nous croyons qu'ils se trompent. L'erreur provient probablement de l'interprétation de la rubrique *Prostat Hui, apud Ambrosium de Warem, anno MDCLIX*, inscrite sur l'ouvrage d'Arnold de Warem, intitulé : Eburonum Huensium Sacrarium eorumque diva Sartensis, in-8° de 15 ff. 260 pp. et 4 ff. de table (1). Ce livre, imprimé à Liége, se vendait à Huy (prostat Hui), chez un parent de l'auteur, Ambroise de Warem, dont le témoignage est invoqué à la page 200 du volume même. Les initiales F. A. H. C., placées au bas de la dédicace, doivent se traduire par *Frère Arnold de Huy Capucin*.

C'est en 1816 que la ville de Huy a vu pour la première fois

---

(1) Il existe encore plusieurs brochures sur le titre desquelles on lit la rubrique Huy, bien qu'elles ne soient pas imprimées en cette ville. Nous citerons :

— Traité des Eaux minérales nouvellement découvertes au fauxbourg de Sainte-Catherine à Hui, etc. Par Materne Delloye, médecin-artiste. Se vend à Hui, chez la veuve Guilliochon, près du marché, 1717, in-12 de 105 pp.

— Les deux Avis, ou le Pour et le Contre. Huy, 1789, petit in-8° de 14 pp.

— Adresse aux Liégeois par le meilleur des Patriotes. Huy, décembre 1789 in-12 de 28 pp.

Mentionnons encore l'ouvrage de Lambert de Vlierden intitulé : Vota, preces et monita publica, ad Deum, pontif. max., caesarem, reges, principes, milites christianos et amicos caeteros. Elogia etiam et epitaphia ad Bohemica et Palatinatus Rheni bella. *Apud S. Victorem*. MDCXXI, petit in-8° de 24 ff. et 111 pp. Sur le dernier feuillet la marque de l'imprimeur liégeois Jean Ouwerx, avec la devise : *Nihil absque labore.*

Nous ne nous expliquons pas la rubrique *apud S. Victorem*, mais il est évident que le livre sort des presses de J. Ouwerx. M. Ep. Martial estime que ce recueil de poésies, dont nous lui devons la communication, a été imprimé à l'abbaye des Bénédictines de Saint-Victor, près de Huy, établissement qui, par une singulière coïncidence, devint vers 1798 la propriété d'un membre de la famille Ouwerx. Quoique très-ingénieux, ce rapprochement est loin de nous convaincre.

rouler une presse. Elle est redevable de cette industrie à l'un de ses enfants. Pierre Nicolas Joseph Goffin, né le 12 mai 1785, fit à Paris son apprentissage. Après un séjour de quelques années à Charleroy, il revint se fixer à Huy où il monta un petit atelier qu'il dirigea jusqu'au 18 juillet 1826, date de sa mort.

Goffin n'a guère imprimé que des affiches, des lettres de faire part et d'autres travaux du même genre. Les seules brochures qu'il ait mises au jour portent pour titre :

1° Les Commissaires à Messieurs les membres de la Société de Huy, 1817, in-4° de 4 feuillets.

Pièce relative à un conflit qui s'était élevé entre les Commissaires de la Société d'agrément de Huy et M. Warnant, alors sous-intendant de l'arrondissement.

2° Institution de l'Enseignement mutuel dans l'arrondissement de Huy. A Huy, chez N. Goffin, imprimeur et relieur, rue neuve. 1819, in-8° de 23 pp.

3° Assemblée générale des souscripteurs pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire dans l'arrondissement de Huy, le 11 octobre 1820. Rapport du Secrétaire. Huy, de l'imprimerie de N. Goffin, 1820, broch. in-8°.

Dans le cours de l'année 1823, deux nouvelles imprimeries ont été créées à Huy, l'une par M. Charles Joseph de Francquen, secrétaire de l'administration des prisons, fils de l'ancien bourgmestre, l'autre par M. Nicolas Henri Delhaise.

Bien que M. de Francquen ait joui du titre d'*imprimeur de la ville de Huy* et que son atelier soit toujours en activité, nous ne sommes parvenus à découvrir que deux brochures portant son nom :

1° Dissertatio inauguralis juridica de rei judicatae auctoritate.

Auctore Ad. Chapelle Huensis. Hui, typis C. J. de Francquen, MDCCCXXV, in-4° de 29 pp.

2° Ville de Huy. Règlement sur les incendies. (*In fine*). Imprimerie de C. de Francquen fils (1827), in-8° de 6 pp.

L'établissement fondé par M. Delhaise prit insensiblement une extension assez considérable. Cet honorable citoyen, décédé à Huy le 5 août 1865, à l'âge de 66 ans, a rendu à sa ville natale des services de différents genres que nous nous réservons d'apprécier dans l'un des prochains volumes du *Nécrologe Liégeois*.

Voici, d'après les indications qui nous ont été fournies (1), la liste des travaux imprimés par M. Delhaise antérieurement à 1830 :

1° Le Testament poétique d'un Belge au Pays de Liége, ou adieux aux Beaux-Arts, à la Liberté, à la Patrie (par M. L. B. Coyon, avoué). A Huy, de l'imprimerie de N. H. Delhaise, 1824, in-8° de 24 pp. Texte latin en regard de la traduction française.

2° Pro Regis Belgarum, Batavorumque natali, subita inspiratio nostra matunita. Auctore Coyon Huensis. Elégie portant la date du 24 août 1824, imprimée sur une feuille in-plano.

3° Précis pour les époux Vandenbossche, rentiers à Tirlemont, contre l'administration des domaines. A Huy, de l'imprimerie de N. H. Delhaise, 1824, in-4° de 20 pp.

---

(1) Nous exprimons ici toute notre gratitude à MM. Chapelle, ancien bourgmestre de Huy, Delhaise, avocat, et Loumyer, chef de division au ministère des affaires étrangères. Grâce aux communications qu'ils ont bien voulu nous faire, nous avons pu donner à cet article le développement qu'il comporte.

4° Mes Etrennes civiques à Sa Majesté le Roy des Pays-Bas, (en vers par M. L. B. Coyon). A Huy de l'imprimerie de N. H. Delhaise, 1825, in-8° de 24 pp. Texte latin en regard de la traduction française.

5° Dissertatio inauguralis juridica de testibus ac testimoniis in causis criminalibus. Auctore F. M. J. P. Delchambre Huensis. Hui, apud N. H. Delhaise, MDCCCXXV, in-4° de 33 pp.

6° Dissertatio inauguralis juridica de obligationibus mercatoribus impositis. Auctore Hy. Gregoire Huensis. Hui, apud N. H. Delhaise, 1828, in-4° de 30 pp. et 1 f.

7° Dissertatio inauguralis de scarlatina quae in quibusdam locis provinciae Leodiensi anno 1827-1828 epidemice grassata est. Auctore Nicol. Bihet Huensis. Hui, apud N. H. Delhaise, 1828, in-4° de 27 pp.

8° Dissertatio inauguralis juridica de emptione et venditione. Auctore L. H. J. Debrun Huensis. Hui, typis N. H. Delhaise, 1828, in-4° de 28 pp.

9° Discours sur l'utilité de l'instruction industrielle, par D. Marlin, régent de mathématiques, etc. A Huy, de l'imprimerie de N. H. Delhaise, 1828, in-12 de 38 pp.

10° Dissertatio inauguralis juridica de pactis inter emptorem et venditorem secundum jus romanum. Auctore A. Detru Huensis. Hui, typis N. H. Delhaise, 1829, in-4°.

11° Dissertatio inauguralis juridica de eremodicio. Auctore Aug. Nic. Warzées Huensis. Hui, typis N. H. Delhaise, 1829, in-4° de 22 pp. et 1 f.

Durant cette période, Delhaise doit encore avoir imprimé des mémoires judiciaires pour MM. Honlet (1825) et A. Godin (1828).

INGIHOUL

Commune d'Ehein, dans la province de Liége.

Peu après la dernière occupation de la Principauté par les armées de la République, le baron Hilarion de Villenfagne, dont la fortune avait été considérablement amoindrie par la Révolution, quitta Liége et se retira à sa propriété d'Ingihoul dont il prit le nom. Pour charmer sa solitude, il fit l'acquisition d'une presse et d'un petit matériel d'imprimerie.

Notre ancien ami, Ch. de Chenedollé, est le premier qui ait signalé l'existence de cet atelier particulier. Il s'exprime en ces termes à propos de l'*Histoire de Spa* (1) « C'est ici le cas de dire un mot de l'imprimerie qu'avait établie pour son amusement M. de Villenfagne, mais dont la police ombrageuse de Napoléon, armée du décret impérial du 18 octobre 1810, le força de se défaire. Il avait pris plaisir à imprimer lui-même différens opuscules, entre autres une 1re édition de son *Histoire de Spa*, 1 vol. in-12 de 6 pp. non chiff. 322 et 3 pp. pour l'errata. Cette édition tirée à petit nombre est presque entièrement inconnue. Elle doit remonter de 1791 à 1792, époque à laquelle M. de Villenfagne était bourgmestre. En effet, sur le titre, au lieu du nom d'imprimeur et du millésime, on trouve les lettres V. B, répétées encore à la fin de la préface et qui doivent sans

---

(1) *Notice sur le baron de Villenfagne*, dans l'*Annuaire de l'académie royale de Bruxelles*, 1837, p. 98. Les renseignements donnés par de Chenedollé sur l'atelier d'Ingihoul ont été reproduits par Voisin dans sa *Notice sur quelques imprimeries particulières des Pays-Bas*. V. le *Messager des Sciences historiques*, 1840, p. 318.

doute s'interpréter *Villenfagne Bourgmestre.* Le livre est anonyme. »

Voici le titre exact de l'ouvrage qui fait l'objet de cette note :

Histoire de Spa ; où on examine si Pline a voulu désigner la fontaine de ce lieu célèbre dans ce passage : *Tungri, Civitas Galliae fontem habet insignem, etc.*, ou bien si ce naturaliste a voulu parler de la fontaine de Tongres ; avec des notes historiques qui servent de développement au texte et donnent des renseignements sur toutes les sources minérales du pays de Liége. Sans nom de lieu, ni date, in-16 de 2 ff. lim., 322 pp. et 2 ff. d'errata.

Nous ne connaissons que quatre exemplaires de ce précieux volume. Sur la première page de celui que possède M. Henri Helbig, on lit cette note écrite de la main de l'auteur et qui rectifie la date d'impression donnée par de Chenedollé :

« *J'ai moi-même imprimé dans ma maison d'Ingihoul, en* 1796, *ce petit ouvrage dont il n'existe que* 30 *exemplaires que j'ai distribués à mes amis.*

H. de Villenfagne d'Ingihoul.

Quant aux lettres V.-B., nous croyons aussi qu'elles doivent s'interpréter *Villenfagne Bourgmestre.* Autrefois, tout citoyen qui avait été appelé à la première magistrature de la cité de Liége, conservait sa vie durant le titre honorifique de bourgmestre.

L'*Histoire de Spa* de 1796 est le seul spécimen connu de l'imprimerie d'Ingihoul.

LIÉGE

Chef lieu de la province de ce nom.

« Avant l'invention de l'imprimerie, écrivait naguères M. H.
» Helbig, nous trouvons dans les principales villes de la Bel-
» gique et de l'Allemagne, des cartiers et des imagiers, impri-
» mant xylographiquement des cartes à jouer, des images et des
» oraisons. En Allemagne, on les appelait *Brieffdrucker*,
» *Printers* en Flandre et en Brabant. Leur industrie ne changea
» pas beaucoup après l'introduction des lettres mobiles. On voit
» jusque dans le XVIe siècle subsister deux industries distinctes :
» la grande, celle des imprimeurs de livres, la petite, celle des
» imprimeurs de *bilboquets*, de ces feuilles volantes destinées
» à périr peu après leur naissance. Les imprimeurs de bilboquets
» avaient, plus que les autres, des chances de succès à Liége. »

Liége, en effet, comme d'autres grandes villes, a probablement possédé des *printers* dès le XVme siècle, mais aucun document contemporain ne constate, avec certitude (1), leur présence avant

---

(1) M. H. Helbig a publié, dans le *Messager des sciences historiques* de Gand (1856), une curieuse description, avec fac-simile, d'une lettre d'indulgences de 1482, qu'il considère comme l'œuvre d'un imagier liégeois. Nous ne pouvons partager l'opinion de notre honorable ami. Les caractères de cette *lettre* étant identiques à ceux dont Jean de Westphalie se servait alors à Louvain, il nous semble plus vraisemblable de lui en attribuer la paternité. Remarquons encore que le document en question se termine par ces mots imprimés : *Datum Leodii, anno a nativitate domini MCCCCLXXXII....* Le mois *Julii in Oct* est écrit à la plume. Or si la pièce avait été publiée à Liége sous les yeux du légat apostolique Sylvestre, on n'aurait probablement pas laissé en blanc la date de sa promulgation.

l'année 1556. Le seul de ces modestes artistes dont on conserve le nom est Henri Rochefort. Encore ne le connaissons-nous que par la rubrique d'une plaquette de quatre feuillets intitulée :

Pronostication sur le cours du ciel, courant lan de grace MDLVI. Faicte et calculee sur le meridian de la cite du Liege par Maistre Jean Lescaillier, Medecin praticant en la dite cite, demeurant en la rue S. Jehan levangeliste, a lenseigne du bon Griffon dor. Imprime a Liege, cheuz Henri Rochefort. In-4° de 4 ff. à longues lignes, caractères gothiques. Sur le titre une vignette en bois représentant, dans un encadrement ovale, le portrait de l'auteur. Au-dessous ses armes, avec cette devise en rebus : ***Hault et bas lescailler.***

L'unique exemplaire se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Bruxelles, qui l'a acquis en 1842 à la vente de M. Rymenans, de Gand. M. Polain est, croyons nous, le premier (1) qui ait appelé l'attention des bibliophiles sur cette intéressante plaquette, dont l'authenticité ne peut être contestée.

L'introduction de l'imprimerie proprement dite, dans la capi-

---

Nous possédons un fragment considérable d'un cri de monnaies, avec les espèces gravées sur bois, portant pour titre : La evaluacion des deniers que ors et en avant auront cours au pays de liege, laquele est ordonnee de par levesque de liege et du commuyn conseyl pour le profyt du pays. Fayt en lan MCCCCCXI au moys de Janvier. Ce placard a-t-il une origine liégeoise? Nous n'osons nous prononcer, manquant de point de comparaison.

(1) Voir le *Catalogue de la librairie ancienne de A. Polain. Mai* 1842, p. 64. V. aussi l'*Annuaire de la Bibliothèque royale de Bruxelles, par de Reiffenberg,* 1843, p. 12. — Le *Bulletin du bibliophile belge,* T 1. p. 54 et 139, T. IV p. 337 et T. IX. p. 115. — Le *Messager des sciences historiques,* 1847, p. 248. — Les *Recherches sur les almanachs belges* d'A.Warzée, 1852, p. 19. — Le *Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois,* 1857, T. 3. p. 80.

tale d'une principauté ecclésiastique, à une époque où la réforme agitait les esprits, était un fait grave qui ne pouvait passer inaperçu. Plusieurs de nos historiens consacrent à cette innovation une mention spéciale. *Walthère Morberius*, dit Bouille (1), *fut le premier qui commença d'exercer cette année (1558) l'imprimerie à Liége*. Foullon (2), écrit également : *Anno* 1558, *primum Leodii visa ars typographica primo typographico Waltero Morberio.*

---

(1) *Histoire du pays de Liége*, 1731. T. 2, p. 407.

(2) *Historia Leodiensis*. 1736. T. 2, p. 266. — M. Ferd. Henaux a aussi plaidé avec chaleur la cause de Morberius dans ses *Recherches sur l'introduction de l'imprimerie dans le pays de Liége*, publiées en 1843. « C'est Morberius, dit-il, qui nous a soustraits aux presses étrangères. Seul il doit avoir toute notre reconnaissance. Nous voudrions pouvoir prouver le contraire : nous ne demandons pas mieux. Nous avons cherché longtemps pour tâcher de découvrir quelque titre qui pût nous contredire, et c'est péniblement et malgré nous que nous soutenons la conviction que nous croyons avoir acquise. La vérité, voilà notre guide, et nous voulons la suivre en aveugle. Bien plus, la tradition recueillie par nos historiens vient appuyer d'une manière irréfragable la transplantation de la typographie chez nous par Morberius, en l'an 1558. Il y aurait ingratitude à lui ravir cet honneur, et cela sur des titres qui ne sont rien moins qu'imaginaires. L'histoire elle-même n'a pu se taire pour lui décerner, dans son impartialité, le tribut de souvenir qu'il mérite. Soyons aussi juste qu'elle. Respectons la mémoire de Morberius. Ne le dépouillons de l'estime que la postérité lui consacre, que quand la découverte d'un précieux bouquin sera de nature à l'ébranler. *Dans notre scepticisme, nous ne croirons toutefois à l'existence d'une pareille rareté que pour autant qu'elle frappera nos regards agréablement surpris.* Nous serons alors, nous qui tenons tant à la réputation intellectuelle de Liége, les premiers à revenir sur nos décisions.... » M. Ferd. Henaux s'est donné en 1857 cette satisfaction. On peut lire, dans son *Histoire du pays de Liége* (T. 2, p. 110), les déductions que lui suggère la découverte qu'il a faite des *Heures à l'usaige de Rome*, imprimées à Liége en 1509 par Pierre de Heer. (Voir *Annexe* n° 1).

Walther (1) Morbiers, *Morberius*, naquit probablement dans le comté de Looz (2). On ne possède point de détails sur ses premières années. Nous savons seulement qu'il habita pendant un certain temps la petite ville de Mehlen (Nassau) et qu'il se trouvait à Anvers lorsque le magistrat de Liége l'engagea à venir se fixer en notre ville. Une note du héraut d'armes Lefort nous apprend en effet que « Morberius, imprimeur d'Anvers, fut mandé à Liége par le magistrat en 1555, et établi par patentes premier imprimeur juré de la cité l'an 1558, le 28 octobre, ensuitte de l'octroi des Bourguemestres jurés, conseil et 32 bons métiers d'icelle, confirmé par Sa Grâce Illme Gérard de Groesbeck, Cardinal et Évêque de Liége, son Chapitre et autres, des ans 1568, 1574, 1582, comme il se voit par le rafraichissement d'icelles en faveur des Ouwerx ses descendans; le dit Gualtier Morberius acquit le métier des merciers l'an 1562. »

Morberius cumula le titre d'imprimeur juré de la cité avec

---

(1) Prénom qui se traduit également par Gualterus, Gualtier, Gauthier, Gathy, Wouters, Wauters, Wauthier, Wathieu, Wathy, etc.

(2) Il existait dans le comté de Looz deux familles distinctes portant le nom de Morberius. L'une avait pour armes : *de..... à trois mûres de.....*, l'autre, celle qui nous occupe, *d'or à un buste de maure basané ayant les cheveux de sable, un bandeau au front et une perle à l'oreille, à la draperie de gueules bordée d'or.* Au commencement du XVIIe siècle, l'imprimeur liégeois Christian Ouwerx comprit les armes de Morberius dans les siennes, comme le prouve son blason placé en tête d'un *Registre aux cens, rentes, etc. appartenant à S. J. Abry, greffier du bon metier des Cuvelliers*, manuscrit in-folio qui fait aujourd'hui partie des archives des hospices civils de Liége.

Notre collègue, M. S. Bormans, a publié sur Morberius, dans le *Bibliophile Belge* (T. I, p. 36), de curieux renseignements biographiques et généalogiques que nous reproduisons ici. Les sources auxquelles il a puisé reposent aux archives de la Province; ce sont les manuscrits de Lefort et le greffe Bernimolin.

celui d'imprimeur privilégié des princes évêques Robert de Berghes, Gérard de Groesbeck et Ernest de Bavière. Il habita d'abord, pendant environ douze ans, une maison de la rue du Pont d'Ile, portant l'enseigne de *la Patience*; dans la suite, son atelier fut transféré près le Palais. Il conservait encore sa première enseigne en 1581, mais vers cette époque il lui substitua, nous ne savons pourquoi, *une corne de cerf.*

Ce typographe est mort au commencement de l'année 1595. Son testament, rédigé en flamand et daté du 9 février 1588, a été présenté à l'enregistrement le 14 juin 1595. Dans cet intéressant document (1), Morberius demande à être enseveli près de sa femme et déclare laisser son imprimerie avec les dépendances à son fils Charles ; mais comme, dit-il, celui-ci est sourd et muet, il confie à Léonard Streel, son gendre, la direction de cet établissement, à la condition d'entretenir honnêtement ledit Charles sa vie durant.

Quatre enfants se sont partagé la succession de Morberius : *Charles*, sourd-muet ; *Jehenne*, alliée à Paul Fabricius, docteur en droit et conseiller de S. A.; *Catherine*, épouse de Gilles Ouwerx et, en seconde noce, de l'imprimeur Léonard Streel, et enfin *Marie*, femme de Christian Ouwerx, également imprimeur.

Morberius était un homme instruit, parlant plusieurs langues et connaissant les auteurs classiques. On trouve, en tête de quelques-uns des ouvrages qu'il a imprimés, des dédicaces signées de son nom, dont le style révèle de sérieuses études littéraires. Il doit avoir laissé un certain nombre de poésies latines restées manuscrites.

---

(1) Voir *Annexe* n° 2. Nous devons la communication de cette pièce inédite à l'obligeance de M. S. Bormans qui l'a découverte récemment aux archives de Liége, dans le *greffe Bernimolin*, 1590-1597, p. 229.

La plupart des ouvrages sortis des presses de Morberius se distinguent par la correction, par la netteté et par la qualité du papier. Nous en avons donné le catalogue, il y a quinze ans, dans le *Bulletin du Bibliophile Belge* (1). Cet inventaire, augmenté des découvertes faites depuis lors, porte à environ soixante le nombre des impressions connues.

Bien que Morberius ait obtenu, dès 1558, le titre d'imprimeur juré de la cité de Liége et qu'il ait exercé son industrie jusqu'en 1595, nous n'avons pu retrouver la moindre plaquette portant son nom antérieure à 1560, ou postérieure à 1592. Voici le titre du bréviaire de la collégiale de Saint-Paul que nous persistons à considérer comme le premier *livre* imprimé à Liége :

Breviarium in usum venerabilis ecclesiae Collegiatæ sancti Pauli Leodiensis, summa cura vigilantiaque noviter excusum. Additis in marginibus bibliorum sacrorum concordantiis. Pars hyemalis. Leodii, apud Pontem Insulae, typis Gualteri Morberii, Typographi iurati. Sub intersignio Patientiae. Anno Dni. 1560. (In fine) Foeliciter explicit Breviarii pars hyemalis, secundum usum Ecclesiae collegiatae Sancti Pauli Leodien. Anno Domini 1560, decimo quinto Calendas Decembres (17 novembre). Sur le recto du feuillet suivant: Leodii. Excudebat Gualterus Morberius, Typographus iuratus Illust. Principis ac Rev. Dom. D. Roberti a Bergis, Episcopi Leodiensis, etc. Cum gratia et privilegio.

(1) Voir *première série*. Tome IX, p. 114-134 et 214-232, et *deuxième série*, Tome II, p. 261-265. Ces articles ont été tirés à part sous ce titre : *Bibliographie Liégeoise du* XVIe *siècle*. Bruxelles, Heussner, 1852, in-8° de 39 pp. et supplément. — M. Xavier de Theux s'occupe depuis quelques années, avec le zèle le plus louable, de recueillir les éléments d'une *Bibliographie Liégeoise depuis le* XVIe *siècle jusqu'à nos jours*. Nous souhaitons à l'honorable président de la société des Bibliophiles la persévérance qui nous a manqué.

Anno 1560. Petit in-8° de 332 feuillets en partie paginés. Le titre du tome second, *Pars aestivalis*, ne diffère point du précédent. On lit à la fin : Explicit Breviarii pars aestivalis, secundum usum Ecclesiae collegiatae sancti Pauli Leodien. Anno Domini 1561 die quarta Iulii. Petit in-8° de 440 feuillets.

Nous avons acquis en 1847, à la vente du poëte Charles Simonon, le seul exemplaire connu de cet ouvrage, pour la modeste somme de 41 francs. M. H. Helbig en a donné une bonne description dans le *Messager des sciences historiques* (T. XV. p. 243 et suiv.). Aux détails fournis par notre honorable ami, nous ajouterons que ce bréviaire, bien que composé à l'usage des chanoines de Saint-Paul, a aussi été adopté par d'autres collégiales de notre ville, notamment par celle de St-Jean (1).

Morberius s'est servi d'une grande et d'une petite marque figurant *la Patience* avec cette devise consolante : *Victrix fortunae patientia* (voir planche 2 nos 1 et 2). La première porte la date de 1560, particularité significative et qui ne semble laisser aucun doute sur l'époque des débuts du premier typographe liégeois.

---

(1) Ce fait résulte d'un fragment du tome 1er possédé par la Bibliothèque de l'Université de Liége, à la fin duquel une main du XVIe siècle a substitué *Sancti Joannis* à *Sancti Pauli* dans la phrase : *foeliciter explicit Breviarii pars hyemalis, secundum usum ecclesiae collegiatae Sancti Pauli Leodien., etc.*

MAESEYCK

Ville de la principauté de Liége, aujourd'hui province de Limbourg.

Au mois de juin 1818, un homme intelligent et laborieux, Jean Joseph Titeux, dota Maeseyck d'une imprimerie. Ses affaires prospérèrent. Il établit peu après à Wurfeld une papeterie assez importante.

Né à Maeseyck le 19 mars 1778, Titeux y est mort le 16 mars 1843. Son établissement est aujourd'hui dirigé par son petit-fils, M. Julien Demarteau.

Le nombre des livres imprimés par Titeux est relativement considérable. Il a publié, sous le gouvernement des Pays-Bas, quelques ouvrages classiques qui eurent du débit dans presque toutes les provinces du royaume.

Voici, d'après les souvenirs d'un ouvrier entré en 1819 au service de cet imprimeur, les titres des premiers livres sortis des presses maeseyckoises.

1° Klein Hemelsch Paradijs, — ook Gulde kabinet, voor roomsch catholijke Christenen, met de boet-psalmen en den Rozen-krans. Maeseyck, J. J. Titeux, 1818, grand in-12 de 264 pp.

2° Eerste beginselen der nederduitsche Spraakkunst, gevolged door eene verhandeling over de lees-of schrijfteekenen, en door een Reglement voor scholen, door Laukens. Maeseyck, J. J. Titeux, 1818, in-12.

3° Eerste oefeningen in het lezen, bepaaldelijk ingerigt, om de kinderen de letters en derzelver zamenvoeging tot lettergrepen en woorden te leeren, ten gebruicke der scholen, door P. J. Prinsen. Maeseyck, J. J. Titeux, 1819, in-12.

4° Nieuw spel-of leesboekje, dienende, om de kinderen, reeds bij de eerste beginselen, ook in het lezen te oefenen, door N. Anslyn. Maeseyck, J. J. Titeux, 1819, 5 parties formant 5 brochures in-12.

5° Verhalen uit het oude Testament, een leesboek voor de catholijke Jeugd, door B. Doorenweerd, R. Priester. Maeseyck, J. J. Titeux, 1819, in-12.

6° Verhalen uit het nieuwe Testament, een leesboek voor de catholijke Jeugd, door B. Doorenweerd, R. Priester. Maeseyck, J. J. Titeux, 1819, in-12.

7° Leesboekje over den braven Hendrik, door N. Anslyn. Maeseyck, J. J. Titeux, 1820, in-12.

8° Leesboekje over de brave Maria, door N. Anslyn. Maeseyck, J. J. Titeux, 1820, in-12.

9° Moeder Anna en hare kindertjes, een schoolboek, door H. Van Heyningenbosch. Maeseyck, J. J. Titeux, 1820, in-12.

10° Vader Jacob en zijne kindertjes, een schoolboek, door H. Van Heyningenbosch. Maeseyck, J. J. Titeux, 1820, in-12.

MAESTRICHT

Ville dont la souveraineté était indivise entre le Prince-Évêque de Liége et les États-Généraux des Provinces-Unies, dépendant aujourd'hui de la Hollande.

Nous comptions pouvoir donner quelques renseignements précis sur l'introduction de l'imprimerie en cette ville, mais les recherches que l'on a bien voulu faire pour nous, tant aux archives de la Commune qu'à celles de l'État, sont restées infruc-


3.
Prudenter Vigilem
laurea ser ta manet
1.
1560
VICTRIX FORTVNAE PATIENTIA
2.
VICTRIX FORTVNAE PATIENTIA
4.

tueuses. On sait seulement que Jacques Bathen (Bathenius), d'abord imprimeur à Louvain, transporta son industrie à Maestricht où il publia, dès le mois de décembre 1552, une brochure intitulée :

— Extraict et recueil des ordonnances, conclusions et reces du Sainct Empire : touchant la contribution et collecte du commun denier, pour la défense de la foy et resistence contre les Turqz. Imprimé à Traict-sur-Meuse, au mandement et ordonnance du très-révérend père en Dieu levesque de Liege, en la maison de Jacques Bathen, 1552, au mois de décembre. In-4° gothique de 23 feuillets.

Le seul exemplaire connu de cette plaquette a été acquis en 1846 par la Bibliothèque royale de Bruxelles, chez M. A. Polain, libraire à Liége (1).

Dans le cours des années 1553 et 1554, Bathen a encore imprimé les ouvrages suivants :

— Statuta Consistorialia, ac Reformatio Iudiciorum Spiritualium, Civitatis et Dioecesis Leodiensis. Per Reverend. in Christo patrem, ac Illust. Dom. Georgium ab Austria, Dei et Apostolicae sedis gratia Episcopum Leodiensem etc. Iam recens aedita et in Iustum ordinem digesta. Atque per Sanctiss. in Christo patrem ac Dom. D. Iulium III Pont. Max. approbata et confirmata.

Trajecti ex mandato Rev. et Illustr. Principis Episcopi Leodiens. Iacobus Bathenius excudebat. Anno 1553. In-4° de 74 f. chiffrés, sans le titre. Caractères italiques. Le verso du dernier

(1) La découverte de cette pièce, annoncée d'abord dans le *Catalogue de la librairie ancienne de M. A. Polain*, a été également signalée par l'*Émancipation* du 13 septembre 1846 et par le *Bulletin du Bibliophile Belge*, T. III, p. 378.

feuillet est occupé par la marque de l'imprimeur, que nous reproduisons planche 2 n° 3. Cette marque forme un portique dont l'entrée est occupée par une couronne au centre de laquelle, entre des nuages, s'élève un caducée surmonté d'un hibou : *Prudenter vigilem laurea serta manent.* Au dessous : *Trajecti ad Mosam ex officina Iacobi Bathenii, anno* 1553 (1).

Ce volume, que l'on rencontre assez fréquemment, a été décrit en 1845 par le baron de Reiffenberg qui le considérait alors comme le premier produit des presses maestrichtoises (2).

— Laconica exhortatio ad mortem. Omnibus communem prospiciendam, et rerum mundanarum gloriam contemnendam. Per F. Franciscum Zichenium, ordinis minorum regularisque observantiae, Trajecti ad Mosam Guardianum. Trajecti ad Mosam, Jacobus Bathenius excudebat MDLIIII mense martio. In-12 de 49 feuillets chiffrés, caractères italiques.

— Minervalia Johannis Guidonii Castiletani, in quibus Scientiae Praeconium, atque ignorantiae socordia consideratur, Ar-

---

(1) Bathen, lorsqu'il habitait Louvain, était déjà l'imprimeur préféré de Georges d'Autriche. Ce prélat le chargea en 1549 de mettre au jour les deux volumes suivants, dont la possession est enviée par plus d'un bibliophile :

— Statuta Synodalia Leodiens. cum ipsorum moderationibus, etc. Lovanii, apud P. Phalesium et M. Rotarium, 1549, in-4° de 92 ff. chiffrés. (In fine) Lovanii excudebat Iacobus Bathenius, MDXLIX mense August.

— Acta et decreta Synodi dioecesanae Leodiensis. Celebratae Anno MDXLVIII. Lovanii, excudebat Iacobus Batius. Anno MDXLIX. Prostant apud Mart. Rotarium in-4° de 28 ff. non chiffrés.

La marque employée sur ce volume diffère peu de celle des *Statuta Consistorialia* de 1553, mais avec la légende *Prudenter Vigili gloria tuta comes.* Batius et Bathenius sont une seule et même personne. Le doute à ce sujet n'est pas possible après lecture du privilège inséré en tête des *Acta.*

(2) *Bulletin du Bibliophile Belge.* T. II, p. 364.

1° Loix, statuts, reformation, ordonnances et reglemens de la Justice du pays et principauté de Stavelot et comté de Loigne. Faits et publiez par ordonnance de S. A. Ser. Ferdinand de Baviere, Archevêque et Électeur de Cologne, Prince Évêque de Liége, Administrateur de Stavelot et comté de Loigne, etc. Édition nouvelle. A Malmedy, chez L. Thonon, imprimeur et marchand-libraire, vis-à-vis du Vivier, proche du grand Pont. MDCCIII. Avec approbation et permission de mes Supérieurs. Petit in-4°, de 4 ff. 72 pages et 4 ff. pour le *Règlement en regard de la Principauté de Stavelot et comté de Loigne.* — Des exemplaires, rajeunis par un nouveau titre, portent la rubrique : A Malmendy, chez L. Thonon, imprimeur juré de S. A. S. et du vénérable et illustre Chapitre, demeurant vis-à-vis la paroisse, sur le Marché, MDCCXIII.

Ce recueil, publié pour la première fois en 1619, a été plusieurs fois réimprimé : nous en possédons les éditions suivantes :

— Liége, G. Hovius, MDCXIX, in-4° de 77 pp.

— Nouvelle édition. Liége J. P. Bertrand. Sans date (vers 1740) in-4° de 4 ff. et 55 pp.

— Nouvelle édition réimprimée et corrigée d'autorité de S. A. C. Liége. J. A. Gerlache, MDCCLXXVI, in-4° de 4 ff. et 119 pp. Il existe des exemplaires avec la rubrique *Liége D. Phelippeaux*, sans date.

2° Particulae Gallico-latinae ad usum faciliorem accomodatae. Malmundarii, typis L. Thonon, bibliopolae prope magnum Pontem, sans date, in-12 de 91 pp. et 2 feuillets.

3° Nemesis Karulina : Divi Caroli V Imp. Caes. PP. Augusti, etc Leges rerum capitalium annis Christi CIↃ. IↃXXX et CIↃ. IↃXXXII sancitae. A Gregorio Remio J. C. Aug. Vind.

tium Liberalium in Musicen Decertatio lepida appingitur, et ad virtutem calcar proponitur. Trajecti ad Mosam, Jacobus Bathenius excudebat anno MDLIIII, in-4° de 68 feuillets.

Joannes Guidonius est le nom latinisé de Jean Guyaux, de Châtelet, qui, pense-t-on, enseignait la rhétorique à Maestricht lorsqu'il publia cet ouvrage. Paquot lui consacre un article dans ses *Mémoires*.

MALMEDY

Ville de la principauté de Stavelot, dépendant aujourd'hui de la Prusse (1).

Lambert Thonon, de Liége, fonda en 1699, dans sa ville natale une imprimerie assez importante et une librairie spécialement destinées à la publication et au débit de livres de jurisprudence.

Bien que le nombre des ouvrages qu'il a mis au jour dans le cours des années 1700, 1701 et 1702 soit considérable, ses affaires ne semblent pas avoir prospéré. Il quitta Liége en 1703 pour aller se fixer à Malmedy (2).

Nommé *imprimeur de Son Altesse et du vénérable et illustre Chapitre de Stavelot*, Thonon conserva ces titres au moins jusqu'en 1713. Voici la liste de ses impressions :

---

(1) L'histoire de la ville de Malmedy étant en quelque sorte inséparable de celle de la ville de Stavelot, nous avons cru devoir comprendre la première de ces localités dans nos recherches.

(2) M. F. Henaux a successivement fixé la date de l'introduction de l'imprimerie à Malmedy aux années 1713 et 1699. M. H. Helbig a démontré que l'on ne pouvait s'arrêter ni à l'une, ni à l'autre de ces dates. V. *Bulletin du bibliophile belge*. T. III, p. 133 et T. VII, p. 101.

paraphrasi expositae. Notis ex optimis quibusque juris interpretibus illustratae. Malmundarii, typis L. Thonon, typographi jurati Suae Celsitudinis Sereniss 1706, in-4° de 4 ff. 131 pp. et 2 ff.

C'est l'édition de Liége, rajeunie par un nouveau titre. L'imprimeur ayant laissé subsister la dédicace primitive aux Échevins de Liége, dans laquelle le livre est nommé : *prima typis meis excusa volumina......; haec prima typographiae meae praemia*, ces phrases ont porté à croire que Thonon possédait une presse à Malmedy dès la fin du XVIIIe siècle. M. Helbig, comme nous le disons plus haut, a parfaitement démontré qu'il y avait là une erreur.

4° Le Dégoût du Monde par maximes tirées de l'Écriture et des Pères. Par Mons. Le Noble. Quatrième édition augmentée. A Paris, chez Brugnié. Se vend à Malmedy, chez L. Thonon, imprimeur de S. A. S. 1709, in-12 de 5 ff. 202 pp. et 13 ff.

Cette édition renferme, de plus que les précédentes, quelques articles marqués d'un astérisque et le 33me chapitre traitant du *parfait bonheur*.

5° Poésie francoise pour l'utilité de l'industrieuse et florissante jeunesse des classes de Stavelot. A Malmendy, chez L. Thonon, imprimeur de S. A. S. 1711, pet. in-8° de 32 pp.

Espèce de prosodie qui n'est, pensons-nous, que la réimpression d'un ouvrage français du commencement du XVIIe siècle.

6° Le Triomphe du Sacré Rosaire qui comprend son institution, la méthode de le réciter, ses indulgences et autres motifs qui doivent porter à se faire enrôler dans cette sainte confrérie. Composé par le R. P. Louis Noiret, lecteur en théologie de l'ordre des FF. Prêcheurs. Troisième édition. A Malmedy, chez

L. Thonon, imprimeur de S. A. S. (sans date), petit in-12 de 72 pp. et 1 ff.

7° La Sainte Communion ou la manière de bien Communier. Par un père Capucin de la province de Liége. A Malmendy, chez L. Thonon, imprimeur de S. A. S. et du vénérable et illustre Chapitre. MDCCXIII, in-8° de 12 ff. 418 pp. et 3 ff.

L'auteur s'est caché sous les initiales F. M. D. L. C. I. qui doivent se traduire par ***Frère Martin de Liége Capucin indigne.*** D'après le catalogue du baron G. de Crassier, frère Martin serait le nom de religion de Martin Jacobi. La dédicace donne quelques détails sur la vie et les exploits d'un compatriote, le comte de Tollet. chambellan de Joseph I et général-major de bataille au service de Charles VI.

On voit sur le titre de ce livre la marque de Thonon, formée de ses initiales entrelacées. (Voir planche 2 n° 4).

8° Thonon a encore publié en placards plusieurs ordonnances des Princes Abbés de Stavelot. M. A. de Noüe en possède quelques unes, notamment celle émanée de François Antoine de Lorraine le 23 juillet 1709, portant réglement pour la confection du dénombrement des biens dans toutes les communautés du Pays.

Un second imprimeur, P. N. Gerlache, s'est installé à Malmedy vers 1776. Il appartenait probablement à la famille du typographe liégeois de ce nom.

L'existence de l'atelier de P. N. Gerlache ne nous est révélée que par les deux impressions suivantes :

1° Nouveau Calendrier pour l'an de N. S. 1777, à l'usage de la Ville et Pays de Stavelot, diocèse de Liége. A Malmedy, chez P. N. Gerlache, libraire et imprimeur de S. A. C. in-16, de VIII et 64 pp. non compris le frontispice figurant les armes de la principauté de Stavelot et de l'abbé Jacques de Hubin.

Volume rare, imprimé avec assez de soin, mais qui n'offre guère d'intérêt. « Nous nous étions flattés, dit Gerlache, de donner au public un almanach avec l'histoire et les articles les plus intéressants du pays, mais comme le temps a été trop court, nous nous sommes bornés à lui présenter différents secrets et remèdes familiers » L'état nominatif du Chapitre, du Conseil Provincial et des hautes Cours de Stavelot et de Malmedy comprend environ cinq pages.

Le comte de Bec-de-Lièvre, dans sa *Biographie Liégeoise*, consacre à l'imprimeur Gerlache une courte notice, qui, comme tant d'autres dans son recueil, renferme presque autant d'erreurs que de lignes. L'éloge qu'il fait du ***nouveau Calendrier de Stavelot*** « ouvrage fort utile et bien composé, » prouve qu'il ne l'a jamais vu.

2° Statuts et règlements militaires pour le pays de Stavelot émanés de son Altesse Illust. Guillaume de Bavière, administrateur de Stavelot, comte de Logne, Baron de Hollinghoven, etc., avec une déclaration de S. A. C. le prince Alexandre (Delmotte). Imprimés par la permission de Son Altesse Celsissime régnante (Jacques de Hubin). A Malmedy, chez N. Gerlache, imprimeur de S. A. C. MDCCLXXVII, in-4°, de 23 pp.

M. A. de Noüe, qui a bien voulu nous faire connaître cette brochure, la signale comme remarquable tant sous le rapport de l'impression que sous le rapport du papier, frappé de filigranes représentant d'une part, l'épée et la crosse du Prince Abbé, de l'autre, les armoiries civiles de la ville de Malmedy (un dragon). A cette époque en effet, Malmedy possédait une papeterie renommée dont la direction était confiée au prieur André Vecqueray, président du Conseil provincial de Stavelot.

MARCHIENNE-AU-PONT

Bourg de la principauté de Liége, aujourd'hui province de Hainaut.

M. Adolphe Battelet, de Chimay, a créé à Marchienne, en 1858, une petite imprimerie qui, jusqu'à ce jour, n'a produit que des travaux de ville.

Quelques brochures religieuses, publiées en 1854 et 1855, portent la rubrique *Marchienne, Fl. Castel*, mais elles sortent des presses de M. Delecour-Silez, à Fontaine-l'Évêque.

SERAING.

Commune de la province de Liége.

L'introduction de l'imprimerie à Seraing date de l'année 1859. M. J. Goffin, homme de lettres et directeur d'un *pensionnat commercial* établi en cette importante commune, est le premier qui l'ait doté d'un atelier de typographie (1). Il débuta par un gros in-octavo portant pour titre :

---

(1) Antérieurement à cette époque, les habitants de Seraing et des environs recouraient aux presses de Liége. Nous avons vu des lettres de faire part et des affiches imprimées en notre ville avec les rubriques : *A Seraing, chez H. Bruneau, libraire. — A Jemeppe, chez Ph. Jenicot, libraire, etc.*

Notons encore que le *Journal de Seraing et du Canton*, créé en 1849, bien qu'il porte la souscription : *Seraing, imprimerie de J. Ledoux, rue de l'Église*, n'a pas été imprimé en cette commune. M. Ledoux ne possédait à Seraing qu'un bureau d'annonces et d'abonnements, où l'on recevait la commande des impressions courantes que l'on faisait ensuite exécuter à Liége.

Cours complet de sciences commerciales par J. Goffin, ancien professeur de commerce et d'économie politique à l'École industrielle de Verviers. Tome II. Verviers (Seraing), typographie de J. Goffin, 1859, in-8° de de 448 pp. et 8 ff. de table et d'errata.

Ce livre a été entièrement imprimé à Seraing, mais l'auteur, en vue du débit, a conservé sur le titre du second volume la rubrique du premier, publié à Verviers l'année précédente.

Depuis le mois d'avril 1859 jusqu'en septembre 1861, époque où M. Goffin a quitté Seraing pour se fixer à Spa, les travaux suivants sont encore sortis de son atelier :

— Règlement d'ordre intérieur et programme des études du pensionnat industriel et commercial de Seraing. Année scolaire 1859-1860. Seraing, 1859, in-8° de 8 pp.

— Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune de Seraing, fait en séance publique du Conseil communal, le 13 octobre 1859, par le collége des Bourgmestres et Échevins. Seraing, 1859, in-8° de 31 pp.

— Annonces de Seraing et du Condroz, paraissant tous les samedis. Ce petit journal, édité par M. Goffin, a paru du 6 août au 5 novembre 1859. La collection forme 14 nos grand in-4° à 2 colonnes.

— Programme des cours d'hygiène générale et d'hygiène spéciale de l'industrie et des professions, donné à l'École industrielle de Seraing (par le Docteur Hyac. Kuborn). Août, 1860. Seraing, 1860, in-8° de 14 pp.

— Les chansons de Joseph Demoulin. Seraing, 1861, in-12 de 164 pp., avec une préface de l'imprimeur.

SPA.

Bourg de la province de Liége.

Plusieurs bibliographes se sont occupés de l'introduction de la typographie à Spa. Ils ont successivement proposé les dates de 1689 (1), 1749 (2) et enfin 1841 ou 1842 (3); mais elles ne reposent sur aucune donnée sérieuse.

Vers 1762, François-Joseph Desoer qui, dix ans auparavant, avait fondé à Liége une imprimerie et une maison de librairie, établit une succursale à Spa. Sur les instances du docteur J. P. de Limbourg, il fit également monter une petite presse destinée à l'exécution des *travaux de ville* : deux ouvriers la desservaient pendant la saison des eaux (4).

Desoer obtint du prince Velbruck le privilége de la *Liste des Étrangers* (5), mais il y renonça en 1773. Cet octroi passa le 17 jan-

---

(1) F. Henaux. *Recherches sur l'imprimerie*, 1843, p. 29.

(2) Ternaux-Compans. *Nouvelles archives des voyages*, 1843. L'auteur prend également l'apothicaire Deleau pour un imprimeur.

(3) Massau et Warzée. *Bulletin du Bibliophile Belge*. T. III, 1846, p. 257. — F. Henaux sous les initiales N. O, même recueil et même volume, p. 315.

(4) Nous tenons ces détails du petit fils de l'imprimeur, M. Henri Desoer, mort à Liége en 1861.

(5) La collection, très incomplète du reste, que nous possédons de ce curieux recueil, commence à 1751. Le premier cahier est intitulé : *Liste des seigneurs et dames qui nous ont fait l'honneur de venir à Spa cette année MDCCLI. Imprimé avec permission de S. S. Éminence* (à Liége chez Ev. Kints) *et se vend chez Van Aken, apoticaire à Spa*, in-4° de 19 pp. Elle paraissait alors en une fois, à la fin de chaque saison. En 1762, elle prit le titre de *liste des seigneurs et dames venus aux eaux minérales de Spa*, et se publia, comme aujourd'hui, au fur et à mesure de l'arrivée des étrangers.

vier de l'année suivante à Albert-Joseph Bollen (1), fixé depuis peu à Spa où il avait ouvert un cabinet de lecture (2). Enfin le 18 mars 1785, le prince Hoensbroeck concéda la publication de ce recueil à l'Administration communale. L'exécution matérielle en fut confiée à l'imprimeur liégeois Simon Dauvrain. Le public n'eut pas, paraît-il, à se louer de ces changements. « La liste, écrivait un contemporain, est le répertoire de ceux qui viennent à Spa. On peut dire, sans métaphore, que c'est l'arche de Noé.... En fait de typographie, la liste de Spa est de la même beauté que les fiacres de Paris en comparaison des voitures de remise.... Malgré cela elle s'imprime *avec privilége* et l'imprimeur privilégié fait le moins de dépense qu'il lui est possible, afin que cela lui coûte moins. Au défaut de noms de seigneurs et dames, l'imprimeur inscrit des noms de livres qui sont aussi venu passer la saison à Spa, car il faut que la feuille soit remplie. On ne met sur cette liste ni vers, ni anecdotes, cela pourroit faire rire et l'on veut que la liste fasse pleurer (3). » En 1786, un écrivain français donnait encore ce conseil aux Spadois : « Tâchez de vous pro-

---

(1) Il prenait le titre de *Libraire françois et anglois, Imprimeur privilégié de S. A. C.* et jouissait en même temps du privilége exclusif *d'imprimer, vendre et débiter les cartes d'invitation que l'on est en coutume de distribuer dans le bourg de Spa, les cartes d'adresse et les affiches de spectacle.*

(2) Spa a eu des libraires tenant cabinet de lecture longtemps avant d'avoir un imprimeur. Vers le milieu du XVIII[e] siècle, ils commencèrent à publier le catalogue des livres que l'on trouvait chez eux en vente ou en location. Le plus ancien que nous avons rencontré est celui de J. de Lorme de Latour (1742) « M. Dufour, écrivait en 1785, l'auteur du *Perroquet de Spa*, est le premier libraire de marque qui soit venu s'établir à Spa pendant la saison ; il y a renoncé et c'est une perte pour les gens de lettres. La bibliothèque de M. Badon peut adoucir l'ennui de ceux qui aiment la lecture. C'est un homme fort honnête ; son épouse ne l'est pas moins. »

(3) *Le Perroquet de Spa.* Theux, 1785, p. 29.

curer un imprimeur qui sache lire et qui ne fasse point exploiter sa boutique par une femme ou par un substitut grossier. Tâchez encore que *la liste* ne soit pas aussi abominablement imprimée. Ayez une feuille hebdomadaire qui perpétue le souvenir de ce qui se passe à Spa. Si le rédacteur a de l'esprit, c'est un moyen honnête de gagner de l'argent ; tout le monde ne joue pas, et les lecteurs verront avec plaisir une *feuille de Spa*. Si cet arrangement ne vous convient pas, cette feuille s'imprimera ailleurs, et peut-être y trouverez-vous moins d'avantage (1). »

Quelques années plus tard, en 1790, nous voyons fonctionner une nouvelle imprimerie sous la firme *Badon et Cie*. Ce Badon avait débuté comme porteur de cartes de visite et était devenu un libraire assez important. Malgré les encouragements de l'autorité locale, son établissement ne put prospérer. En 1795, la compagnie était dissoute, et le *privilége municipal* avait passé à l'imprimeur verviétois Oger (2). Nous ne connaissons de Badon que des feuilles volantes et une brochure intitulée : *Plan de municipalité pour le bourg de Spa*, (par le bourgmestre J. G. Brixhe), *à suivre provisoirement à la prochaine élection et dont la ratification finale est laissée aux cinq sections*. A Spa, de l'imprimerie de Badon et Cie, imprimeurs de la Municipalité, 1790, in-4° de 20 pp.

Après cette tentative, Spa resta vingt-cinq ans sans imprimeur. En 1819, P. Rosa fit un nouvel essai ; il loua une maison rue de la promenade de 7 heures, reçut le titre *d'imprimeur de S. A. R. le prince d'Orange*, et publia notamment les listes de 1820 et 1821. Cette dernière parut précédée de l'avis suivant :

---

(1) *L'homme sans façon, ou lettres d'un voyageur allant de Paris à Spa*, 1786, T. 2, p. 103.

(2) Voir l'article *Verviers*.

P. Rosa, nommé le 20 septembre 1820 par S. A. R. Mgr le prince d'Orange son imprimeur à Spa, de même que l'honorable Régence, a l'honneur d'informer le public que les listes qu'il est en usage d'imprimer à Spa paraissent aujourd'hui (29 mai 1821) avec les noms, titres et domiciles de toutes les personnes qui s'y rendront pendant la saison... Ces listes seront souvent accompagnées d'intéressantes variétés locales et autres. Quant à la célérité des expéditions, elle ne laissera rien à désirer *vu que les listes s'impriment à Spa sous les yeux dudit Rosa.*

Pour bien comprendre la portée de cette note, il importe de savoir que deux *listes* rivales paraissaient alors : celle de Rosa, avec des *Variétés historiques* par Henoul, et celle du libraire spadois N. J. Giloton, qui s'imprimait à Liége chez Latour.

Nous croyons devoir donner ici, afin d'éviter toute méprise ultérieure de la part des bibliographes, le catalogue des principaux ouvrages imprimés à Liége, en France ou dans les Pays-Bas avant le XIXe siècle, avec la fausse rubrique *Spa* :

1° Le Roman de la Cour de Bruxelles, ou les advantures des plus braves cavaliers qui furent jamais et des plus belles dames du monde (par Puget de la Serre). Imprimé à Spa et à Aix en Allemagne. (Liége) J. Tournay, 1628, petit in-8° de 7 ff. 726 pp. 1 f. d'errata et titre gravé par Valdor.

2° Traité des eaux de Spa avec une analyse d'icelles, etc., par E. Nessel, docteur en médecine. Se vend à Spa chez J. Salpeteur (apoticaire) et à Liége chez la vefve d'A. Brixhe, 1699, pet. in-8° de 3 ff. 116 pp. et 1 pl.

3° Dissertation inaugurale sur les eaux de Spa, soutenue à Leyde, le 7 août 1736, par M. P. L. de Presseux. Traduite du latin et augmentée d'une préface par J. P. Limbourg. D. en M. Elle se trouve à Spa, chez Deleau, apoticaire. (Liége) 1749, in-12 de XXIV et 38 pp.

4° Abrégé des vertus des eaux minérales de Spa, du régime et des moyens qu'il faut observer pour les suivre avec succès. Se

vend à Spa chez T. Van Aken, apoticaire (Liége, Desoer). 1754, petit in-8° de 15 pp. — (Nouvelle édition). A Spa, chez Deleau, apoticaire, 1755, in-8° de 16 pp.

Brochure publiée à la demande du magistrat de Spa et souvent réimprimée avec le nom de l'auteur, le docteur J. P. de Limbourg. Ce n'est guère qu'un extrait de son *traité des eaux minérales.*

5° Essai sur les eaux, par C. Lucas M. D. Traduit de l'anglois par le conseiller de Vivignis, médecin de S. A. C. A Spa, chez Vase, marchand libraire (Sans date), in-8° de 3 ff. XVIII et 252 pp. et 3 ff. de table.

C'est l'édition de *Liége, Dessain*, 1765, avec un autre titre.

6° Nouvelle grammaire françoise-angloise, par Mrs Miège et Boyer. Nouvelle édition revue et corrigée par John Ash. A Liége, et à Spa en temps de saison chez Bollen fils, imprimeur libraire, 1776, in-8° de 360 pp.

7° Avis aux buveurs d'eaux minérales affligés de maux de nerfs (par le docteur Maillard). A Liége et à Spa, de l'imprimerie de Bollen fils, imprimeur-libraire, 1776, in-12 de 116 pp.

Des exemplaires portent la rubrique *A Liége, de l'imprimerie de Bassompierre fils, et se vend à Spa.*

8° Essai sur les eaux minérales ferrugineuses de Spa. Par M. Sandberg, médecin aux dites eaux. A Liége et à Spa, de l'imprimerie de Bollen fils, 1780, petit in-8° de VI et 199 pp. et 1 f. de table.

9° L'apparition du génie de la Suède. Poëme à M. le comte de Haga (Gustave III). Par M. Fabre d'Eglantine. A Liége et à Spa, de l'imprimerie de Bollen fils, 1780, in-8° de 13 pp.

10° Le portefeuille de Mme Gourdan, dite la comtesse, pour servir à l'histoire des mœurs du siècle. A Spa, Juillet 1783, in-12. (Catalogue Alvares. Paris, 1863, n° 228).

11° Les infortunes de la marquise de Ben***, ou la vertu malheureuse, par l'auteur du *comte de Valmont* (l'abbé Gerard). Spa, 1789, 2 vol. in-12.

Ce titre, dit Barbier, est une imposture littéraire. L'ouvrage dont il s'agit est intitulé *les effets de la prévention, ou la marquise de Ben**** (par Bette d'Ettienville). Paris, Buisson, 1788, 2 vol. in-12. Ces deux éditions sont semblables sauf le titre.

12° Nouvelle correspondance, ou choix de lettres intéressantes sur divers sujets, recueillies en 1789. A Spa et se trouve à Paris chez Buisson, in-12 de XII et 398 pp.

13° Etrennes à la vérité, ou almanach des aristocrates pour la présente année, seconde de la liberté 1790. A Spa chez Clairvoyant, imprimeur-libraire de leurs Altesses Royales et Sérénissimes les Princes fugitifs, à l'enseigne de la lanterne, in-8° de 80 pp.

STAVELOT.

Capitale de l'ancienne principauté de ce nom, aujourd'hui ville de la province de Liége.

Stavelot n'a pas possédé d'imprimerie pendant le XVIIIe siècle, comme le prétendent quelques bibliographes (1) : ses premiers

---

(1) MM. F. Henaux et de Reiffenberg se trompent lorsqu'ils fixent l'introduction de l'imprimerie en cette ville à l'année 1778. Ils confondent Stavelot

essais typographiques ne remontent même pas au-delà de 1844.

Un honorable négociant, M. Lamberty (1), que des motifs de santé forçaient à une vie sédentaire, acquit cette année, à Francfort, un petit matériel d'imprimerie dont il apprit le maniement en très peu de temps. Il publia d'abord, tant pour lui que pour trois ou quatre de ses amis, quelques travaux de ville, tels que lettres de voiture, circulaires, souvenirs pieux, etc. En 1846, il mit au jour sa première brochure; c'est un in-16 de 48 pp. intitulé : ***Éclaircissements de la Confederation d'amour sous le titre de Notre Dame Auxiliatrice, suivis de prières pour la récitation du chapelet.***

Deux ans après, M. Lamberty fonda à Stavelot le journal

---

avec Malmedy, où l'imprimeur Gerlache se fixa effectivement en 1776. (Voir l'article *Malmedy*).

Lors des contestations qui surgirent sous les princes abbés Drion et Nollet au sujet des prétentions de Stavelot et de Malmedy, différents écrits parurent pour et contre les deux localités. Denis Malherbe, moine de Stavelot, publia notamment en faveur de son abbaye deux volumes in-folio intitulés : *Secundus sancti Remacli de monasterio Malmundariensi triumphus... super loco recipiendi solemnes professiones regulares, ad favorem RR. DD. Prioris et Capitularium Stabulensium contra Rev. et Cels. abbates D. Drion et J. de Nollet, etc.* Sans lieu ni date (1746) in-fol. de 84 pp. et 2 feuillets. On trouve à la page 76 l'indication : *Stabuleti penes et apud authorem* 1746. — *Secundum auctarium additionale in triumphum Sancti Remacli de imperiali Coenobio Malmundariensi, in completas dicti triumphi vindicias et adaequatam ejusdem apologiam. Opera, studio et cura R. D*[ni] *Dion. Malherbe. Stabuleti* 1747 *penes et apud authorem*, in-folio de 123 pp. Ces deux ouvrages n'ont pas été imprimés à Stavelot, comme le suppose M. de Noue, (*Études historiques* 1848. p. XIII) ; mais bien à Liége chez Ev. Kints.

(1) Servais-Joseph-Auguste Lamberty, né à Vielsalm le 11 août 1778, décédé à Stavelot le 8 décembre 1850.

l'Annonce (1) et monta enfin un atelier de typographie complet, que son fils Joseph dirige encore aujourd'hui.

Indépendamment de la brochure que nous venons de citer, M. Lamberty, père, doit encore avoir publié un *Almanach des Ardennes pour* 1848, format in-32 et un mémoire généalogique de 18 pp. in-8°, qu'il rédigea en 1849, en vue de démontrer les droits de sa famille à deux bourses d'études créées au collége épiscopal de Cologne.

STEMBERT.

Village de la province de Liége.

Ce village situé entre Limbourg et Verviers, distant d'une demi lieue environ de cette dernière ville, est la première localité du marquisat de Franchimont qui ait eu une imprimerie. Quirin François Lejeune, prêtre de Stembert (2), s'associa vers 1751 (3)

(1) *L'Annonce, journal de la ville et du canton de Stavelot,* feuille hebdomadaire créée le 9 juillet 1848 avec cent abonnés, se tire actuellement à 750 exemplaires. — En janvier 1829, l'imprimeur de Sartorius et M. Ch. Pintay avaient déjà publié à Liége un *Journal de Stavelot et des environs. Le Courrier de l'Amblève, journal du canton de Stavelot,* fondé à Verviers en 1860, paraît encore aujourd'hui.

(2) Né à Stembert en 1717, mort en cette commune le 15 mai 1788. Nous ne pouvons préciser l'époque où il a été attaché à la cure de Stembert; il remplissait les fonctions de *vicaire* avant 1756, et fut promu *vicaire-marguillier* en 1765. Lejeune est l'auteur de plusieurs petits ouvrages de piété qu'il a imprimés à Stembert sous le voile de l'anonyme. Il avait déjà publié à Liége en 1741 un recueil intitulé : *Proverbia familiaria in gratiam omnium præcipue in studiosae juventutis usum collecta ex gravissimis auctoribus tum poetis, tum historicis, in ordine alphabetico disposita, à Q. F. Lejeune.* Leodii, typis B. Colette, MDCCXLI, in-8° de 45 pp.

(3) Nous avons adopté cette date d'après les notes fournies par M. J. L.

avec Jean-Baptiste Depouille, jeune apprenti typographe (1); leur atelier subsista pendant plus d'un demi siècle.

A la mort de Lejeune en 1788, Depouille a dirigé seul l'imprimerie de Stembert; son fils Léonard en hérita en 1802 et la transféra quelques années après à Verviers.

Lejeune et Depouille possédaient une grande variété de caractères qui leur permit de publier des ouvrages de genres les plus divers, tant en français qu'en allemand. Le nombre des livres, brochures et placards sortis de cette presse et portant indistinctement le nom de l'un ou de l'autre des associés, doit être considérable. Nous n'en connaissons que vingt-quatre (2) :

Impressions portant le nom de Q.-F. Lejenne.

1° Abrégé de l'office des religieuses sepulchrines de Verviers.

D'après une note fournie par Massau à M. A. Warzée, ce livre serait le premier produit de la presse de Lejeune. Nous l'avons vainement cherché, de même qu'un *Recueil d'anecdotes choisies* (in-8° de 400 pp.), renseigné par le même bibliophile.

2° Catechismus, oder christliche Unterweisungen, allen Men-

Massau à M. A. Warzée, notes qui lui ont servi à rédiger l'article par lequel il a le premier appelé l'attention sur l'atelier de Stembert. Voir *Bulletin du Bibl. Belge,* 1846, p. 254. Nous remarquerons toutefois que nous ne connaissons aucune impression antérieure à 1762.

(1) Né en 1731 à Stembert, où il est mort le 19 juillet 1802.

(2) Nous remercions bien cordialement les personnes qui nous ont aidé à rédiger ce catalogue. Les nos 10, 23 et 24 se trouvent chez M. Monseur, curé de Stembert; les nos 11, 13, 16, 17, 19 et 20 chez M. Renier de Verviers; les nos 2, 5, 7, 8, 9, 14, 15, 18, 21 et 22 font partie de notre bibliothèque; les nos 3, 4, 6 et 12 appartiennent respectivement à MM. Nautet, Gothier, X. de Theux et S. Bormans.

schen nützlich ausz Befelch geistlicher Obrigkeit auszgegeben damit in Bischthumb Lüttig auff einerley Weisz gelehrt werde, anjetzo den Teutschen Oerthern selbigen Bischtumbs zum Gebrauch ausz dem französischen ims teutsch Ubersetzt. Zu Stembert, gedruckt bey Q. F. Lejeune, 1766, in-12 de 108 pp.

Traduction allemande du catéchisme de Liége faite par Q. F. Lejeune. Elle porte l'approbation de G. B. de Hinnisdael, coadministrateur et vicaire général du diocèse.

3° Mandement de Georges-Louis de Berghes relatif à l'assainissement de la ville de Verviers, daté du 11 août 1738.

Placard grand in-folio. Réimpression portant la date 1766 et la rubrique *A Stembert, de l'imprimerie allemande de Q. F. Lejeune.* Il se trouve reproduit dans le *Recueil des ordonnances de la principauté de Liége*, publié par M. Polain, 1684-1744. T. 1, 1855, p. 717.

4° Instruction pastorale en forme de catéchisme. A Stembert, chez Q. F. Lejeune, 1767, in-12.

Réimpression faite à la demande de M. Maigret, pasteur de Verviers, pour l'usage de ses paroissiens.

5° Billet de l'archi-confrérie de l'Adoration perpétuelle du très Saint Sacrement confirmée par le pape Clément XIII. LoUons, aDorons perpetUeLLeMent IesUs ChrIst. (In fine). A. Stembert, chez Q. F. Lejeune (1767), in-12 de 2 feuillets.

6° Hand-Buchlein der Bruderschafft der immerwahrenden Anbettungdesz hochwurdigsten Sacrament desz Altars, zum nutzlichen Gebrauch deren, so zu besagter Bruderschafft gehoren; grossen theils gezogen und ins Teutsch ubersetzet ausz einen frantzosischen Buchlein *Instructions et prières* genant. Zu Stembert, gedruckt bey Q. F. Lejeune, 1769, in-12 de 53 pp.

7° Sentiments d'une âme pénitente tirés de Saint-Augustin, de Saint-Bernard et de quelques autres saints. A Stembert, 1771, chez Q. F. Lejeune, avec approbation et permission, in-12 de 32 pp. Caractères dits *petit-canon*.

8° Exercice spirituel pendant la sainte messe. A Stembert, chez Q. F. Lejeune, 1771, in-12 de 25 pp.

9° Confrérie de Notre-Dame de Miséricorde, érigée dans l'église paroissiale des Rechains contre les 5 maux principaux qui peuvent arriver à l'homme. Ce petit livre imprimé par le soin de M. J. F. de Fresne, curé desdits Rechains, contient plusieurs belles prières, etc. A Stembert, chez Q. F. Lejeune. Avec approbation et permission (1771), in-12 de 48 pp. et 1 planche.

10° Missa pro defunctis ad usum omnium ecclesiarum tam Urbium quam Pagorum, in quibus officium celebratur juxta ritum Ecclesiae romanae. In Stembert, typis Q. F. Lejeune. Permissu superiorum, tam pro archidiœcesi Coloniensi quam pro dioecesi Leodiensi, 1772, petit in-folio de 21 pp.

11° Bethulie delivrée, tragédie dédiée à Mrs J. J. Zinck et J. J. Fion, Bourgmestres et Messieurs du Magistrat et Conseil de la ville de Verviers, par la libéralité desquels les prix seront distribués. Elle sera représentée par les Etudians du college de Saint Bonaventure, sous la direction des Peres Recolets, le 28 août 1773, à une heure après-midi. A Stembert, chez Q. F. Lejeune, 1773, in-4° de 8 pp.

Programme distribué aux spectateurs (1). Cette tragédie est

---

(1) M. Renier possède encore les deux programmes suivants, imprimés à Liége :

— Rome sauvée. Tragédie dédiée à Mrs J. L. Sougnez et J. J. Zinck, bourg-

l'œuvre de P. F. J. Bragarde fils, maître d'école à Verviers. Parmi les élèves interprètes, nous remarquons l'ancien premier président de notre cour d'appel, *Toussaint Dandrimont, rhetoricien* chargé du rôle de *Manassès, beau-frère de Judith.*

12° Tarifs très-utiles et avantageux pour les Drapiers et Ourdisseurs de Vervier et environs, qui comptent par portées et non par cents. Composés par Jean-Lambert-Bertrand, arithméticien. Imprimé à Stembert, chez Q. F. Lejeune, 1774, in-8° de 116 pp.

Bertrand donne ce travail comme le fruit de sa longue expérience et redigé *selon les règles communes et generales, observées en tout tems dans les fabriques de Vervier et des environs.*

13° Feuille mortuaire de grand format, encadrée des emblêmes funèbres ordinaires, annonçant la mort de Mlle Halleux épouse de A. Thiriart, d'Ensival, décédée le 27 Xbre 1777. A Stembert, chez Q. F. Lejeune.

14° Flores Poetarum, sive sententiosi versus, ex variis scriptoribus decerpti. In Stembert, 1777, apud Q. F. Lejeune. Permissu superiorum in-8° de 29 feuillets non paginés et imprimés seulement au recto. Chaque sentence est encadrée.

15° Recueil de Noels nouveaux françois et latins, composés en

---

mestres.... Representée par les Etudians du College de Saint-Bonaventure, sous la direction des Peres Recolets le 28 août 1758. Liége, B. Collette, in-4°, probablement de 8 pp. L'exemplaire que nous avons sous les yeux est incomplet,

— La vie est un songe (Par Bragarde fils). Drame dedié à Mr B. J. F. de Lezaack, Bourgmestre.... Il sera representé par les Ecoliers, sous la direction des Peres Recolets, le 27 et 28 août 1776 au collége de Saint Bonaventure. Liége, (sans nom d'imprimeur), 1776, in-4° de 7 pp.

partie par un maître d'Ecole (P. F. J. Bragarde) à Vervier. Pour être chantés pendant les prières de XL heures dans l'église paroissiale de ladite ville. eX CastItatIs LILIo, DeVs fILIVs fIt hoMo. A Stembert, chez Q. F. Lejeune, 1777, in-12 de 16 ff. non chiffrés.

Pitoyable rapsodie poëtique. Notre exemplaire porte la signature de l'auteur et une note manuscrite par laquelle il annonce un *supplément* pour 1778. Nous ignorons s'il a paru.

16° Arrangement fait entre Mrs du Magistrat de la ville de Vervier et Mrs les Directeurs et Mambourgs des Hopitaux de la dite ville. Approuvé et confirmé par S. A. C. et son Synode de Liége. A Stembert, chez Q. F. Lejeune, 1781, in-4° de 11 pp.

Impressions portant le nom de J. B. Depouille.

1° Abrégé de l'archi-confrérie du Très Saint Sacrement érigée dans l'Église des RR. PP. Récollets de Vervier le 1 mai 1651, etc. Le tout recueilli par un confrère. A Stembert, chez J. B. Depouille, imprimeur, avec approbation et permission, 1762, in-12. Réimprimé à Verviers en 1791 par J. J. Oger

2° Préceptes pour vivre heureux et content. A Stembert, chez J. B. Depouille, imprimeur, 1763, feuille in-folio à 2 colonnes avec encadrement.

3° Lettre de S. Excell. M. le feld-marechal baron de Bender à S. Excell. M. le lieutenant-général baron de Keuhll. A Stembert, chez J. B. Depouille, imprimeur, 1791, feuille in-4°.

Dans cette pièce, datée de Bruxelles, 15 janvier 1791, le feld-maréchal Bender se plaint de ce que des malintentionnés font circuler à Liége un document apocryphe portant pour titre *Lettre de S. Excell. M. de Dohm à M. le Baron de Bender.*

Il existe également une édition de la lettre du baron de Bender imprimée à Liége par J. F. Bassompierre.

Impression de Léonard Depouille.

Acte de réparation et d'injures faites au Citoyen Collin (1), professeur de mathématiques et instituteur à la fondation de Sclessin, par le Curé primaire de Spa, Antoine Dejardin, le 13 floréal an XII (3 mai 1804). A Stembert, chez Léonard Depouille, imprimeur, 1804. Placard in-folio.

Impressions de Stembert sans nom d'imprimeur.

1° Livre de Confrérie, érigée dans la chapelle de Heusy, paroisse de Stembert, sous l'invocation du Grand Saint Hubert, premier Évêque de Liége, etc. L'abrégé de la vie dudit saint, les indulgences accordées à ladite Confrérie par Clément XII, etc. A Stembert, 1762, in-12 de 47 pp.

2° Chanson sur le choc ou combat arrivé l'an 1678 entre les Paysans du village de Stembert et d'Ensival, avec 50 bourgeois de Vervier, contre mille dragons allemands. Nouvelle Edition. Par Q. F. Lejeune, feuille in-folio à 2 colonnes, 1764.

Pièce extrêmement rare composée et probablement imprimée par Lejeune.

3° Manuale ecclesiasticum, continens modum communem infantes baptisandi, cum solemnitatibus requisitis, juxta ritum

---

(1) J. H. J. Collin, dit Collin du Pouhon, ancien Bourgmestre de Spa, né en 1771, mort à Spa le 26 avril 1857. V. la notice que nous lui avons consacrée dans le *Nécrologe Liégeois. Année* 1857, p. 7.

ecclesiæ Leod. Typis editum anno ab incarnatione verbi, 1783, in-4° de 39 pp.

4° Enchiridion ecclesiasticum, seu parvum manuale complectens modum ministrandi infirmis sacram Eucharistiam, Extremam unctionem et Matrimonium, juxta rituale romanum. Typis editum anno ab incarnatione verbi, 1785, in-32 de 39 pp.

Petit manuel réimprimé en 1791 à Verviers par J. J. Oger.

THUIN.

Ville de la principauté de Liége, aujourd'hui province de Hainaut.

MM. Eugène Pinelle, de Thuin, et François Guyaux, d'Eghezée, s'associèrent en avril 1834 et montèrent à Thuin l'imprimerie dirigée actuellement par Mme Ve Eug. Pinelle. L'année suivante M. Seutin établit un atelier concurrent qui a été depuis tranféré à Beaumont. MM. Pinelle et Guyaux débutèrent par la publication de petits livres classiques et religieux à l'usage des enfants. Leur première impression porte pour titre : *Explication des principes de la doctrine chrétienne, à l'usage des jeunes gens.* Thuin, imprimerie de Pinelle et Guyaux, place de la ville haute, 1834, in-12 de 54 pp.

TIGNÉE.

Terre franche de l'Empire, aujourd'hui province de Liége.

Henri-Joseph Urban (1), à son retour d'Allemagne au mois de

---

(1) Voir l'article *Herve.* — M. A. Warzée a le premier déterminé l'époque de l'introduction de l'imprimerie à Tignée. V. *Bulletin du bibliophile Belge.* T. III, 1846, p. 256.

mai 1787, transporta le siége de son imprimerie de Herve à Tignée, territoire libre mouvant directement de l'Empire, et s'empressa de mettre sa presse à la disposition des patriotes liégeois.

La police épiscopale s'émut de cette nouvelle propagande, d'autant plus redoutable qu'Urban recevait ostensiblement les confidences de citoyens bien connus par leur dévouement à la cause populaire. Le procureur-général Fréron essaya d'abord d'empêcher la circulation des journaux ; il tenta ensuite, sans plus de succès, d'amener l'imprimeur sur le territoire liégeois, afin de le surprendre et de l'arrêter (1).

Le 20 mai 1789, *l'Avant-Coureur* de Tignée publia une lettre de Nicolas Bassenge, blâmant avec énergie la conduite politique du prince et de ses ministres. Cette lettre, document important pour l'histoire de la révolution Liégeoise, produisit une vive irritation parmi les partisans du gouvernement. N'osant poursuivre légalement l'auteur, ils firent retomber toute leur colère sur l'imprimeur. Un document contemporain relate en ces termes les violences dont Urban faillit être la victime :

« Le 23 mai, vers les neuf heures du soir, sept malheureux armés de marteaux, de pistolets bandés, sabres à la main, fondent tout à coup sur la maison où loge le sieur Urban, à Tignée, *terre libre*, *immédiate de l'Empire*. Ils y entrent avec impétuosité. Leur première démarche est de saisir et de retenir la demoiselle veuve Delepont locatrice de cette maison.... Où est l'imprimeur?.... il est heureusement absent. Cinq de ces brigands (*au nom du prince de Liége*, disent-ils) s'emparent de l'imprimerie, ordonnent pistolets bandés sur la poitrine aux compagnons de cesser leur travail. Ils brisent, cassent, ravagent tout ce qui s'offre à eux ; volent les caractères qu'ils jettent dans des sacs dont ils étoient munis, volent des outils, des meubles ; mettent en pièce la presse, les caisses, accompagnant cette honnête expédition de menaces, d'imprécations, de blasphèmes. Si Urban s'avise encore

(1) V. *l'Avant-Coureur* du 10 mai 1789.

d'écrire contre le prince ou son mayeur Colson (ce sont leurs mots) *ils reviendront lui casser bras et jambes.* (Nota qu'Urban jure n'avoir jamais écrit, ni parlé de ce mayeur, et jamais il ne fut question de son nom dans la feuille). La demoiselle qui pendant tout ce tapage et à demi-morte entre les furieux qui la croient l'épouse de celui qu'ils cherchoient, *aura à lui répéter* ce qu'ils jurent en blasphémant d'accomplir. S'il s'étoit trouvé chez lui, dont par un hasard heureux il venoit de sortir, il est probable qu'il eût été victime de ces assassins. Les habitants du village retirés paisiblement chez eux, se reposant des fatigues de la journée, ne se doutoient nullement de cette scène inconcevable.

Des femmes épouvantées crient par les fenêtres pour arrêter ces monstres.. *Qu'on leur brûle la cervelle* est la réponse de celui qui paroît le chef. Le sieur Simon Hardi, neveu de la demoiselle Delepont, reconnaît au milieu de ces effrénés le nommé B....... (Bouillon) de Liége; il a le malheur de prononcer son nom; celui-ci consterné, furieux de se voir reconnu, s'élance vers le jeune homme, le poursuit pistolet à la main, jurant, blasphémant, jusqu'au grenier, où pour échapper à la mort dont il se voit menacé, il n'eut d'autre ressource que de se précipiter de la lucarne sur la place, d'une hauteur qui fait frissonner; elle est au moins de 40 pieds d'élévation.... Ces brigands sortirent enfin en jurant *qu'ils reviendroient.* »

Tous ces détails et autres sont attestés par le procès-verbal fait le 24 sur les lieux par le notaire impérial Brodel, pour ce requis et appelé, en présence des témoins dignes de foi et signé par les spectateurs de ces atrocités (1). »

Urban porta plainte, et cette scène de brigandage, commise sur le territoire de l'Empire, aurait probablement provoqué une réclamation du gouvernement de Bruxelles, s'il n'avait été lui-même en présence d'une insurrection qui ne tarda pas à le renverser.

Quelques jours après le sac de son atelier, Urban se trouva en mesure de reprendre la publication de l'*Avant-Coureur*. L'attitude de cette feuille devint d'autant plus agressive qu'on faisait circuler à Liége le bruit que l'imprimeur avait organisé le pil-

---

(1) *Lettre à MM. les souscripteurs de l'*Avant-Coureur, *p.* 6.

lage du 23 mai dans le but d'attirer sur lui l'attention publique.

Les attaques incessantes du journal de Tignée contribuèrent à avancer une explosion que les conseillers du prince semblaient du reste prendre plaisir à provoquer (1). Aussi Urban s'empressa-t-il, après la journée du 18 août, de rappeler ses bons services *aux respectables défenseurs des Éburons*. Voici la lettre qu'il leur adressa :

Messieurs,

Je crois me rendre à mon devoir en vous félicitant d'une victoire qui n'étoit réservée qu'à Vous. Vous n'ignorés pas avec quel ardeur et plaisir je faisoit gémir ma presse consacrée aux instructions que l'infatigable Bassenge inseroit en ma feuille l'*Avant-Coureur* pour la Liberté, etc. Mon zèle n'ayant eut d'interruption que differents assauts dans lesquels je devois infailliblement perdre la vie, ne s'est jamais ralenti. Au contraire, Messieurs, ce zèle m'honore tant, que glorieux d'avoir contribué à tout ce qui se passe pour le bonheur de ma Patrie à votre grande satisfaction, j'ose vous supplier de me continuer vos bontés et m'accorder la continuation de votre inébranlable *appui*.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement pour la vie, Messieurs, votre soumis dévoué serviteur.

Urban

Tignée le 22 août 1789. Éditeur de l'*Avant-Coureur* (2).

Urban n'était pas au bout de ses épreuves. Se trouvant, le 16 septembre, au théâtre d'Aix-la-Chapelle, il fut publiquement insulté par M. Debeur, sous-lieutenant au service du prince de

(1) M. Borgnet s'étend longuement sur l'acte de violence commis à Tignée. Voir *Histoire de la Révolution Liégeoise de* 1789. T. I, p. 111 et l'*Histoire des Belges à la fin du* XVIIIe *siècle*. 2me édition. T. I, p. 133.

(2) Urban était éditeur, propriétaire et imprimeur de l'*Avant-Coureur*, à la rédaction duquel il n'a pris qu'une part très secondaire. On peut juger de ses aptitudes littéraires par cette lettre et par l'article que nous reproduisons ci-après.

Liége (1). Huit jours après, son atelier était de nouveau dévasté. L'article suivant, que nous empruntons à l'*Avant-Coureur* du 30 septembre 1789, donne de curieux détails sur ce dernier épisode :

« *Tignée.* Le 23 du présent mois (septembre 1789), le baron de Libotte fut chassé avec sa femme de son château par Mr Nagant qui étoit accompagné de dix hommes armés, et par un secour soudoyé le reprit. Il est accusé d'en avoir fait une contestable acquisition. Je vais entrer en détail sur cet événement singulier et, si j'ose le dire, plaisant.

Le Sr de Nagant, habitant de Liége, muni de titres consequens et evidens, ne pouvoit jouir d'un bien qu'on lui avoit usurpé depuis bien des années. Ce bien, qui est la baronnie de Tignée, avoit été vendu par un regisseur, donc vente tres contestable et nulle. Cependant les acheteurs l'avoient gardé jusqu'à ce jour, non pas sans inquiétude, mais au moins sans être forcé par aucune voye de le rendre à qui il appartenoit. Un semblable au Sr Nagant avoit entrepris sa prise non-seulement sans succès, mais encore en y laissant sa vie. Depuis ce tems, le Sr de Libotte gouvernoit en tyran cette petite terre.....

Le Sr Nagant las de ne point jouir de son bien pris la resolution de le conquérir et y parvint le 23 du courant avec 12 hommes armés, les trois quarts d'inconnus et le reste de ses amis. Le Sr Nagant ne fut coupable en cette action que de n'avoir pas assez pris de precautions. En effet comment pouvait-on garder longtemps le refuge des aristocrates liégeois avec 36 cartouches, refuge que l'argent et la crapule devoit defendre et reprendre. En effet au bout de 48 heures le siege s'en fit et força les assiégés de quitter une place qu'ils defendirent bien jusqu'à la fin. Les chefs des assiegeans étaient un de Belair, un Defrance son agent, un Greslé espion et cabaretier de Tignée, Nicolay un menuisier de ce seigneur haï de ses sujets qui s'est rendu très misérable.... Ces nouveaux Don Quichottes avoient parmis les trucheurs des environs fait des largesses si grandes qu'en un jour ils en amassèrent 600 et avec ce nombre reconquirent cette usurpation.

Je n'excuse point le Sr Nagant qui doit prouver ses droits et que l'on ne

---

(1) V. l'*Avant-Coureur*. No du 20 septembre 1789.

peut point encore nommer coupable, mais je demanderai raison au S[r] Libotte des horreurs qui se sont commis en sa terre (puisque la force et l'injustice lui conservent) dans quatre maisons que l'on a pillées et dont on a vendu les meubles. 1° Celle d'Urban dont tous appartenoit à M[lle] Delepont chez laquelle il logeoit avec moi. Les manuscrits de la dernière conséquence pour moi devoient-ils assouvir la rage et l'ignorance des bandits qui l'on remit sur son trône. Il ne peut m'accuser d'avoir trempé dans cet événement qu'accidentellement (1). »

Le dernier N° de l'*Avant-Coureur* parut à Verviers le 30 septembre 1789. Urban continua-t-il à résider à Tignée et à y exercer l'état d'imprimeur? Nous ne le croyons pas. On le retrouve à Paris en juillet 1793. A cette époque il faisait partie de la *nouvelle assemblée des Liégeois réfugiés* où il jouait le rôle de dénonciateur. Trahissant la confiance de ceux qu'il encensait la veille et dont il se déclarait *respectueusement pour la vie le dévoué serviteur*, il signala publiquement, comme complices des girondins, treize de ses concitoyens exilés comme lui, notamment N. Bassenge, les deux Fabry, Henkart, Soleure, etc. On sait quelles étaient les conséquences d'une semblable accusation portée par un homme qui, alors, jouissait dans les clubs d'une certaine notoriété.

Voici les productions typographiques que l'on peut attribuer à l'atelier de Tignée :

1° Journal de ce qui s'est passé à Liége et à Spa.

---

(1) Le château de Tignée, en partie détruit par les différents siéges qu'il eut à soutenir, fut démoli en 1828. Les tribunaux rétablis par le gouvernement français ayant été appelés à juger la question de propriété de cet immeuble, se prononcèrent en faveur de la famille de Libotte. On peut consulter sur ce procès le *Mémoire pour la famille de Nagan, en possession de la Seigneurie de Tignée.* De l'imprimerie des bons Citoyens, 1791, in 4° de 8 pp. Le papier et les caractères de cette brochure nous font croire qu'elle est sortie de l'imprimerie de Vieillevoye, de Herve.

Feuille uniquement consacrée à la politique liégeoise. 7 nos de 4 pp. in-8° publiés à des époques indéterminées : le 1er a paru vers le 4 juillet 1787 ; le 7me donne les nouvelles du 17 septembre suivant.

2° Furet politique, littéraire.

Journal hebdomadaire, publié par nos de 4 et souvent 8 pp. petit in-8°, qui ne doit point être confondu avec le précédent auquel il a succédé. Le 1er n° a paru vers la mi-septembre 1787, le dernier que nous avons rencontré porte la date du 19 mars 1788. Cette feuille, dont la bibliothèque royale de Bruxelles possède un exemplaire incomplet, renferme sur les affaires de Liége des détails curieux et certains documents que l'on ne retrouve que là (1). Urban nous apprend qu'il dut interrompre la publication du *Furet* « pour laisser assouvir les violences de quelques riches partisans qui se croient tout permis. »

3° Relation authentiquée par plusieurs notaires de l'attaque de la nouvelle salle de Spa, faite le 29 juin 1787. Avec la liste des non-tués, des non-blessés et des non-prisonniers, suivie de quelques anecdotes frappantes. Par un vrai patriote liégeois (L'abbé T. J. Jehin, de Theux). Au champ de Mars. MDCCLXXXVII, in-8° de 32 pp.

— Suite et fin de la relation de l'attaque de la nouvelle salle de Spa. Sans nom de lieu, 1787, in-8°.

Cette suite comprend 16 pages cotées, nous ne savons pourquoi, 17 à 32. Nous en possédons une seconde édition, identique quant au texte, formant 16 pages marquées 1 à 16 ; il se peut que cette dernière ne soit pas imprimée à Tignée.

---

(1) Voir sur cette feuille : Warzée. *Essai sur les journaux Belges*, 1845, p. 168 et les *Recherches sur les journaux Liégeois*, 1850, p. 276.

4° Recueil des dernières lettres de l'abbé Jehin. Octobre 1787. Sans nom de lieu (Tignée?) in-8° de 16 pp.

Lettres adressées par Jehin aux rédacteurs du *Furet politique*. L'une d'elles, datée du 10 septembre 1787, donne de curieux détails sur la fécondité de l'auteur : en cinq mois, il n'aurait pas fait imprimer moins de 3240 volumes.

5° Discours aux Liégeois dans les fers. Sans nom de lieu (décembre 1787), in-8°.

Brochure de 16 pages cotées 17-32, faisant suite à une autre pièce qui ne nous est pas connue. Bien que signé *Un maître de l'Orient de France*, ce discours est de Jehin.

6° Les Franchises et les paix générales de la nation Liégeoise vengées, ou les Cent variétés et anecdotes. (Par l'abbé T. J. Jehin). Au temple de la Vérité. Juin 1787, in-12 de 240 pp. et 1 f. d'errata.

7° L'Avant-Coureur.

Journal bis-hebdomadaire publié du 25 janvier au 30 septembre 1789 et rédigé par Didelot et N. Bassenge. La collection se compose de 65 n^{os} de 8 ou 12 pages in-12 chacun et forme deux volumes : le premier, avec titre spécial (1) et table, comprend 532 pp., le second, sans titre ni table, 268 pp. A partir du 6 septembre 1789, l'*Avant-Coureur* devient l'*Avant-Coureur, Journal des Éburons*. Le dernier n° porte la date du 30 septembre 1789, et la rubrique *Verviers, J. J. Oger*.

---

(1) La marque typographique d'Urban se trouve sur ce titre. Elle est formée de diverses figures allégoriques avec ces devises : *Scriptori prorogat aeuum. — Delectando. Monendo.*

Recueil important pour l'histoire de la révolution liégeoise dont il fut l'un des premiers et l'un des principaux organes (1). Les pièces suivantes doivent être jointes à la collection de cette feuille :

— L'Avant-Coureur ou Bulletin Journalier. Prospectus. (Tignée, décembre 1788), in-8° de 2 feuillets.

— L'Avant-Coureur. Ouvrage périodique (second prospectus). (Tignée, janv. 1789), in-12 de 4 pp.

— (Lettre) à Messieurs les souscripteurs de l'Avant-Coureur. (Tignée, mai 1789), in-8° de 8 pp.

Lettre par laquelle N. Bassenge rend compte de l'attentat du 23 mai.

— Lettre de l'Éditeur (Urban) à ses concitoyens. (Tignée, Juin 1789), in-12 de 4 pp.

Urban se défend contre certains bruits propagés par ses ennemis au sujet du pillage de son imprimerie. Cette pièce doit être de N. Bassenge.

— Défense de Bassenge. Sans nom de lieu. (Liége, Juin 1789), in-8° de 7 pp.

Défense anonyme de la lettre publiée par Bassenge dans l'*Avant-Coureur* du 20 mai 1789.

8° Le vœu des Citoyens négotiants Liégeois. Sans nom de lieu. (Tignée, 1789), in-12 de 4 pp.

Réclamation tendant à obtenir la levée de la prohibition qui frappe les marchandises d'origine liégeoise à leur entrée en France.

---

(1) Voir nos *Recherches sur les journaux Liégeois*, 1850, p. 277.

TONGRES.

Ville de la principauté de Liége, aujourd'hui province de Limbourg.

M. P. Deschamps, auteur du *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne à l'usage du libraire et de l'amateur de livres* (Paris, 1866, p. 15), écrit à propos de l'introduction de l'imprimerie à Tongres :

« Aduatica Tungrorum... Tongres (en flamand Tongern) ville de Belgique (Limbourg). Cette ville, que nous trouvons désignée sur certains livres sous le nom de *Palaeopolis Aduaticorum*, n'eut d'imprimerie qu'en 1606, suivant le Dr Cotton. M. Ternaux cite un in-4° imprimé en 1605 : *Bonarseus, Amphitheatrum honoris.* »

Il est regrettable que de semblables mystifications soient reproduites sans contrôle dans un ouvrage de l'importance de celui que publie M. Deschamps. Le Dr Cotton et M. Ternaux avaient probablement M. le Comte de Fortsas pour correspondant lorsqu'ils se sont occupés de nos origines typographiques.

Le premier imprimeur Tongrois est M. Jean Billen, de Hasselt. Il débuta en 1829, mais ne fut pas encouragé et revint peu après à Hasselt, où il publia en 1834 *les petites affiches du Limbourg.*

Les seules impressions tongroises de Billen que nous avons rencontrées sont :

1° Chants de réveil par Charles Donald (Théodore Weustenrand), Belge. Tongres, de l'imprimerie de J. Billen, 1831, petit in-8° de 3 ff. et 32 pp.

Une nouvelle édition, augmentée de trois chants et de quelques notes, parut l'année suivante sous le même titre : Bruxelles, Hauman et Cie, 1832, in-18 de 70 pp. *Le chant du prolétaire* et

le vieux drapeau ont encore été réimprimés en 1848 dans le recueil des *Poésies lyriques* de l'auteur.

2° *Le Messager de Tongres.* Petit journal anti-orangiste publié en 1831 par Théodore Weustenraad. Cette feuille n'a eu qu'une existence éphémère (1).

---

(1) Voici, sur la presse périodique tongroise, quelques données que nous devons à l'obligeance de MM. F. Driesen et Ch. Thys. Elles complètent l'article que M. A. Warzée consacre à cette localité dans son *Essai sur les Journaux Belges.*

1° *La Vedette du Limbourg.* Journal in-folio paraissant trois fois par semaine, publié en 1839 et 1840 dans le but de faire opposition à l'acceptation des XXIV articles et au morcellement du territoire. Il était imprimé par un français fixé à Tongres depuis 1833, M. E. Allognier. Lorsque cette feuille cessa de paraître, les abonnés reçurent, pendant environ un an, une édition de l'*Espoir* (de Liége), avec le titre de *Vedette du Limbourg.* Dans la suite, la *Gazette* et la *Tribune* (de Liége) ont également fait des tirages spéciaux intitulés, l'un : *Courrier du Limbourg,* l'autre : *Gazette du Limbourg.*

2° *Limburgsch nieuws Aenkondigingsblad.* Journal flamand créé le 16 mars 1844 et imprimé à Tongres, format in-4°, par les frères Demarteau. Il a été remplacé en 1847 par *de Limburger.*

3° *La Vedette du Limbourg.*

M. Collée vint habiter Tongres en 1843 et y ouvrit en 1848 une imprimerie d'où sortit, le 23 décembre de cette année, le 1er numéro de la nouvelle *Vedette du Limbourg.*

4° *Tongersche Born.* Feuille imprimée à Hasselt, de janvier à juillet 1847, par J. Fenoulot.

5° *Le Courrier du Limbourg* fondé le 7 janvier 1854 et imprimé à Tongres par Mme Ve Collée, qui édite en même temps *de postryder der provincie Limburg.*

6° *Tongersblad.* Journal ondé en 1857 et imprimé par M. Demarteau-Stas. Il a été remplacé par *de Vooruitgang* le 1 janvier 1867.

SAINT-TROND.

Villę de la principauté de Liége, aujourd'hui province de Limbourg.

Saint-Trond qui, sous Philippe II, avait déjà servi d'asile aux *Confédérés*, offrit encore l'hospitalité, deux siècles plus tard, aux premiers proscrits de la révolution brabançonne.

Ce fut au commencement de l'année 1788, peu après les troubles suscités par l'ouverture du Séminaire Général, qu'un certain nombre de Louvanistes cherchèrent un refuge dans le pays de Liége et choisirent cette petite ville pour point de ralliement.

Les imprimeurs J. Michel et J. B. Smits, entre autres, y trouvèrent l'accueil le plus sympathique. L'abbé de S[t] Trond, dont l'opposition aux réformes de Joseph II était bien connue, les prit non-seulement sous sa sauvegarde, mais il fit encore délivrer à Michel un brevet de bourgeoisie « que d'autres n'obtiennent qu'en payant une somme de cent florins (1). »

Cédant aux avances qui lui étaient faites, Michel fit transporter à S[t] Trond une partie du matériel de l'imprimerie qu'il possédait à Louvain, s'associa à J. B. Smits et mit son atelier à la disposition de ses coréligionnaires politiques.

Saint-Trond devint bientôt le centre de la propagande religieuse anti-joséphiste dans les Pays-Bas. Le gouvernement de Bruxelles se plaignit à la cour de Liége de la tolérance laissée aux réfugiés et l'engagea à porter remède à un état de choses qui, s'il se prolongeait, était de nature à compromettre les rapports de bon voisinage existant entre les deux pays. Le 15 mai 1788, le prince Hoensbroeck rendait l'ordonnance suivante :

---

(1) Lettre de M. Maugeer, Echevin de S[t] Trond, datée du 28 mars 1789.

Son Altesse, sur la plainte qu'Elle a reçue de la part de Sa Majesté l'Empereur et Roi en son Gouvernement général des Pays-Bas, contre le nommé Michel, ci-devant imprimeur à Louvain, et contre le nommé Smits et autres employés dudit Michel, lesquels arrivés depuis peu à S[t] Trond se voient accusés d'avoir imprimé et débité (comme ils imprimeroient et debiteroient actuellement dans ladite ville de S[t] Trond) divers ouvrages tendant au trouble et contraires à la dignité et à l'auguste personne de Sa Majesté Impériale et Royale, ce que Son Altesse ne veut ni ne peut tolérer dans aucun endroit de sa domination : Ordonne à son officier Mayeur de sa dite ville, de prendre à cet égard information et de s'acquitter en rigueur du devoir de sa charge, *servatis servandis* et selon les lois et mandements à l'effet d'empêcher dans sadite ville de S[t] Trond toute impression, vente et distribution de pareils ouvrages et autres prohibés, sous les peines les plus graves statuées, et en employant à ce sujet les moyens les plus prompts et les plus efficaces en conformité des lois et mandements susdits : Ensemble de certifier ce conseil à ses diligences dans la huitaine. Donné en notre Conseil privé ce 15 may 1788. *Vidimé* Baron de Sluse de Beurs. *Contresigné* de Chestret (1).

Cette ordonnance semble être restée à l'état de lettre morte; elle n'eut, croyons-nous, d'autre résultat que de rompre l'association formée entre Michel et Smits qui, peu après, monta pour son propre compte une seconde imprimerie.

La gravité des événements et la violence croissante des attaques de la presse de S[t] Trond (2) amenèrent une nouvelle réclamation

---

(1) Cette pièce, ainsi que la plupart de celles que nous citons dans cet article, fait partie d'un dossier des Archives de Liége *(Conseil privé. Rapports avec les Pays-Bas*, 1788-1793) qui nous a été renseigné par M. S. Bormans. — On trouve quelques données sur l'introduction de l'imprimerie à S[t] Trond dans le *Bulletin du Bibliophile Belge*. T. VI, 1850, p. 90 et dans l'*Annuaire de la Bibliothèque royale de Bruxelles*, 1850, p. 10.

(2) Le nombre des proscrits augmentait chaque jour. Plusieurs d'entre eux, notamment les abbés Vanden Elsken et Ghyen, le docteur Vonck et Van Leempoel, logeaient à l'abbaye même. Les conciliabules se tenaient chez les Récollets.

du gouvernement de Bruxelles. Le 7 juin 1789, le comte de Trauttmansdorff demanda en ces termes au prince de Liége l'arrestation de l'auteur des *lettres de Keuremenne* et de l'imprimeur J. Michel, tous deux *sujets de Sa Majesté Impériale* :

Monsieur

Il est des moments où, abstraction même des principes du bon voisinage, les Souverains se donnent mutuellement des marques personnelles d'égards et de déférence ; et que ne dois-je pas attendre des sentiments de Votre Altesse, dans un moment où il s'agit du respect dû à S. M. et de la tranquillité des Pays-Bas.

Votre Altesse n'ignore pas tout ce que les fugitifs de ces provinces se permettent contre l'Empereur et son autorité dans la principauté de Liége, laquelle est devenue non-seulement le foyer de nos rebelles, mais aussi la source des productions et impressions les plus atroces, et indépendamment de l'intérêt qu'y a l'Empereur quant aux affaires de ces provinces, je crois que Votre Altesse partage cet intérêt en raison du mal que ces mauvais sujets et leurs écrits occasionnent relativement à l'ordre et à la tranquillité dans le pays de Liége même.

Il en résulteroit donc, ce semble, des moyens communs à ménager pour se débarrasser de cette trempe de gens qui dans les deux pays ne répandent que l'inflammation et la discorde, et je crois pouvoir me flatter que Votre Altesse voudra bien y concourir. Mais il s'agit dans ce moment d'un objet plus pressant, c'est de s'assurer incessamment de la personne de l'abbé Van-den Elsken (1), auteur de cahiers atroces sous le nom de *Keuremenne*, d'ailleurs déjà décrété de prise de corps par son Juge compétent, et du nommé Michel, sujet de S. M. dont les circonstances sont connues.

J'ai chargé le S[r] Bastin de remettre la présente réquisition à Votre Altesse et d'y joindre ses instances, pour qu'Elle veuille bien donner secrètement les ordres, et faire les dispositions nécessaires pour que ces deux gens soient

---

(1) Jean-Joseph Vanden Elsken, de Forêt près Bruxelles, directeur spirituel du grand béguinage et chanoine de S[t] Pierre à Louvain, l'un des polémistes les plus violents et les plus féconds de cette époque. Il fut nommé en 1790 régent du collége de Trois Langues.

arrêtés et qu'on nous les extrade, ou laisse suivre. M[r] Bastin est autorisé à tous les arrangements que les circonstances peuvent demander et qui peuvent faciliter l'exécution de ce qu'on a en vue, et comptant sur la complaisance comme sur la déférence de Votre Altesse pour l'Empereur, je me ferai un devoir de mettre sous les yeux de ce Monarque le témoignage nouveau que j'en attends dans une circonstance très-essentielle.

Je supplie Votre Altesse d'agréer le respect avec lequel je suis, Monsieur, de Votre Altesse, le très humble et très obéissant serviteur,

Trauttmansdorff.

Le mandat d'arrêt partit de Liége le 10 juin (1). Le 14, le mayeur de S. A. à S[t] Trond parvint à saisir Vanden Elsken au moment où, en société de quelques amis, il se promenait dans les environs de la ville; mais le jour même, des attroupements tumultueux, dirigés par l'imprimeur Michel et par des *Abbatialistes* (2), forcèrent l'officier du Prince à relâcher le prisonnier.

Au mois de mars 1789, Michel avait vainement (3) sollicité du

---

(1) Voici le billet que Hoensbroeck adressait le 9 juin à son conseiller privé Chestret : *M[r] Bastin vous aura hyer remit ou à M[r] le Chancelier une réquisition du C. de Trautsmandorf pour faire enlever à St Trond un folliculaire impertinent; mon intention est qu'on voie* servatis servandis *et sans s'exposer à des desagremens de deferer à la susditte demande. Je me confie dans votre prudence et celle du Conseil, mon cher Chestret.* (Signé) l'Évêque et Prince de Liége.

(2) Nom donné aux partisans de l'abbé de St Trond. Il résulte des pièces officielles que nous avons sous les yeux, que son propre mayeur Moers fut l'un des promoteurs de cette émeute.

(3) C'est ce qui résulte du communiqué suivant que le gouvernement adressa le 15 juin 1789 à la *Gazette de Liége* « On a vu avec étonnement, dans une lettre de Louvain insérée dans le n° 71 des *Annonces et avis divers* du Journal de Herve les phrases suivantes : *la presse de St Trond vient de donner une jolie infamie en cette langue (flamande) intitulée :* Huitième lettre de Keuremenne. *Il est incroyable combien ces lettres scandaleuses*

Conseil privé l'autorisation d'imprimer à St Trond un journal dont Vanden Elsken devait être l'un des principaux collaborateurs. Ce projet, repris après les désordres du 14 juin, aboutit à la publication du *Den Spectateur Universeel of Nederlandschen Blad-Schryver, met historische en geographische by-voegsels, als ook eene korte Beschryvinge der Nederlanden, daer by gevoegt de helden-daeden van den Prins Eugenius van Savoyen.* Avec la rubrique *Tot St Truyden by J. Michel, regt over den Wilden-Man.* Nous n'avons vu que les deux premiers n°s de cette feuille bis hebdomadaire qui parut au moins pendant cinq mois (1). Ils sont datés des 5 et 9 juillet. Les n°s du trimestre doivent former un volume in-8° d'environ 400 pp. avec titre spécial et planches.

Nous ignorons l'époque précise du retour à Louvain de Michel, de Vanden Elsken et des autres réfugiés. Il est cependant pro-

---

valent au libraire privilegié du pays de Liége. Il est faux qu'aucun libraire ni de St Trond, ni du pays ait jamais obtenu ou privilége ou permission ou même tolérance quelconque à l'appui desquels il put imprimer aucun libelle et moins encore ceux que désigne la lettre de Louvain. Notre gouvernement sur plaintes qui lui avoient été portées à ce sujet a ordonné au contraire, depuis plus d'un an, aux officiers qu'il appartenoit, de rechercher soigneusement les auteurs de ces ouvrages clandestins et de les poursuivre en toute rigueur des lois. On se rappelle qu'il y a trois mois environ, un quidam est venu se présenter au Conseil privé de S. A. C. pour obtenir la permission d'imprimer un journal dans la ville de St Trond, ce qui lui a été refusé sans retour. »

(1) Voir Le Grand. *Essai sur la révolution brabançonne*, 1843, p. 79. — M. A. Warzée, dans son *Essai sur les journaux Belges*, 1843, p. 128, cite, comme publié à Louvain en 1789 et 1790, un recueil français intitulé *Le Spectateur Universel.* Nous regrettons de n'avoir pu en comparer les premiers n°s, que nous soupçonnons imprimés à St Trond, avec ceux de la feuille flamande du même titre.

bable que ce fut peu après le départ des Impériaux. « Le sort de St Trond, écrivait *l'ami des Belges* le 28 mai 1790, ne doit pas être indifférent à la juste reconnaissance des Belges; cette ville *fut* l'asyle des proscrits. C'est là que *s'imprimèrent* toutes les pièces propres à préparer et à consolider la révolution. Des hommes qui se sont exposés à tout le ressentiment autrichien méritent toute la compassion des Brabançons. »

Les écrits politiques et religieux publiés à St Trond par Michel sont, à une ou deux exceptions près, sans nom de lieu (1) ou décorés de rubriques de fantaisie. Lors de l'enquête dirigée contre cet imprimeur au mois de mars 1789, on produisit, comme corps de délit, *quinze brochures* qualifiées *des plus scandaleuses.*

---

(1) Les brochures suivantes n'ont pas été, croyons-nous, imprimées à St Trond, bien qu'elles portent le nom de cette ville :

— Apologie du décret du Gouvernement général des Pays-Bas du 18 mai 1789 contre la nouvelle édition du *dictionnaire historique* de l'abbé Feller. A St Tron (sic), chez les libraires associés, 1789, in-8° de 35 pp.

— Nos alliances. Questions : 1° Sommes-nous en droit de contracter des alliances? 2° Avec qui pourrons-nous en contracter? etc. De l'imprimerie patriotique de St Trond et se trouve à Bruxelles, chez De la Haye et Cie, 1790, in-8° de 31 pp.

— Supplément au catéchisme de Malines, tiré de la déclaration de Son Emin. Jean Henri... archevêque de Malines. Pour servir d'instruction aux catholiques, etc. A Saint-Trond, de l'imprimerie archiepiscopale (1790) in-8° de VII et 110 pp.

Ce pamphlet a également paru la même année en flamand avec la rubrique : *Tot St Truyd en vyt de aerts-bisschoppelyke drukkerye.*

— Liste ou tableau des noms et actions de tous les scélérats, coupe-jarrets, assassins etc. qui sous la direction et aux ordres du magistrat de Tirlemont, se sont souillés, dans ladite ville, de toutes sortes de crimes, etc. St Trond, 1791, in-8° de 29 pp.

Dans ce nombre ne figurent point les dernières *lettres de Keuremenne* (1) qui eurent un si grand retentissement.

Jean-Bernard Smits.

J. B. Smits, par le fait de la rupture de son association avec Michel vers la fin de 1788, semble avoir perdu la clientèle des proscrits brabançons, mais il n'en continua pas moins à exercer à St Trond l'état de typographe. Il s'y fixa même définitivement. Nommé en 1792 *imprimeur de l'Administration municipale*, il conserva ce titre pendant plusieurs années, et mourut en 1828, dans un âge avancé.

Les ouvrages dont les titres suivent ont été imprimés par Smits avant la réunion de St Trond à la France :

1° Den Lachenden St Truydenschen waarzegger over de XII maanden van het jaer 1789. Gecalculeert over den horizon van den tegenwoordigen grins-lachenden werelt, onder de Zin-Stoffe : ridendo dicere verum quid vetat? Tot St Truyden, by J. B. Smits, boekdrukker en verkooper in de Stapel-straet, in-18 de 53 feuillets non chiff. et frontispice.

---

(1) La collection de ces lettres, dont il existe au moins deux éditions, a été reunie en volume sous le titre de *Versamelinge der Brieven van den heer Keuremenne* (Vanden Elsken) *an de Heere Theologanten van de Seminarien van Gend, Brugge, Ipren et over het soo-genaemt Seminarie-Generael, etc.* Tot Bonn, by Lucas Hinhoeber, 1789. (St Trond, J. Michel, 1788-89), in-8° de 14-22-238-198 pp. et neuf caricatures. Des exemplaires portent pour rubrique : Tot Trier, by Pluckaen Van Lier, L.... M...., en boeckoerkooper. Sans date. Les lettres de Vanden Elsken sont au nombre de neuf. La suivante, datée du 1 novembre 1788, ne figure point dans le recueil qui précède : *Staat van het Seminarie Generael Van Weenen, en een beschryf van den staat van Duyts-Land aengaande de Religie. Door Ernestus de Keuremenne.* Sans nom de lieu (St Trond, J. Michel, 1788), in-8° de 28 pp.

Almanach plaisant dont le titre variait chaque année et à la rédaction duquel l'abbé S. M. Coninckx n'est pas étranger. Smits en poursuivit la publication jusqu'en 1828, époque où elle fut reprise par M. J. L. Milis. L'article intitulé *Beschryvinge en het Chronyck der stad St Truyden*, inséré dans l'almanach de 1793, est la reproduction de celui qui a paru la même année dans *den grooten St Truydenschen Almanach.*

2° Jus ecclesiae primarium in constituendis matrimonii impedimentis dirimentibus, etc. Editio altera auctior. Trudonopoli, typis J. B. Smits, in-8° de 91 pp.

Volume sans date, mais dont l'approbation est du 9 mai 1789. M. A. Pinchart (1) attribue cet ouvrage au père Lemmers, récollet lecteur en théologie, mort dans un couvent de son ordre, en Hollande.

3° Sermoonen op de zondagen en feestdagen gepredikt op den tyd van meer als 50 jaeren, door den zeer eerwerdigen heer P. F. Valcke, pastor van Rumbeke, deken der Christenheid van het distrike van Rousselaere in het bisdom van Brugge. — Derden druk. Tot St Truyden, by J. B. Smits, 1790, in-8°.

4° Historie en mirakelen van onze lieve vrouw tot Cortenbosch. (Par C. Caenen, chanoine premontré et professeur de théologie à l'abbaye d'Averboode.) Tot St Truyden, by J. B. Smits, 1790, in-12 de 284 pp. et 1 pl. figurant la vierge de Cortenbosch.

5° ArCae VIVae appLaUsUs seCUnDUM noVa et Vetera. Trudonopoli, è typographia J. B. Smits (1791), in-4° de 42 pp.

Poëme élégiaque composé en l'honneur de la Vierge Marie.

---

(1) V. *Bulletin du bibliophile belge.* T. VI, p. 90.

6° Breviculus modernarum controversiarum seu compendium Febronii abbreviati cum notis eodem authore. Editio nova. Trudonopoli, typis J. B. Smits. 1791, in-8° de 392 pp.

7° Theses theologiae de Justitia, Jure et Contractibus. Praesidebit Libertus Delvaux Ordinis FF. minorum Recoll. S. Theol. Lector. Defendent Arnoldus Van den Reydt et Joannes Odendael ejusdem Ordinis. Trudonopoli in conventu eorumdem Fratrum die 19 julii 1791. Trudonopoli, typis J. B. Smits, in-8° de 16 pp. Dédicace à Eucher Knapen, abbé de St Trond, dont les armes sont gravées au verso du titre.

— Protheoria in XIV Pauli Epistolas. Praesidebit Joannes Gilis.... Defendent Carolus Lemmers et Joannes Odendael. Trudonopoli... die 20 Augusti 1792. (Trudonopoli, typis J. B. Smits) in-8° de 12 pp.

— Theses theologicae de actibus humanis, Praesidebit Antonius Gilis.... Defendent Petrus Schuuren et Herm. Timmers. Trudonopoli.... die 22 Aug. 1792. Trudonopoli, typis J. B. Smits, in-8° de 12 pp.

— Theologia. Praesidibit F. H. J. Compeers Tertiae regulae Ordinis S. Francisci S. Theol. lector Jubilatus. Defendent Andreas Roborg, Leonardus Andries, Christ. Hustinx et Nic. Lexis ejusdem ordinis. Trajecti ad Mosam in conventu eorumdem fratrum die 30 Augusti 1793. Trudonopoli, e typographia J. B. Smits, in-8° de 24 pp.

7° Beschryvinge der steden van het land van Luyck, als mede van haere opkomsten, de Bisschoppen van Tongeren, Maestricht en Luyck, haere kercken, belegeringen, verwoestingen en geschiedenissen, etc. Tot St Truyden, by J. B. Smits, M. D.CC XCIII, in-12 de 177 pp.

Réimpression d'un livre publié à Maestricht en 1738 et auquel l'abbé Coninckx a ajouté quelques données historiques, particulièrement en ce qui concerne la ville de St Trond. Ce livre a aussi paru la même année avec la rubrique *Hasselt, N. Van Gulpen.*

8° Den grooten St Truydenschen Almanach dienende voor het jaer 1793, ofte de Beschryvinge der XXII steden van het Land van Luyck, etc. Tot St Truyden, by J. B. Smits. in-12.

C'est l'ouvrage précédent en tête duquel on a placé un calendrier. Van Gulpen suivit l'exemple de Smits.

9° Onderwysingen op de voornaemste waerheden van de religie en pligten van't christendom, Opgedraegen door den Edelen Heer, den doorl. en Eerw. Bischop Graeve van Toul et Uyt't Fransch vertaeld. Tot St Truyden, by J. B. Smits, 1793, in-8° de 477 pp. sans les lim. et la table. Frontispice gravé.

Cet article ne serait point complet si nous passions sous silence le journal suivant édité à St Trond de 1790 à 1792 et sur l'impression duquel nous ne possédons aucun renseignement.

Le Postillon extraordinaire de tous les Pays-Bas et autres. De l'imprimerie patriotique. Éditeur De la Haye.

Journal politique bis-hebdomadaire créé le 20 janvier 1790. Les abonnés recevaient chaque semaine un supplément intitulé *le Censeur impartial*, comprenant la bibliographie des principaux pamphlets de l'époque. Le *Postillon extraordinaire* dont la publication fut arrêtée le 2 mai 1790, *pour avoir refusé de vendre ses services au Souverain Congrès*, reparut le 17 février suivant sous le titre de *Postillon Européen*. Le dernier n° porte la date du 15 février 1792.

La collection du *Postillon extraordinaire*, se trouve à la bi-

bliothèque royale de Bruxelles; elle se compose de 30 n^{os} de 4 pp. in-4°; *le Censeur* en compte 15 et le *Postillon Européen* 104 (1).

VERVIERS.

Ville de la province de Liége.

Verviers, qui a inscrit sur le fronton de son hôtel de ville la devise *Publicité, sauvegarde du peuple*, ne possède une imprimerie que depuis les dernières années du XVIIIe siècle (2). Le premier typographe qui s'y soit fixé est J. J. Oger. Il exerça d'abord son industrie à Dinant, sa ville natale, d'où il vint s'établir dans le marquisat de Franchimont. M. Ferd. Henaux (3) fixe son arrivée à l'année 1782, mais cette date, adoptée depuis par plusieurs bibliographes, n'est pas exacte.

Voici la supplique qu'Oger adressait au commencement de mars 1788 à l'administration municipale de Verviers :

Messeigneurs les Bourguemestres et Magistrat de la ville de Vervier.

Tout ce qui tend au bonheur et aux lumières de vos concitoyens attire vos soins paternels. C'est pour concourir à votre but bienfaisant que le très hum-

(1) Voir A. Warzée *Essai sur les Journaux belges* p. 134, nos *Recherches sur les Journaux Liégeois*, p. 293 et le *Catalogue de la bibliothèque de Jonghe* n°s 10822 et 10823.

(2) Dès 1773, le libraire verviétois J. M. Dejoie recevait en dépôt la plupart des ouvrages édités par les imprimeurs de Liége et de Bruxelles. Quelques petits livres de piété sont même publiés sous la rubrique : *A Liége et se vend à Vervier, chez J. M. Dejoie, libraire*. Nous possédons également une réimpression de l'édition liégeoise de la *Vie de Jacques Pierlot* portant : *A Vervier et se trouve à Bruxelles chez B. Le Francq, imprimeur libraire*, 1786, in-12 de 38 pp. fig.

(3) *Recherches sur l'introduction de l'imprimerie dans le Pays de Liége*, p. 29.

ble soussigné implore les bontés de vos Nobles Seigneuries. Dans la translation d'une ville éloignée dans la vôtre, le déménagement général de sa famille, de sa boutique, de son magasin et de ses meubles, va occasionner au suppliant des frais considérables. Comme un dédomagement à ces dépenses fortes, il supplie vos Nobles Seigneuries de daigner lui accorder gratis les droits de bourgeoisie et le titre honorable d'*imprimeur du Magistrat.* C'est par son zèle et ses soins qu'il répondra aux bienfaits qu'il implore.

C'est la grâce, etc.

J. J. Oger.

Cette supplique, favorablement accueillie, reçut pour apostille :

Nous les Bourgmestres et Conseillers de la ville de Vervier, assemblés en corps dans notre salle ordinaire, ayant vu la supplique de J. J. Oger et faisant favorable attention aux raisons y ramenées qui doivent concourir à l'avantage de nos bourgeois, déclarons de l'admettre au nombre d'iceux parmi prêtant le serment accoutumé et l'établissons notre imprimeur jusqu'à révocation ad libitum.

Fait au conseil, le 17 mars 1788.

Par ordonnance
A. L. Gilon.

Le lendemain, Oger prêta entre les mains du syndic Piret le serment de bourgeoisie et vint définitivement s'installer à Verviers avec sa famille vers le 15 mai suivant (1). Nommé *imprimeur de l'administration de l'arrondissement de Spa,* à l'époque de la réunion du Pays de Liége à la France, il ne jouit pas longtemps du bénéfice de ce nouveau titre. Il mourut en 1795.

Sa veuve (fille de l'imprimeur Leroux, de Dinant), puis sa fille Thérèse, lui succédèrent. En 1819 cette dernière se qualifiait : *imprimeur de la sous-Intendance de l'arrondissement de Verviers.*

---

(1) Voir *Annonces du Journal générale de l'Europe*, n^{os} des 3 et 27 mars 1788.

Les impressions d'Oger et de sa veuve sont relativement peu nombreuses, peu importantes et d'une grande imperfection matérielle. Voici le catalogue de celles qui nous sont connues (1) :

1° L'avant-Coureur, Journal des Éburons. N° du 30 septembre 1789 avec la rubrique : *de l'imprimerie de J. J. Oger, imprimeur de la ville de Vervier.* Voir sur le journal *l'Avant-Coureur* l'article que nous avons consacré à l'imprimerie de Tignée.

2° Arrêté du Congrès Franchimontois, avec quelques pièces touchant le soi-disant abbé Duval-Pirau. A Vervier, chez J. J. Oger, impr. libraire, 1789, in-4° de 15 pp.

3° Almanach de Mathieu Laensbergh pour 1790.

Voici ce que le baron de Villenfagne (2) nous apprend de cet almanach que nous avons inutilement cherché : « Un imprimeur de Verviers, nommé Oger, ne s'est pas contenté de contrefaire l'almanach de Math. Laensbergh, il s'est avisé d'en arranger un sous le nom de notre prophète, pour l'année 1790, tout différent de celui que fit imprimer la veuve Bourguignon pour cette année. Oger se vante, dans un *avis*, qu'il est le seul possesseur des véritables manuscrits de Laensbergh. Il prévient les gens de la campagne, s'ils ne veulent être trompés, qu'ils doivent regarder tous les almanachs de Math. Laensbergh imprimés avec privilège, comme *faux et nuisibles à la patrie.* »

4° Placard in-folio, sans titre. *A Vervier, chez J. J. Oger, imprimeur*, 1790.

---

(1) Nous devons la connaissance de bon nombre de ces pièces à l'obligeance de M. J. Renier, qui nous a également communiqué le texte de la supplique d'Oger. Ce document se trouve aux archives de la ville de Verviers.

(2) *Histoire de Spa.* 1803, T. 2, pp. 343.

Protestation du Magistrat de Verviers en date du 27 septembre 1790 contre une affiche publiée la veille et par laquelle on réclame l'exécution de promesses faites par Fyon le 26 août 1789.

5° Ordonnance de M. le major commandant Charles comte Odonel, contre ceux qui salissent les affiches. Fait à l'Hôtel de ville le 17 janvier 1791. A Vervier, chez Oger, imprimeur de la ville. Placard in-folio.

6° Ordonnance du même engageant les bourgeois à se plaindre des méfaits que pourraient commettre les troupes qu'il commande. A l'Hôtel de ville, le 21 janvier 1791. A Vervier, *ut supra*. Placard in-folio.

7° Lettre de S. E. M. le Lieutenant-Général comte de Hatzenfeld à Messieurs du Magistrat de Vervier. 24 janvier 1791. A Vervier, *ut supra*. Placard in-folio.

Le comte de Hatzenfeld fait connaître les obligations des bourgeois envers les soldats placés sous ses ordres.

8° Ordonnance de S. E. M. le comte de Hatzenfeld, commandant des trouppes mayençoises contre le port des signes soi-disant patriotiques, les chansons et les cris troublant l'ordre public. 5 février 1791. A Vervier, *ut supra*. Placard in-folio.

9° Lettre à Messieurs les Bourgmestres et Gens du Conseil de Vervier. 18 avril 1791. A Vervier, *ut supra*, in-4° de 4 pp.

Lettre signée Mathieu Godart, relative à un emprunt forcé de 6000 fr. à prélever sur la classe aisée et les gens de métier.

10° Abrégé de l'archi-confrérie du très Saint Sacrement érigée dans l'Église des RR. PP. Récollets de Vervier, sous Innocent X, le 1 mai 1651. Et agregée par Innocent XI à la confrérie

de N. D. sur la Minerve à Rome, etc. A Vervier, chez J. J. Oger, imp. libraire, rue Spaintai, 1791, in-18 de 33 pp. et 1 pl. grossièrement gravée sur bois, figurant le St Sacrement.

Réimpression de l'édition de Stembert, 1762.

11° Enchiridion ecclesiasticum seu parvum manuale complectens modum ministrandi infirmis sacram eucharistiam, extremam unctionem et matrimonium, juxta rituale Romanum. Verviae, typis J. J. Oger, urbis praedictae typographi, 1791, in-16 de 56 pp.

Réimpression de l'édition de Stembert, 1785.

12° Liberté. Égalité. La nouvelle Municipalité provisoire de la commune de Vervier à ses concitoyens. 12 janvier 1793. A Vervier, de l'imprimerie du Citoien Oger. Placard, grand in-folio.

La Municipalité provisoire annonce que, tenant ses pouvoirs du peuple, elle tâchera de justifier sa confiance. Elle notifie son organisation à l'autorité militaire, fait connaître la composition de ses bureaux et promet de donner de la publicité à ses séances.

13° Liberté. Égalité. Le Conseil municipal provisoire de cette commune libre de Vervier.... à ses concitoyens. A Vervier, *ut supra*. Placard in-folio.

Communication du discours prononcé le 6 février 1793, à la maison commune, par les commissaires de la République.

14° Précis de la fête célébrée à Vervier le 13 nivose, 3me année républicaine, en mémoire du martyre du vertueux Chapuis, contenant la pétition adressée à la Municipalité, l'ordre de la cérémonie, le discours prononcé par le Président et celui du Général Grenier au retour du cortége à la maison commune. A Vervier, chez Oger-Leroux, imprimeur de l'administration de Spa (1795), in-4° de 10 pp.

15° Liberté. Égalité. Fraternité. Mort aux tirans. L'administration de l'arrondissement de Spa à la municipalité de Vervier le 2 pluviose, 3me année républicaine. A Vervier, *ut supra* (1795), Placard in-folio.

Arrêté statuant la réquisition des cuirs d'entre Meuse et Rhin et révoquant la réquisition des souliers à la condition qu'il en soit livré 148,000 paires à raison de dix livres dix sols. Limbourg et Spa sont cotés chacun pour 16,000 paires.

16° Code du droit public du pays réuni de Franchimont, Stavelot et Logne. Vervier, Oger-Leroux, imprimeur, etc., en Craporue (1795-96).

Ce recueil, aussi rare qu'intéressant, publié en deux tomes, est divisé en trois parties formant trois volumes in-16 avec pagination spéciale, savoir : *Tome premier. Première partie*, 147 pp. sans les lim. et le frontispice. — *Tome premier. Deuxième partie*, 158 pp. sans les lim. et front. — *Tome second*, 155 pp. sans les lim. et le front. Oger commença par éditer le tome second qui porte la date de l'an III ; les deux premières parties furent imprimées en 1796 par sa veuve.

Veuve Oger-Leroux.

1° Constitution de la République Françoise. A Paris. An III (1795) et se trouve à Vervier, chés la veuve Oger-Leroux, imprimeur de l'administration de Spa, en Craporue. Petit in-8° de 44 pp. et 2 feuillets complémentaires donnant la division du département de l'Ourte par cantons.

2° Département de l'Ourte. Canton de Vervier. Liberté. Égalité. Extrait du procès-verbal des délibérations de l'Administration municipale du canton de Vervier en sa séance du 26 nivose

an IV. A Vervier, chés la veuve Oger-Leroux, imprimeur de l'administration municipale (1796). Placard in-folio.

L'administration porte à la connaissance du public, qu'elle vient, dans le but de veiller à la sûreté des propriétés, de décider l'organisation de patrouilles volontaires.

3° Au public. Sur les eaux minérales de Spa, département de l'Ourte. Feuille in-4°.

Document publié le 27 mai 1797 par la municipalité de Spa et imprimé à Verviers par la Ve Oger.

4° Tableau des recettes et paiements de l'administration municipale de Vervier depuis le 1 floréal an V jusqu'au 30 germinal an VI, sous la présidence du citoyen Serwier, directeur des finances. A Vervier, chez la veuve Oger-Leroux, imprimeur, en Craporue. Feuille grand in-folio.

VISÉ.

Ville de la province de Liége.

Joseph Riga, ancien ouvrier typographe, successivement employé dans les ateliers de MM. Jeunehomme et Ledoux, imprimeurs à Liége, vint s'établir à Visé vers 1845, en qualité de surveillant de travaux publics. Peu après son installation, il acheta de rencontre quelques caractères usés et une vieille presse à bras, hors de service, qu'il fit transporter près de sa demeure, dans une espèce de grange. Trois ou quatre lettres mortuaires et une douzaine de petites prières, à l'usage des libraires forains, constituent l'œuvre de ce typographe qui ne doit avoir séjourné que peu de temps à Visé.

En 1842 et 1843, le percepteur des postes de Visé, Henri Mas-

sin, publia un petit journal hebdomadaire, format in-folio, sous le titre *Courrier des Campagnes, journal de Visé.* Cette feuille parfaitement insignifiante se tirait à 350 exemplaires et s'imprimait à Liége chez J. Ledoux. Le 18 mars 1843, le sous-titre *Journal de Visé* fut remplacé par celui de *Journal des instituteurs et des pères de famille de la province de Liége.*

La rubrique *Visé*, placée sur les brochures suivantes, est évidemment supposée :

— *Pasquée critique et calotenne sot les affaires de l'medicenne* (Anonyme). A Visé (Liége), à mon Mathi et Jacques Bourgeois, à l'eseigne de Peron Ligeois. (In fine). Se vend à Coron-Meuse, à la barbe d'or, un escalin, et à Herve, au Prince d'Orange. (1732), in-12 de 30 pp.

— *Supplément à la pasquée walonne et calotinne* (en vers français). A Visé (Liége), chez l'inconnu, à l'enseigne de Momus, MDCCXXXIII, in-12.

La Bibliothèque de Liége possède les 8 premières pages du seul exemplaire connu de cette pièce, qui a pour auteur le médecin Delile.

— *Purmire response de calottin a loigne auteur de supplement* (Anonyme). A Visé (Liége), à mon Mathi et Jacques Bourgeois, etc. (1733), in-12 de 28 pp.

Nous avons réimprimé la 1re et la 3me de ces curieuses brochures dans les tomes I et IV du *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne.* 1858 et 1862.

— *L'Eburonade en vers burlesques, ou guerre des Liégeois.* Visé (Liége), de l'imprimerie des vrais citoyens, 1791, in-8° de 106 pp.

Poème burlesque en sept chants, dirigé contre les patriotes (1). Nous en possédons deux tirages distincts.

VOROUX-GOREUX.

Village de la province de Liége.

Au mois d'avril 1807, un fou, nommé Pierre-Joseph Dachet, namurois (2) se disant le duc de Bourgogne, fils aîné du Dauphin père de Louis XVI, vint habiter le village de Voroux-Goreux, à

---

(1) D'après une note de M. Massau, de Verviers, l'auteur de l'*Éburonade* s'appellerait *Van Lone*; d'autre part nous avons vu un exemplaire sur lequel une main de la fin du siècle dernier a écrit ces mots : *par l'abbé Hansotte.* Cette dernière attribution nous semble d'autant plus vraisemblable, qu'il y avait à Liége, à cette époque, un écrivain de ce nom, connu par plusieurs brochures contre-révolutionnaires. Les abréviations et les pseudonymes dont se sert le poëte pour désigner les personnages qu'il met en scène doivent se traduire ainsi : *Lh* = L. de Lhoneux, notaire — *Spi.* = Spiroux, avocat — *Don.* et *Marcel* = A. G. J. de Donceel — *Fi.* = J. J. Fyon — *Bas* = Nicolas Bassenge — *Bouq.* et *Navette* = Bouquette, estimeur — *Fa.* et *Colibri* = J. J. Fabry, bourgmestre de Liége — *C* et *Lanquet* = de Chestret, bourgmestre de Liége — *Lev.* = N. J. Levoz — *M...beaux* = Mirabeau — *Constantin* = Constantin de Hoensbroeck, prince-évêque de Liége.

(2) Son père exerçait l'état de fondeur, et sa mère celui de couturière. Voici l'extrait du registre aux baptêmes de l'église St Loup à Namur : *Hac 27a January* 1748 *natus et baptisatus est Petrus Josephus Dachet, filius legitimus Jacobi Dachet et Theresiae Lelièvre : suscipientibus eum P. J. Doutremont et Margarita Lelièvre, uxor J. B. Simal.* Pierre Joseph, dans son *Tableau historique* (T. 2, p. 161), prétend que les Dachet de Namur et la maison comtale des d'Aché de France ont une seule et même origine. — M. Hip. Bonnelier et Mme la comtesse de Mirabeau ont publié en 1839 et en 1866, sous les titres respectifs de : *le Vicomte* et *le Baron d'Aché*, des romans dont les héros n'ont aucun rapport avec le prétendu duc de Bourgogne.

deux lieues de Liége. Peu après son installation, il établit dans sa maison de campagne un matériel complet d'imprimerie, à l'aide duquel il publia les cinq volumes formant l'ouvrage suivant :

Tableau historique des malheurs de la substitution, par M. d'Aché. A Voroux-Goreux, chez l'auteur, 1809-1811, 5 vol. in-8° en six tomes, plus deux feuilles du 7me, avec cette épigraphe : *Abominabiles reges qui agunt impie, quoniam justitia firmatur solium.* Prov. 16. V. 12.

Nous ne pouvons mieux faire connaître cet ouvrage singulier, qu'en reproduisant l'intéressant article que M.M. L. Polain lui a consacré (1) :

« En 1809, vivait à Voroux-Goreux, un personnage de bien haute distinction, si nous devons l'en croire ; c'était le duc de Bourgogne, fils aîné du Dauphin père de Louis XVI, et, par conséquent, le véritable successeur de Louis XV. Nous savons bien que c'est là une assertion contraire à ce que l'histoire nous apprend ; mais comment se fier à l'histoire ; on la fait si souvent mentir. D'ailleurs le personnage dont il s'agit ici ne manquait pas de preuves pour établir sa prétendue origine : sa mère, disait-il, ayant consacré son premier né à Dieu, l'avait fait sortir secrètement de France pendant qu'il était encore au maillot, avant même qu'il eût reçu le baptême. Ceux qui avaient été chargés de cette mission l'avaient amené au village de Frappecu, près de Namur, où ils l'avaient abandonné.

Heureusement pour la réputation de la Dauphine, des documents plus officiels que la parole du sieur d'Aché ou Dachet, prouvent qu'il naquit à Na-

(1) *Catalogue de la librairie ancienne de M. A. Polain à Liége*, 1842, p. 14. Cet article a été reproduit plusieurs fois, notamment dans le *Bulletin du Bibliophile* de Techner, 1842, p. 77, et dans les *Supercheries littéraires*, de Querard, T. III, p. 18 et 121. — Voir encore sur Dachet les *Promenades historiques* du Dr Bovy, T. 2, 1839, p. 218 et l'*Histoire littéraire des fous* d'O. Delepierre. Londres, 1860, p. 96.

mur en 1748. Dans les commencements de l'année 1760, il entra au collége des jésuites de cette ville, et, huit ans plus tard il fut reçu à l'abbaye de Floreffe, de l'ordre des prémontrés, où il accomplit ses vœux monastiques. C'est alors que sa folie paraît avoir commencé. Ce que veut le sieur Dachet, c'est moins le trône de France encore que le baptême ; il demande le baptême à tous ceux qu'il rencontre, et nous ne savons comment il s'est fait que personne n'ait entrepris de le guérir en feignant de le lui administrer.

Nous ne suivrons pas notre auteur dans sa carrière aventureuse ; il a eu soin d'ailleurs de nous la raconter lui-même, mais de manière à ne rien y laisser comprendre ; en 1809 et 10 nous le retrouvons à Voroux-Goreux, imprimant lui-même ses mémoires qui sont dédiés *Aux Indiens*. Comme le pays de Liége faisait alors partie de l'empire français et que nous jouissions, par conséquent, de toute la liberté de la presse qu'avait bien voulu nous laisser l'empereur, on prouva au sieur Dachet qu'en vertu d'un décret de novembre 1810, il n'avait pas le droit d'imprimer des absurdités, même pour lui seul et sans avoir dessein de les vendre. On saisit sa presse, les quatre cents exemplaires de son livre, et l'on expédia le tout vers Liége sous l'escorte d'un gendarme.

Lorsqu'on demanda au frère du malheureux Louis XVI de faire connaître les motifs qui l'avaient engagé à imprimer ces six gros volumes in 8°, dont un exemplaire avait été envoyé à M. le conseiller d'état Réal, un autre à M. de Pommereul, directeur de la librairie, et le troisième au préfet, Dachet répondit que ces motifs étaient « *le désir et le besoin d'imprimer pour sa propre utilité, afin de démontrer qu'il avait droit au sacrement de baptême, et que l'abbaye de Floreffe, l'ayant tenu en prison pendant dix-huit cent quatre-vingt-quatre jours et demi, il a cru pouvoir revendiquer, à la charge de ladite abbaye, une somme de cent-quatre-vingt-huit-mille quatre-cent-cinquante florins, argent du pays, à raison de cent florins par jour d'emprisonnement* (1). »

Le synode de Liége avait déclaré quelque temps auparavant que Dachet *était un fou parfaitement caractérisé* ; nous pensons que le synode ne s'est pas trop hasardé dans son assertion ; mais on n'était pas d'une croyance aussi facile à Paris ; on s'obstinait presque à voir dans l'ancien moine défroqué un conspirateur habile, un ennemi acharné de la dynastie régnante. Monsieur

---

(1) Procès-verbal de saisie, aux *archives de la province de Liége*.

Réal ordonna de surveiller attentivement cet effronté visionnaire. Il ne fut pas difficile de se convaincre de la justesse des observations du synode (1).

Quant aux quatre cents exemplaires de l'ouvrage intitulé *les malheurs de la substitution*, on les transporta à la manufacture de papier de M. Renoz à la Boverie, où ils furent pilonnés le 17 et le 18 février 1812. Les exemplaires de M. Réal, de M. de Pommereul et du préfet de l'Ourthe, plus deux autres laissés à l'auteur, échappèrent seuls à cet immense désastre. Aux yeux des bibliomanes, le livre de Dachet a donc aujourd'hui un fort grand mérite, celui de la rareté; il n'a guère que celui-là.

Nous ne savons si Dachet fit de nouveau valoir ses prétentions au trône de France pendant les premières années de la Restauration, mais nous le retrouvons vers cette époque à Paris, publiant une brochure que nous n'avons jamais su nous procurer et dont nous n'avons eu connaissance que par le Journal de la librairie de M. Beuchot (2). Cet opuscule, qui n'est pas moins rare que le *Tableau historique*, est intitulé : *Réclamation de Louis-Joseph-Xavier contre la spoliation de ses biens*. Paris, Dentu, (1817), in-8° de 58 pp. M. Beuchot (Journal de la librairie n° 21 de 1839), pense que l'auteur vit peut-être encore dans les environs de Liége; nous croyons plutôt qu'il est mort à Charenton. Dachet méritait bien, du reste, d'avoir place dans le grand hôpital des fous. »

Nous ne connaissons que trois exemplaires du *Traité de la substitution* : celui que possède la Bibliothèque impériale de Paris, celui de M. X. de Theux (provenant de MM. de Chenedollé et Polain), et le nôtre (incomplet).

---

(1) Correspondance de M. Réal, dans le dossier relatif à cette affaire, aux archives de la province de Liége.

(2) Année 1817, n° 18. — « Si je suis bien informé, ajoutait en 1839 M. Beuchot, l'imprimeur ne voulait dans le temps se desaisir d'aucun exemplaire. J'en possède un; c'est un des cinq du dépôt légal. »

WAREMME.

Ville de la province de Liége.

M. Albert-Joseph-Auguste Moureau, de Jodoigne, à la fois imprimeur et relieur, a ouvert un atelier de typographie à Waremme au commencement de mars 1853 (1). La seule brochure qui soit sortie de sa presse porte pour titre :

Quelques mots sur l'histoire de Waremme, par un élève du collége S. Servais à Liége (le baron Léonce Lafontaine). Waremme, imprimerie de A. Moureau, 1864, in-8° de 33 pp.

Bien que les deux pièces suivantes n'aient point été imprimées à Waremme, nous croyons cependant devoir les mentionner ici :

— Remarque des rencontres du temps passé et du présent par le fidel patriot sur le manifeste du duc de Loraine publié à Warem en Hesbaye l'an 1654, le 5 de janvier.

Jouxte la copie imprimée à l'enseigne de la Vérité, 1654, in-4° de 6 f.

— Concours pour la médaille décrétée par le Congrès afin de perpétuer la mémoire de l'heureux gouvernement du Régent (attribué à Théodore Dotrenge, avocat).

A Waremme, capitale de la Hesbaye, chez le bedeau-imprimeur de la fabrique de la Paroisse (Liége. Collardin). Se vend au profit de la Sacristie de la confrérie des Trepassés. R. I. P. Juin, 1832, in-8° de 12 pp.

---

(1) Dès 1833, M. le baron H. de Chestret, alors commissaire d'arrondissement, avait établi à Waremme, dans ses bureaux, une grande presse autographique servant à la reproduction des lettres et des documents qu'il adressait aux différentes administrations de son ressort.

ZEPPEREN.

Commune de la principauté de Liége, aujourd'hui province de Limbourg.

D'après une tradition, qui nous a été rapportée par plusieurs personnes dignes de foi, les bégards de Zepperen auraient possédé, peu avant la révolution liégeoise de 1789, une petite imprimerie d'où serait sorti un pamphlet violent dirigé contre l'abbé de Saint-Trond Remi Mottar, ainsi que plusieurs brochures religieuses. Nos recherches pour retrouver l'une ou l'autre de ces pièces ont été vaines.

ANNEXES

I

Impressions liégeoises, fausses ou imaginaires, antérieures à 1556.

1484.

Arnoldi de Fleron jurisperiti canonici ecclesiæ Sancti Martini, q. consillarii clementissimi Joannis de Horne, episcopi Leodiensis tractatus juridicus de investitura Pontificum Leodiorum.

(In fine). Hoc opus impressum est in illustrissima civitate Leodiensium per Lambertum Querci, ad instanciam nec non impensis doctissimi Arnoldi de Fleron. Anno Domini MCCCCLXXXIIII. VI Kal. Aug. in-4° de 140 feuillets, caractères goth. sans chiffres ni réclames, mais avec signatures finissant à ZIIII.

Impression imaginée par MM. Ét. et Ferd. Henaux. Voir le *Journal de Liége* des 2 et 6 mai et 25 octobre 1842. — Le *Catalogue de la librairie ancienne de M. A. Polain*, 1842, p. 61. — Namur. *Histoire des Bibliothèques publiques de la Belgique*, 1842. T. III, p. 104. — Le *Bulletin du Bibliophile Belge*, 1845. T. I, p. 96. — Querard. *Les Supercheries littéraires dévoilées*, 1850. T. IV. p. 622.

1505.

Heures en francois à l'usage de Rome : avec plusièurs belles et devotes oraisons oncques plus imprimees, traduitz de latin en

francois. A Liége, chez Peter de Heer, imprimeur juré, 1505, avec privilége, in-32, caract. goth.

Ouvrage imprimé à Liége par Pierre de Heer, non en 1505 mais en 1585. Un bibliophile, qui s'est caché sous le pseudonyme *Wyterdrillen*, en a donné en 1842 une ample description dans la *Gazette de Liége*. (N° 260).

Nouvelles de la mort de Mon Seigneur Jean de Horne arrivée en la ville de Treicht le XIX du mois de decembre (1505). Imprimé en Liége, en la rue delle Wache chez Michiel Gery tailleur de figures, au glorieux Sainct-Lambert. Petit in-4° de 4 feuillets, caract. goth.

Impression imaginée par M.M. L. Polain. Voir *Journal de Liége* du 6 mai 1842. — Namur. *Histoire des bibliothèques publiques de la Belgique*, 1842. T. III. p. 105. — *Catalogue de la librairie ancienne de M. A. Polain*, 1842, p. 63. — Reiffenberg, *Annuaire de la bibliothèque royale de Bruxelles*, 1843, p. 13. — Querard. *Les Supercheries littéraires dévoilées*, 1850. T. IV, p. 622.

1509.

Heures à l'usaige de Rome. Liége, P. de Heer, 1509, petit in-8°, caract. gothiques.

Impression citée par M. Ferd. Henaux dans son *Histoire du pays de Liége*, 2me édition 1857, T. 2, p. 110. Voir *la Meuse* des 21 et 22 août 1862 et *la Gazette de Liége* des 22 et 23 août même année.

1517.

Les sermons du desireux qui aspire a suivre le train de nostre doulx Seigneur Jesus Christ, tournés du latin en francois à la requeste de noble et courtois M. Jehan comte de Hornes, prevost de lenglise de Liege, etc. Et se vendent à Liége, à la rue del Wagge, en la boutique de Josse Warnier à l'enseigne de S. Hierosme. (In-fine) Cy finist les sermons du desireux... nouvelement imprimé en la cite de Liége pour Josse Warnier, par Balthazar

de Holongne, typographe juré demourant en la rue du foulon, à lenseigne des trois Rois, pres de nostre Dame aux fonts et a ete achevé de imprimer le xxij^e de Juing mil cinq cens et dix septiesme. Petit in-4°, sans chiffres ni réclames.

Impression imaginée par MM. Ét. et Ferd. Henaux. Voir *Archives historiques du nord de la France et du midi de la Belgique.* T. III, 1842. — Reiffenberg. *Annuaire de la Bibliothèque royale*, 1842, p. 304 et 1843, p. 13. Le *Journal de Liége* des 2 et 6 mai 1842. — Namur. *Histoire des bibliothèques publiques de la Belgique*, 1842. T. III, p. 101. — Le *Catalogue de la librairie ancienne de M. A. Polain*, 1842, p. 60. — *Bulletin du Bibliophile Belge*, 1845. T. I, p. 96. — Querard. *Les Supercheries littéraires dévoilées*, 1850. T. IV, p. 622.

1522.

Tabula Ter. novae. — (In fine) Impressum Leodio per Pet. ab Heer, Ao 1522. Feuille in-folio pliée en deux.

Carte imprimée à Strasbourg par Grieninger au commencement du xvie siècle, sur laquelle un falsificateur habile a récemment ajouté ces mots *impressum Leodio*, etc. Ainsi que l'ont constaté Mrs M. L. Polain, J. Fiess et nous même, la fraude est facile à vérifier par la comparaison de l'encre et des caractères de cette rubrique avec ceux du reste de la pièce. Voir la *Gazette de Liége* des 18, 22 et 23 août 1862. — *La Meuse* des 20, 21 et 22 août 1862. — Le *Catalogue des livres en vente à la librairie ancienne de P. Hahn.* N° de mars 1863, p. 11.

1542.

La Prognostication de Liége pour lan MDXLII traictant de lordonement du monde, du compost et du Kalendrier, establi par Maistre Denys Stevart, phisicien de Sa Grace R^me levesque de Liege. A Liége, par Quirin de Melin, tenant sa bouticque en la Rue du Rouge Lion, près des FF. Prescheurs, in-16 de 29 feuillets, non chiffrés, fig.

Impression imaginée par MM. Ét. et Ferd. Henaux. Voir Le *Journal de*

Liége du 28 octobre 1842 et le *Bulletin du Bibliophile Belge*, 1845. T. 1, p. 96.

1547.

Les œuvres magiques de Henri Corneille Agrippa, par Pierre d'Aban, latin et francois, avec des secrets occultes. A Liége, sans nom d'imprimeur, 1547, in-16 de 113 pp. et 2 feuillets de table.

Impression liégeoise du milieu du XVIIIe siècle avec fausse date. On a ajouté à notre exemplaire un portrait de Corneille Agrippa de Nettesheim et six planches magiques ayant évidemment appartenu à une édition beaucoup plus ancienne. Les *Œuvres magiques* ont encore été réimprimées à Liége en 1798, format in-18, fig.

II

Walter Morbiers (Morberius).

Les recherches faites par l'honorable conservateur des archives, M. Schoonbroodt, ont amené la découverte des documents suivants qui se trouvent dans les registres aux dépêches du Conseil Privé. Années 1572-1581. K. 29, 31 et 32.

1° Permission accordée par Gérard de Groesbeck à Wathier Morberius, imprimeur juré de la Cité de Liége, d'imprimer les réformations des Justices et Cours du pays publiées en juillet 1572. Pièce sans date, mais antérieure au 17 août 1572.

2° Ordonnance du 11 juillet 1581 par laquelle Ernest de Bavière nomme Morberius son imprimeur. Il devra prêter serment entre les mains da Levinus Torrentius, archidiacre de Brabant et vicaire général.

3° Octroi accordé le 11 septembre 1581 à Morberius pour l'im-

pression des *Heures de nostre Dame à l'usaige de Rome ou de Liége en grande et petite forme, chansons de Noël, déclinations, figures et grammaires, calendriers, dévotes contemplations, instructions, quinze effusions et autres semblables minuts livrets... tels toutefois que de notre part par les inquisiteurs en cestuy nostre pays à la religion deputés seront visités et approbés.*

4° Décision du 30 septembre 1581, par laquelle Ernest de Bavière statue, à propos d'un différend qui s'est élevé entre Walter Morberius et Pierre Van Heers, imprimeurs, relativement au privilege que pretendoit avoir le premier de pouvoir imprimer seul, qu'une nouvelle Commission sera donnée audit Morberius, laquelle ne contiendra pas la clausule privative pour les autres imprimeurs.

Voici le texte du testament de Morberius retrouvé récemment par M. Stanislas Bormans, conservateur adjoint des archives de Liége, dans le *greffe Bernimoulin*, 1590-1597, p. 229.

A tous ceulx qui ces présentes veront et oront, le Maire et les Eschevins de Liege, salut en Dieu permanable et cognoissance de vérité. Scavoir faizons que le quatorzeme jor de moix de jung mil cincque cents nonante cincque est personnelement devant nous comparu Leonard Streel liquel aportat et exhibuat en noz mains ung volume de papier enquel dissoit estre contenu et a oing exprimé le testament ensemble unne addition a icelui et volunté dernier de feu Wathier Morberius emprimeur borgoix dudit Liege son bea père, nous requerant que le volsissions faire lyre et publier et les tesmoins que por la justification d'icelui il entendoit produire, oyr et par seriment delegement examiner, affin qué ludit testament et addition d'icelui fuissent deubtement aprovez, par les cérémonies a loy requiese, a laquele requeste condeschendans fismes par l'un de noz serimenté greffier ludit volume contenant ludit testament et addition d'icelui publicquement lyre et publyer, que contenet de mot à autre ce que sensuit :

In nomine Domini amen. Overmits dit tegenwardich instrument sy condich eynen yegelicken hou dat in den yar der saliger geboorten ons lieffs heeren

Jesu Christi als men schrifft duysent vyffhondert acht ende tachtentich der romanische indictien die eerste den negensten februarie ten drie uren offt daer omtrent nae middach pawesdomps der alderheylichsten vaders in Christo heeren heeren Sixti van dien naem den vyffden in synen derden jaer in tegenwoordicheyt myns ghemyns notarys unde der ghetuyghen hier onder beschreven daer toe gheroopen unde sonderlinghe ghebeden heefft sich erschenen der vroeme unde discrete Woulter Morberius drucker unde burgher der staedt van Luidick onder die parochie kercke van Sinte Andries in die voergenoempde staedt van Luidick wonende : considerende ende bedenckende die cortheyt deses tegenwoordigen levens op deser allendiger werelt anders nyet te wesen dan eenen loop totter doot die nyemant en spaert, bedenckende het vermaen dat wellick ons lieffs heere durch synen heyligen evangelium vermaenende, is te weeten : waeckt ende biet want ghy nyet en weet ure noch stondt wanner der heer coemen ende cloppen sal opt dat sy nyet overhoots durch die doot die nyemant en spaert overvallen mochte werden ; unde derhalven willende disponeren unde ordineren van synen tytelicken unde vergenkelicken guederen die hen van den heeren verleent syn op desen werelt cranck wesende van lichaem niettemin goets moets unde met syne vollen verstant heefft van syne voergeroerde guederen geordinert unde disponert in vuege unde manier hier nae bescreven te weten : In den eersten soe bevelt deze voerschreven testament mecker syn siele die nae het bilet goeds gescaepen ende ghecreert is wanner sy van dezer allendigher werelt offt dael der traenen scheyden sal nu ende alsdan heefft bevoelen goet almechtich den hemelschen Vader den soen den heylighen gheest Maryen der ghebedider liever moeder gots ende alle heylicghen ende den hemelschen heer unde den gronden loeser berherticheyt goets biddende goet almechtich ewelick in syne hemelen met der ghebenedider moeder goets ende den gantsen hemelschen heer te leven. Item heefft begeert der voergenoempde testament mecker dat men homme nae synen doot begraeven sal op die kerckhoeff der kercken van Sint Andries by synen zeligher huysvrowe. Item begeert dat allen syne schulden die blicken sullen van syne gerede terstont sullen betaelt worden. Item syne graeffenys unde begenckenis ghedaen eerlick nae syne staet sonder enich pomperie soe balden als mogelick syn sal. Item heeft ghelaeten die fabricque van Sinte Lambrecht eine stuver Brabants eins te betaelen. Item heeft vercleert der voerschreven testament mecker hoe dat Carle syne wettighe soene homme voele unde getrowen dyenst gedaen unde beweesen heefft unde ter oersaecke wille unde aengemerckt syne groet ghebrecken te weeten doeme unde stomme wesende heefft den voerscreven Carle synen

soene ghelaeten syne druckerie met allen haer toebehoerten sonder yet uyt te sluyten ende om dat der voerschreven Carle tot drucken nyet bequaemen en ys soe ys die meinenge ende volle wille van den voerg. testament mecker dat Leonard huysheer van Caterine syne witige dochter die selve druckerie en als gebruycken sal die leven lanck van synen voerschreven soen Caerle des sal der voergenoemde Leonard schuldich syn den vorgenoempden Caerle tonderhalden in syne cost die leeffdaeghe lanck van den voerg. Caerle unde waert saecke dat der voergeruerde Leonard quaeme te sterven voer Caterine syns huysvrowe unde Caerle syne soene voerg. alsdan wilt der voerschreven testament mecker dat die voerscreven druckerie versterven sal ende devolveeren op die voergenoempden Catherine unde haer kindere verweckt met zeligher Gylis Ouwerck unde met den voerschreven Leenard met alsulcken lasten als boeven te weeten te onderhawen den voerscreven Caerle synen leeve lanck unde alsdan noch sellen ghenen yverkint van zeligher Meycken dochter in haer leven van den voerscreven testament mecker vyff unde twintich Brabants guldens eens te betaelen. Item noch heefft vercleert hoe dat hy syne kinderen te weeten Caterin, Meycken unde Jenneken over hilicke gegheven heefft ider hondert Brabants guldens eens willende daer om recompenseren syne voerg. soene Caerle heefft den selven ghelaeten hondert unde vyff tyen Brabants guldens die homme schuldic ys eer heer van Amstenroede doemheer van Sint Lambrecht waer van syne hant schrifft ondertekent met syne eighen cassette ghemaekt is. Item noch maeckt unde leet der voerg. testament mecker syne voerschreven soene Caerle allen syne klederen toebehorende synen lyff van den voerschreven testament mecker om die selve te vercoepen nae synen doet ende dat gelde daer van commende tappliceeren aen yaerlicken renten tot behoeff van den selven Caerle behalven synen swarten mantelle mets pelles ghevoedert derwelick sal bynen voergenoemden Caerle blyven unde want saecke waere dat syne voerscreven soene Caerle wolde enighe van die voerschreven clederen behalden unde onvercocht laeten dat sel hy moegen doen overtmyts alle sulcke conditie want gheviele dat der voerg. Caerle sich tot den hylicke staede bestelde durch bedroeghe van sommighe gheneisden gheisten alsdan wilt der voerg. testament mecker dat hy salt ghepriveert werden unde myts deesen privert van alsallicken legaeten homme als voerschreven ys ghedaen. Item noch wilt der voerg. testament mecker unde ys syn uterste wille dat Caerle syne voerg. soene en sal nyt moeghen vercoepen offt versetten enighe guederen homme by desen testament gelaeten offt daer van enighesyns te disponeeren maer dy selve moeghen gebruycken syne leven lanck unde nyet

wyderom alsdan die wederomp te keeren aen synen naesten bloet. Item heefft der voersende testament mecker ghelaeten Lyncken Cristianen Owerch dochter die plaetse inden pant van sinte Lambrecht daer Cristiane voerschreven voer staet neven den hoeghen choere met synen kysten unde custodie. Item heefft noch ghelaeten Leonard syn behout soene voerg. eine roere met syn toebehoirten. Item meester Paulo Fabricio syn ander behout soene het ander lanck roere desgelick. Item aen den selven meester Paulus eenen golden rinck gheheyten eenen torquoese noch een serpente tonge in goldt gesat. Item heefft noch ghelaeten aen Catherine syn dochter voers. eenen rinck heercomende van die vrunden van haer erste man hebbende een cleyn peerlken aen van silver. Item heefft noch gelaeten Clamens syn schoene suster haer leven lanck te ghebruycken vyff Brabants gulden erffelick die wellicke sal moeten gheven jaerlich der voergeruert Leenard offt die gheenen die de voerschreven druckerie besitten sullen. Item noch leet hy Jenncken synen dochter meester Paulus Fabricius huywroe een beeck unde lamppode van tynewerck ten lesten heefft der voerg. testament mecker ghelaten die reste van allen synen guederen gerende unde ongherende waer sy gheleghen syn unde van wat natueren dat sy mochten weesen in vier ghedeelten de deelen te wetten Caerle voer een deele, voer die tweede Caterinne, Jennekenne voer die derde unde voer die vierden doele die kinderen van saligher Meycken altesamen kinderen van den voers. testament mecker wellicken legaeten conditien unde alle wat voerschreven staet der voergeruerde testament mecker heefft vercleert dat syn veersten wille ys begerende dat dit tegenwordich testament sal sorteeren syne volle effect wy dat beste nae rechte ende costuymen offt anderssyns desens lants ende cresdoemps van Luidick ghe-schien mach nyet tegenstaende offt enighe solempniteiten van rechte daer toe gherequireert achtergelaeten waren reserverende nochtans vollemacht unde authoriteyt desen tegenwordich syne testament unde utersten wille te moeghen wederoepen veranderen corrigeren toedon aftdoen in als offt in partien soe dick als homme believen salle van welicke testament unde uterste wille der voerseide testament mecker heefft van my notaris onderscr. begheert ghemaekt te hebben een offt meer instrument offt instrumenten dyt ys aldus gheschiet in dat woenhuyse van den voerg. testament mecker achter dat palais parochie van Sinte Andries tot Luidick ghelegen int jaer maendt heure dacht indictien unde pontificat als boeven alby wesen die erwerdighe unde vromen heer Hendrick Daenielis canonick der collegiater kercke van Sinte Jan Evangeliste tot Luyck unde Peeter Coelen van Tongeren woenende in die voerg. staedt van Luydick als ghetuyghen daer toe gheroepen unde sunderlinge ghebeeden (ainsi subsigné) Herbeys ad premissa notarius.

Anno duysent vyfhondert acht unde tachtentich den achden dach marty ten drye uren offt daeromtrent nae middach in tegenwordicheyt myns ghemeyns notarii unde der ghetuyghen hier nae bescreven daer toe gheroepen unde sunderlinge ghebeeden der vroeme unde erbare persoene Wathier Morberius testament mecker hier boeven ghescreven wesende cranck unde lygende te bedde nyet teghenstaende sterck van memorie unde verstandt doer cracht van die reserve in synen voerscreven testament ghementioneert heefft vercleert unde ys syne uterste wille dat Leenard syne behont soene hierboeven ghenompde ter oersacken van die druckerie homme hierboven ghelaeten gheven sal Jennekenne syn dochter vyff unde twyntich gulden Brabants eens te betaelen unde noch vyff unde twyntich guldens Brabants eens aen dat kint van die voergenompde Janneken waer van sye noch swaugher geit want dat selve kint te leeven blyfft unde anders nyet. Item noch heefft derselver testament mecker ghelaeten Cristiane syne behout soene kinderen verweckt by zeliger Meycken Morberius syne huyswrowe unde dochter van den voerg. testament mecker allen syne gereschappe omme hecken te vinden die der voersc. Cristiaene heefft onder syn handen unde allen die anderen die men by den voescr. testament mecker nae synen doet vinden sal die wellicke additie heefft der voerg. testament mecker begheert van weerden te syn doer cracht van testament offt andersins ghelyck offt die selven waeren in syne voersc. testament beschreven allen argeliste unde bedroch uyt gesloten als ys en dit ys aldus gheschyt in dat woenhuisse der voersc. testament mecker albie weesen die selve ghetuyghen hier boeven in dat testament ghescreven geroepen unde sonderlinge ghebeeden. (Ansi subsigné) unde my Henrico Beys notario.

Après que ludit testament et addition eurent esté telement lyet et publiet que dit est tesmoingnarent par seriment solempne pour ce par eulx fais et prestez Henry Beys comme notaire Hendrick Danielis et Peter Coelen tesmoins avoir esté present la ou ludit feu Wathier estant es ses bons sens, mémoire et entendement fist, devisat et ordonnat son testament addition d'icelui tout ansi et en telle sorte forme et maniere quil est ci dessus mis et redigiet par escript lesdis notaire et tesmoins adjournés pour rendre leur exposition allencontre dudit Leonard par Johan Jacob sergeant qui le tesmongnat. Tesmongnat ossi avoir adjourne maitre Paus Fabricius, docteur es droits sique jadit marit a feue Jenni Merme fille dedit testateur Cristiane Owercht ja marit de Marie fille ossi dudit testateur, Guilleame Mathéi procureur sique tuteur des enffans desdis maitres Paul et Cristiane pour veoir faire laditte approbation, contre lesquels ludit Leonard a fault de comparition

ni personne por eulx warde heur. Sy fut icelui testament et addition ens mi en vigheur des dépositions dites aċt et requeste dudit Leonard faisant partie tant pour lui comme pour Charle Morberius present son beafrer aprové et mis en notre garde par les solempnités requiese, si avant que les biens y contenus et memores soient movans de la loy de Liege et tout ce que dit est honorable maître Servaix Nollens licentié es drois submayeur de Liege pour le temps en feaulté pour noble et honnoré sieur messire Herman de Linden sieur de Tongernel Houltain once etc. Souverain mayeur de Liege, mist en le warde etc. l'an moix et jour premier escrit.

III

Livres, Brochures, &a, portant la rubrique de localités dépendant de l'ancienne principauté ou de la province de Liége, qui n'ont jamais possédé d'imprimerie.

Borch-Loen.

Notice pour servir à la biographie d'une fameuse illustration des tems modernes. (attribué à Théodore Dotrenge, avocat, ancien conseiller d'état). A Borch-Loen, chez l'ancien imprimeur de la salle de Curange (Liége, Collardin), 1834, in-8° de 15 pp.

Pamphlet rare, imprimé à 75 exemplaires et dirigé contre le comte P. J. M. d'Arschot-Schoonhoven, grand-maréchal du roi Léopold I.

Fléron.

Églogue dédiée à Monsieur Dom Gregoire Falla, révérendissime abbé du Val de Saint-Lambert. A Fléron. (Liége), 1779, petit in-4°, de 8 pp.

Pièce composée à propos du séjour que cet abbé fit à Fléron, son village natal, en octobre 1779.

Montenaeken.

Dialogus inter Palladocem et Cappadocem pro defensione fasciculorum contra exhibitionem canonum. Montenaci ad Leodium, apud hæredes Litantracium (vers 1680), in-12 de 18 pp.

Munsterbilsen.

Le Fabricisme, ou histoire secrette de la Revolution de Liege. Drame en trois actes (par Jérôme Lochet). A Munsterbilsen, (Liége) chez le sieur Clairvoyant, imprimeur pacifique. 1791, in-4° de 36 pp. et 1 feuillet.

Polleur.

Manifeste de l'abbé Jehin. A Polleur, de l'imprimerie franchimontoise. Année de la Liberté 1790, in-8° de 13 pp.

Soiron.

Jonas le Corbeau, ou les chateaux de Wanne et de Sclassin. Legende par Marcellin La Garde de Sougnez, traduite en vers wallons par Theod. Collette, ouvrier cloutier et membre de la Societe ouvriere de Saint Joseph. Soiron, Louis Leporc, éditeur et horloger. (Imp. de L. J. Crouquet à Verviers), 1865, in-12 de 34 pp.

Steinendael (?).

Plainte de Liege au Liegeois. A Steinendael, chez Lambert du Cœur Franc, à l'enseigne du Liégeois souffleté par les Francois, 1674. Avec privilege de la Vérité, in-4° de 12 pp.

Pièce de vers suivie d'une autre de 4 p. aussi en vers intitulée : *Elégie d'un généreux et zelé Liegeois à ses pauvres et miserables compatriotes opprimés et engourdis dans leurs miseres et malheurs.*

Theux.

Le Perroquet de Spa. Section I. A Theux, de l'imprimerie du Vaux-Hall. MDCCLXXXV. in-8° de IV et 68 pp.

Cet ouvrage devait former quatre sections. La première seule a paru. C'est une relation de voyage sous forme de lettres. L'auteur part de Maestricht, consacre deux de ses lettres à Aix la Chapelle et à Verviers et six à Spa. Il donne çà et là quelques détails curieux.

— *Nouveau tableau de Spa, manuel indispensable à ceux qui fréquentent ce lieu funeste et à tout homme qui veut connoitre les mœurs de ce siècle.* Theux, MDCCLXXXVIII, in-8° de 95 pp.

Nous avons encore vu des travaux de ville, tels que lettres de faire part, circulaires etc., avec les rubriques *Grace-Berleur*, *Jemeppe* et *Montegnée.* Ces villages n'ont jamais eu d'imprimerie; les pièces portant leur nom ont été exécutées à Liége.

IV

Imprimerie clandestine.

« La seule imprimerie clandestine que nous connaissions pour la Belgique, écrivait A. Voisin en 1840, fut formée par le célèbre abbé Xavier de Feller, né à Bruxelles en 1735 et mort à Ratisbonne

en 1802. Cet ecclésiastique avait été l'un des plus chauds défenseurs de la Révolution brabançonne qu'il avait vigoureusement encouragée par ses écrits. Poursuivi et traqué de tous côtés par la police autrichienne, il fut se cacher en 1789, dans une houillière du Pays de Liége, dit-on, au fond de laquelle il établit une imprimerie. C'est de là que tous les matins sortaient clandestinement ses feuilles révolutionnaires, qui se répandaient ensuite avec profusion dans le pays, sans que les limiers autrichiens eussent l'adresse d'en saisir les distributeurs (1). »

Les recherches auxquelles nous nous sommes livré au sujet de cette imprimerie clandestine n'ont pu fournir le moindre éclaircissement. Nous sommes d'autant plus disposé à croire que M. Voisin a été induit en erreur que, vérification faite, tous les numéros du *Journal historique et littéraire* portent, sur la couverture, l'indication du lieu où il se publiait et le nom de l'imprimeur.

---

(1) *Notice sur quelques imprimeries particulières des Pays-Bas*, dans le *Messager des sciences historiques*. Gand, 1840, p. 320.

ADDITIONS

Dinant. — Impressions de Philippe Wirkay :

Manductio ad Cœlum sanctorum patrum veterumque philosophorum medullam continens, etc.

Livre déjà cité, dont nous avons vu récemment des exemplaires les uns avec la date 1712, les autres portant 1713.

— *Enchiridion de vita et honestate Ecclesiasticorum cum brevi praxi missam celebrandi.* Dionanti, apud P. Wirkay, 1717, in-12.

— *Réglements pour la maison des Orphelins établie dans la ville de Dinant, sous le nom et protection de la divine Providence.* A Dinant, chez P. Wirkay, imprimeur, 1745, in-12 de 15 pp.

Dison. — Nous avons omis de citer, parmi les premières productions typographiques de cette commune, la *Relation de la cérémonie de la pose de la première pierre de l'église de Dison le* 25 *octobre* 1853. Dison, imprimerie de B. Debois, 1853, in-8° de 12 pp.

Hasselt. — Nous devons à l'obligeance de M. Schoonbroodt la connaissance des documents suivants qui se trouvent aux archives de Liége, *registres aux dépêches du Conseil privé.* Années 1670 à 1701, volumes marqués K. 51, 52, 54 et 56.

— 4 *Janvier* 1670. Commission du Prince-Eveque Maximilien-Henri permettant à Gilles Monsieur, bourgeois d'Anvers, autorisé par S. M. C., d'imprimer et de vendre des livres dans ses pays de Brabant et d'Outre-Meuse, de dresser une presse à Hasselt et de débiter des livres comme les autres imprimeurs du pays de Liége à la condition que rien ne paraisse sans l'approbation du vicaire general.

— 23 *juin* 1672. Octroi accordé par Maximilien-Henri à Gilles Monsieur, du privilege exclusif de réimprimer, vendre et faire vendre pendant dix ans 1° quelques livres devots à l'usage de la jeunesse, au nombre de huit, ci-devant imprimés à Anvers et visités par le pasteur de Hasselt et par le R. P. Jean Mantelius, docteur en theologie 2° les Almanachs de Herman de Werve, Henri Kilianus et Antoine Magino, à la condition que, dans le calendrier, on change les jours des fetes d'après la constitution du diocese de Liege.

— 7 *septembre* 1686. Octroi du même au même, pour un nouveau terme de douze ans, d'imprimer et de vendre les livres mentionnés dans la concession précédente, plus ceux qui portent pour titres : *Zielentroester — Historie van Helena Goddelyck Penseyken — Communie boeckhen* et les almanachs flamands de Herebertus, Jean van Vlaenderen, Herman Petersem, Hergilus, Willem Crabbe, Origanus, Emilianus, Philippus de Dyn et des bergers.

— 22 *septembre* 1691. Octroi accordé par le Prince-Eveque Jean-Louis aux enfants de feu Gilles Monsieur, d'imprimer pendant douze ans « par eux ensemble en une seule imprimerie, sans le faire faire à plusieurs » le livre intitulé *Christi Bloedighe passie verbeeldt in het onbloedigh sacrificie der H. Misse etc., door Ad. Poirters, der societeyt Jesu.*

— 6 *octobre* 1692. Commission de Jean-Louis nommant Ernest Stravius en remplacement de Gilles Monsieur, imprimeur, dont les enfants ont vendu le materiel et se proposent de quitter Hasselt. S. A. accorde egalement à Stravius le privilege exclusif d'imprimer les ouvrages suivants : *Epistelen en Evangelien — den Zeilentroester — de Historie van Helena — Het cabinet der Wysheit — Christi bloedighe passie in het onbloedige sacrificie der Misse — Het groote cabinet van devotie — Den grooten catechismus in 't duyts — De XV Bloetstortingen — de Almanachen van Kilianus, Kaensbergh, Herebertus, Magino, de Werve, Argolus, Petersem, Jan van Vlaenderen, de Dyn et Crabben.*

— 6 *décembre* 1694. Renouvellement fait par le Prince-Eveque Joseph-Clement, de la commission d'imprimeur à Hasselt accordée par son predecesseur à Ernest Stravius. Il lui concede en même temps le privilege exclusif de vendre et d'imprimer les livres et les almanachs cités dans la pièce precedente.

— 17 *octobre* 1701. **Commission par la quelle Joseph Clement continue à la veuve Stravius le privilege accordé à son mari et le benefice des deux octrois precedents.**

Des recherches que nous avons publiées et de ces documents il résulte : 1° que Gilles Monsieur, bourgeois d'Anvers, reçu imprimeur des pays de Brabant et d'Outre-Meuse, est le premier typographe qui se soit fixé à Hasselt; — qu'il s'y est établi en vertu d'octrois accordés par le prince-évêque de Liége le 4 janvier 1670 et par les bourgmestres de Hasselt le 11 février suivant; — qu'à sa mort, arrivée vers 1691, ses enfants continuèrent son industrie. 2° Que les enfants de Monsieur ayant vendu le matériel de l'atelier de leur père, les bourgmestres de Hasselt nommèrent imprimeur Ernest Stravius et reçurent son serment le 15 septembre 1692; que ce choix fut confirmé par Jean-Louis et Joseph Clément les 6 octobre 1692 et 6 décembre 1694. 3° Que la veuve de Stravius obtint de Joseph-Clément, le 17 octobre 1701, la commission et la jouissance des octrois accordés précédemment à son mari.

Les différents ouvrages, cités dans les documents dont on vient de lire les sommaires, nous sont restés inconnus. Nous avons vainement cherché un exemplaire des almanachs flamands de Laensberg, de Werve, Kilianus, Magino, Herebertus, Jean Van Vlaenderen, Peetersem, Hergilus, Crabben, Origanus, Argolus, Emilianus et de Dyn, que Monsieur et Stravius ont imprimés pendant plus de trente ans.

A la liste des impressions hasseltoises que nous avons donnée il faut ajouter :

Gilles Monsieur.

Iter philosophicum, sive theses summulisticae, quas præside seu ductore Erud. D. F. Gerardo Wulffrath.... pro tempore in imperiali S. Trudonis in Hasbania abbatia lectore ac professore Ordinario. Publicae disputationi exponent viatores philo-

sophi et religiosi Remigius Scheepers et Stephanus Vanden Wall, ejusdem abbatiae professi, mensis Januari die ..... MDCLXXXIII. Hasseleti, apud A. Monsieur, in-4° de 6 feuillets et portrait de saint.

Iter philosophicum per spinosum logicae desertum, quod iuxta Ecclesiae doctorum S. P. Augustini et D. Thomae inconcussa tutissimaque dogmata, præside seu ductore Erud. D. F. G. Wulffrath.... Publicae disputationi exponent.... Steph. Vanden Wall et Romanus Vander Meeren... Hasseleti, apud A. Monsieur (juillet 1683), in-4° de 8 feuillets.

Iter philosophicum per spatiosos physicae campos.... præside seu ductore Erud. D. F. G. Wulffrath.... Publicae disputationi exponent.... Remaclus Cartuyvels et Placidus Coelmont Hasseleti, apud A. Monsieur (novembre 1683), in-4° de 8 feuil.

Iter philosophicum, per mundum universum.... præside seu ductore Erud. D. F. G. Wulffrath.... Publicae disputationi exponet ac defendet Maurus Vander Heyden.... Hasseleti, apud A. Monsieur (mars 1684), in-4° de 8 feuillets.

Iter philosophicum per altissimum metaphysicæ montem...., praeside seu ductore Erud. D. F. G. Wulffrath.... publicae disputationi exponent.... Norbertus Hermans, Josephus Govaerts, Benedictus Van der Borcht et Beda Van der Hucht, Franciscus Vanden Edelbampt, Servatius Maes.... Hasseleti, apud A. Monsieur (juin 1684), in-4° de 8 feuillets.

Messis prima terrae promissionis, sive theologia speculativa quam deo ter optimo maximo per benedictas manus Rev. Dom. Benedicti (Mannaerts) celeber. et imp. Monasterii S. Trudonis abbatis et praelati nostri amantissimi, oblatam, dedicatam et consecratam, sub praesidio et assistentia Rev. D. F. G. Wulffrath.... publica disputatione ventilandam exponet ac defendet Maurus Vander Heyden,... Hasseleti, apud A. Monsieur (juillet 1685), in-4° de 8 feuillets.

Messis altera terrae promissionis sive theologia practica quam juxta angelici, communis et quinti Ecclesiae doctoris D. Thomae Aquinatis inconcussa, tutissimaque dogmata praeside Erud. D. F. G. Wulffrath...., publicae disputationi exponent ac defendent Remaclus Cartuyvels, Stephanus Vanden Wall, Norbertus Hermans.... Hasseleti, apud A. Monsieur (février 1686), in-4° de 8 feuillets.

Cornu-Copiae terrae promissionis, sive moralis angelica.... præside Erud. D. F. G. Wulffrath,.... publicae disputationi exponent ac defendent Remigius Sceepers, Romanus Vander Meeren, Josephus de Govaerts.... Hasseleti, apud A. Monsieur (septembre 1686), in-4° de 8 feuillets.

Septem fontes terrae promissionis, sive theologia sacramentalis.... præside Erud. D. F. G. Wulffrath.... publicae disputationi exponent ac defendent Benedictus Vander Borcht, Franciscus Vanden Edelbampt, Servatius Maës.... Hasseleti, apud A. Monsieur (juin 1687), in-4° de 8 feuillets.

Itinerarium Thomisticum compilatum ex duplici summa philosophica et theologica D. Thomae Aquinatis, quod præside Erud. D. F. G. Wulffrath.... publicae ac generali disputationi exponent ac defendent in schola Thomistica abbatiae S. Trudonis Remaclus Cartuyvels, Remigius Scheepers, Stephanus Van den Wall, Romanus Vander Meeren, Norbertus Hermans, Benedictus Vander Borcht, Franciscus Vanden Edelbampt, Servatius Maës, Josephus de Govaerts.... Hasseleti, apud A. Monsieur (septembre 1687), in-4° de 9 feuillets.

Le recto du second feuillet est occupé par l'écusson de Benoit Mannaerts, abbé de Saint-Trond, à qui cette thèse et les précédentes sont dédiées. La marque d'imprimeur qui se voit à la fin de la brochure provient du typographe liégeois Christian Ouwerx qui l'employait déjà en 1636.

Reglement voor die troeppen der H. H. Staeten Generael, die welcke moeten verblyven in het Landt van Luyck tot conservatie des selffs en voordeel van den ghemeynen interest.... Ghedruckt tot Hasselt, by Gilis Monsieur ghesworen drucker van S. D. Hoogheyt.

Placard sans date (1690), format in-folio, signé *H. Prince Van Waldeck*, et portant en tête les armes du prince-évêque Jean-Louis d'Elderen.

Herve. — La pièce suivante de Jehin est encore sortie de l'atelier de Smits, Lebrun et Cie :

Exposé pour l'abbé Jehin. Sans lieu ni date (1789), 2 feuillets in-f°. Supplique adressée *à Messeigneurs les Prélats, les Nobles, les Bourgmestres des Villes et autres députés à l'Assemblée nationale du Pays de Liége.* Jehin demande, à titre de réparation, pour les persécutions dont il a été l'objet de la part du prince de Hoensbroeck, une indemnité de 6000 fr. à prélever sur la mense épiscopale.

Nous ne pouvons préciser le lieu d'impression de la *Representation de la ville et franchise de Herve à Sa Majesté l'Empereur et Roi.* A Herve et se trouve à Bruxelles chez Delahaye, MDCCXCI, in-8° de 11 pp.

Ougrée, *commune de la province de Liége*, possède depuis 1866 une petite imprimerie que dirige M. E. G. Hanlet; elle n'a encore produit que de modestes travaux de ville.

Peer, *bourg de la principauté de Liége, aujourd'hui province de Limbourg.* — Un atelier de typographie, fondé par M. P. J. Hendrix, fonctionnait à Peer en 1847. Cette année même parut une brochure intitulée: *Moyens pour contribuer puissamment au prompt défrichement de la Campine, par D.*

Traets, conducteur des ponts et chaussées. A Peer, chez P. J. Hendrix, imprimeur-libraire, in-8° de 56 pp. et 1 f. d'errata.

Trond (Saint). — L'article que nous consacrons à cette localité était imprimé, lorsque M. Fiess, conservateur de la bibliothèque de Liége, a bien voulu nous communiquer la brochure suivante : *Omstandig verhaal van de injurieuse gevangenisse van den eerweerdingen heere J. J. Van den Elsken op den* 14 *junius* 1789 *voorgevallen Buyten, en des selfs ontzet binnen stad Sint Truyden.* Tot Brussel, uyt de drukkerye der Vry Brabantsche provincien. MDCCXC, in-8° de 40 pp. et 4 pl. Cette pièce renferme de curieux détails sur le séjour de l'abbé Vander Elsken à Saint Trond et sur les troubles dont cette ville fut alors le théâtre.

Nous devons également à l'obligeance de M. Daris, bibliothécaire du séminaire de Liége, la connaissance d'un calendrier imprimé en 1788 sous ce titre : *St Truydschen almanach, voor het jaar ons heere. J. C. MDCCLXXXIX. Tot St Truyden, by J. B. Smits, boek-drukker en verkooper woonende in de staapel-straet.* Placard in-folio plano comprenant, outre le calendrier, la composition du Magistrat et les effractions de la ville de St Trond.

TABLE DES MATIÈRES.

